



Délibérations du conseil d'administration

16 décembre 2023

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-1

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du compte rendu du CA du 14 octobre 2023

Le conseil approuve le compte rendu du conseil d'administration du 14 octobre 2023 joint en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 29
Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 abstentions.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 08/01/2024

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-2

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;
Vu la délibération n°2022/07/09-2 du conseil d'administration en sa séance du 9 juillet 2022 relative au cadre de mise en œuvre du mécénat au sein de l'établissement ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;
Vu le dossier présenté ce jour en Conseil d'administration portant sur la « Chaire Renseignement » ;

DÉCIDE :

OBJET : Création de la « Chaire Renseignement »

Le conseil d'administration approuve la création de la « Chaire Renseignement » au regard des objectifs et enjeux fixés dans le document de présentation susvisé ainsi que ses statuts tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 29
Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 08/01/2024

Statuts de la Chaire Renseignement

1. Constitution et objectif de la Chaire

1.1. Les présents statuts régissent les activités et encadrent le fonctionnement de la Chaire Renseignement (désignée ci-après « la Chaire »). Ils sont approuvés par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, ci-après désigné « Sciences Po Aix » et modifiés dans les conditions prévues à l'article 7.

1.2. La Chaire est implantée dans les locaux de Sciences Po Aix, 25, rue Gaston de Saporta, 13625 cedex 1, Aix-en-Provence.

1.3. La Chaire a pour objet exclusif de poursuivre, en étroite collaboration avec des partenaires publics ou privés, des activités d'enseignement, de recherche et de diffusion du savoir à but non-lucratif.

Son programme d'activités est centré sur des problématiques dans le domaine du renseignement. La Chaire offre un cadre au développement d'une réflexion et permet ainsi de faire avancer la recherche académique et appliquée sur cette thématique relevant de l'intérêt général.

En renforçant la synergie entre la communauté universitaire et les partenaires extérieurs, publics ou du monde socio-économique, la Chaire contribue à l'ouverture de Sciences Po Aix sur les travaux et innovations menées dans le monde de l'entreprise ou celui des diverses collectivités. Elle contribue également à maintenir un haut niveau d'excellence dans la qualité des formations.

1.4. La Chaire est gouvernée par un Comité d'orientation stratégique et dirigée par un directeur exécutif, assisté d'un directeur scientifique. Un comité scientifique, dont la composition et le fonctionnement sont décrits dans les présents statuts, éclaire les choix scientifiques de la Chaire.

2. Financement et moyens de la Chaire

2.1. Sciences Po Aix fournit les moyens humains, scientifiques et matériels nécessaires aux activités de la Chaire. Le fonctionnement administratif et financier de la Chaire est assuré par les services de Sciences Po Aix. Les enseignants-chercheurs affectés à Sciences Po Aix peuvent intervenir dans le cadre de la Chaire.

2.2. Le financement de la Chaire est assuré par :

- des dons (mécénat) ;
- Des ressources tirées de certaines activités de la Chaire, notamment l'organisation de workshops et écoles d'été ;
- D'une manière générale toutes les recettes autorisées par les lois et règlements.

2.3. Les fonds versés sont affectés à la réalisation des objectifs de la Chaire à l'exclusion de toute autre dépense non conforme à son objet. Ils sont gérés conformément aux dispositions de la convention de mécénat le cas échéant. Les crédits ne peuvent faire l'objet d'aucun placement financier.

2.4. Toutes les recettes de la Chaire constituent des crédits « fléchés », gérés en ressources affectées dans le cadre du budget propre de Sciences Po Aix, conformément à la réglementation comptable en vigueur.

2.5. Le directeur de Sciences Po Aix est l'ordonnateur des dépenses et des recettes de la Chaire. Il peut déléguer certaines de ses compétences au directeur exécutif.

Le comptable assignataire de la Chaire est l'agent comptable de l'Université d'Aix Marseille.

2.6. Le budget de la Chaire, et ses éventuelles modifications, sous soumis pour avis au Comité d'orientation stratégique de la Chaire. Un compte rendu de l'utilisation des crédits est joint au bilan d'activité annuel mentionné aux articles 3.1 et 4.2. Ce bilan est approuvé par le Comité d'orientation stratégique et présenté au Conseil d'Administration de Sciences Po Aix.

3. Le Comité d'orientation stratégique

3.1. Il est institué un comité d'orientation stratégique de la Chaire (COS).

Le COS :

- fixe les grandes orientations de la Chaire et ses objectifs ;
- approuve le bilan annuel des activités de la Chaire ;
- évalue les activités de la Chaire en fonction des objectifs préalablement fixés ;
- se prononce sur la composition du Comité scientifique ;
- est consulté sur le programme scientifique et pédagogique de la Chaire.

3.2. Le COS est composé de 6 membres de droits, d'un membre désigné et de membres consultatifs.

En sont membres de droit :

- le directeur de Sciences Po Aix, Président de droit, ou son représentant;
- le directeur de l'Ecole de l'Air et de l'Espace, ou son représentant;
- le directeur exécutif de la Chaire ;
- le directeur scientifique de la Chaire ;
- le Président du comité scientifique de la Chaire ;
- le Directeur de l'Académie du Renseignement (ou son représentant)

En est également membre une personnalité qualifiée, désignée par le Directeur de Sciences Po Aix, pour son expertise reconnue sur les questions de renseignement. Son mandat est de trois ans renouvelables. En cas de démission ou d'empêchement, il est procédé à son remplacement pour un mandat de 3 ans, sur désignation du Directeur de Sciences Po Aix.

Un représentant de chaque Mécène participe au comité d'orientation stratégique en qualité d'invité.

3.3. S'il le juge opportun pour les activités de la Chaire, le comité peut s'adjoindre de nouveaux membres aux conditions qu'il détermine.

3.4. Le comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son Président. L'ordre du jour est adressé au moins 15 jours avant la date de la réunion.

3.5. La moitié au moins des membres du comité doit être présente pour qu'il siège valablement. En cas d'absence du quorum, le COS est convoqué de nouveau dans les 15 jours et peut alors siéger sans condition de quorum.

3.6. Le comité prend ses décisions à la majorité des membres présents et représentés. Chaque membre de droit ainsi que la personnalité qualifiée dispose d'une voix. En cas de partage, le président a voix prépondérante.

3.7. Le président peut, en fonction de l'ordre du jour, inviter aux séances du COS toute personnalité dont il juge la présence utile.

4. Direction

4.1 La mise en œuvre opérationnelle des activités de la Chaire est assurée par le **directeur exécutif** de la Chaire, conformément aux décisions du COS.

4.2 Le Directeur exécutif élabore le budget annuel et le bilan annuel des activités de la Chaire. Il est assisté dans cette tâche du directeur scientifique, notamment sur la partie Recherche.

4.3 Le directeur exécutif de la Chaire est désigné par le directeur de Sciences Po Aix. Son mandat est de trois ans renouvelables.

4.4 Le **directeur scientifique** de la Chaire, enseignant-chercheur de Sciences Po Aix, apporte son expertise à l'ingénierie de formation et aux activités scientifiques conduites dans le cadre de la Chaire.

4.5 Le directeur scientifique de la Chaire est désigné par le directeur de Sciences Po Aix après avis de la commission scientifique de Sciences Po Aix. Son mandat est de trois ans renouvelables.

5. Le comité scientifique

5.1. Le comité scientifique de la Chaire examine le programme scientifique de la Chaire et propose des axes de réflexion scientifiques ou pédagogiques. Il peut évaluer la pertinence de projets de recherche accueillis au sein de la Chaire.

5.2. Sont membres de droit du comité scientifique :

- le directeur scientifique de la Chaire,
- le directeur exécutif de la Chaire,

Sont membres désignés du comité scientifique :

- trois enseignants-chercheurs titulaires, dont deux affectés à Sciences Po Aix et un affecté à l'Ecole de l'Air et de l'Espace, désignés par le directeur scientifique de la Chaire ;
- trois chercheurs ou enseignants-chercheurs reconnus dans le champ des études de renseignement, désignés par le Directeur de Sciences Po Aix ;

Le comité scientifique pourra être étendu à d'autres chercheurs, représentant les équipes de recherche ou les institutions qui s'associeront au projet scientifique, sur proposition du directeur scientifique et approbation par le Comité d'orientations stratégiques.

5.3 Le comité scientifique est présidé par une personnalité qualifiée, chercheur reconnu pour son expertise sur les questions de Renseignement, nommé par le Directeur de Sciences Po Aix sur proposition du Directeur scientifique.

5.4. La durée du mandat des membres du comité scientifique, autres que les membres de droit, est de trois ans renouvelables. En cas de démission ou d'empêchement d'un membre désigné, il est procédé à son remplacement dans les mêmes conditions et pour la durée du mandat qui reste à courir.

5.5. Le comité scientifique rend un avis sur le bilan annuel des activités de la Chaire avant son approbation par le COS.

5.6. Le comité scientifique se réunit au moins une fois par an sur convocation du Directeur scientifique. L'ordre du jour est adressé au moins 15 jours avant la date de la réunion.

5.7. La moitié au moins des membres du comité scientifique doit être présente pour qu'il siège valablement. En cas d'absence de quorum, le comité scientifique est convoqué de nouveau dans les 15 jours et peut alors siéger sans condition de quorum.

5.8. Le comité scientifique prend ses décisions à la majorité des membres présents. En cas de partage, le président a voix prépondérante.

5.9. Le président peut, en fonction de l'ordre du jour, inviter aux séances du comité scientifique toute personnalité dont il juge la présence utile.

6. Résultats

Les résultats des travaux de recherche effectués dans le cadre de la Chaire sont la propriété intellectuelle exclusive de Sciences Po Aix. Toute exception à cette disposition sera déterminée par le comité scientifique.

Les contributeurs aux travaux de la Chaire disposent d'un accès privilégié à ces résultats qu'ils pourront transférer ou utiliser dans le cadre de leurs activités de recherche avec obligation de préserver la confidentialité des Informations Confidentielles et des Résultats. Les modalités de cette utilisation seront déterminées par le Comité scientifique de la Chaire.

Sciences Po Aix s'efforce de valoriser et diffuser les travaux de la Chaire en utilisant les moyens appropriés, lesquels seront déterminés par le Comité scientifique.

7. Modification des statuts

Les présents statuts sont modifiés par décision du conseil d'administration de Sciences Po Aix, sur proposition du Comité d'orientations stratégiques.

8. Litiges

En cas de litige sur l'application des présents statuts, les parties concernées s'efforcent de trouver une conciliation à l'amiable. A défaut d'accord, le litige pourra être porté devant le tribunal administratif de Marseille.

9. Disposition finale

Les présents statuts entrent en application après leur approbation par le conseil d'administration de Sciences Po Aix.

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-3

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment ses article L. 3212-2-3° et 5°, D. 3212-3 et D. 3212-4 ;

Vu l'article R. 543-172 du Code de l'environnement ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu le décret n°2023-266 du 12 avril 2023 fixant les objectifs et modalités de réemploi et de réutilisation des matériels informatiques réformés par l'Etat et les collectivités territoriale ;

Vu le décret n° 2022-791 du 6 mai 2022 relatif à la fixation du seuil de valeur des biens mobiliers réformés des administrations et cédés gratuitement ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Règlement de cession des matériels informatiques

Le conseil d'administration approuve le nouveau règlement de cession des matériels informatiques tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Le règlement approuvé par délibération n°2016/04/02-13 est abrogé.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

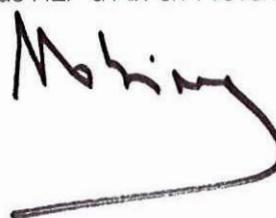
Présents et représentés : 29

Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 08/01/2024



REGLEMENT DE CESSION
DES MATERIELS INFORMATIQUES

Adopté par le Conseil d'administration de Sciences Po Aix du 16 décembre 2023

PREAMBULE

La cession des matériels informatiques aux personnels et associations étaient déjà prévus par le code de la propriété des personnes publiques (3° et 5° de l'article L. 3212-2). C'est sur ce fondement que le conseil d'administration avait approuvé, par délibération n°2016/04/02-13, le précédent règlement de cession des matériels informatiques en vigueur au sein de Sciences Po Aix depuis 2016.

Le présent règlement, qui remplace celui susmentionné, modifie certaines modalités d'attribution et intègre les objectifs et modalités de réemploi et de réutilisation des matériels informatiques réformés fixés par le décret n°2023-266 du 12 avril 2023 qui visent à réduire la production des déchets informatique en privilégiant le réemploi, dont les bénéfices sur le plan environnemental sont supérieurs à ceux du recyclage.

Article 1 – Matériels informatiques concernés

Les matériels informatiques dont Sciences Po Aix n'a plus l'emploi pouvant être cédés à titre gratuit (don) sont ceux prévus par le code de l'environnement (catégories 2° et 6° mentionnées au II de l'article R. 543-172) :

- Ecrans, moniteurs et équipements comprenant des écrans d'une surface supérieure à 100 cm²
- Petits équipements informatiques et de télécommunications

Les logiciels nécessaires à l'utilisation du matériel informatique concerné peuvent aussi être cédés à titre gratuit aux personnels de l'établissement.

Les matériels informatiques concernés sont ceux qui ne sont plus valorisables (ancienneté entre 5 et 10 ans, avec une valeur inférieure à 300 € (valeur unitaire des matériels cédés ne peut excéder le seuil fixé par décret¹), en état de marché et dont les données ont été effacées.

Article 2 – Bénéficiaires des cessions

Les bénéficiaires des matériels informatiques concernés sont les suivants :

2.1 Personnels de Sciences Po Aix

L'ensemble des personnels de Sciences Po Aix, titulaires ou contractuels, peut bénéficier d'une cession de matériels informatiques et logiciels nécessaires à leur utilisation.

Néanmoins, pour décider de la répartition de ces matériels informatiques et logiciels, la catégorie dont relève l'agent est prise en compte (voir article 3.3).

Les personnels bénéficiaires s'engagent par écrit à ne pas procéder à la cession, à titre onéreux, des biens ainsi alloués, à peine d'être exclu du dispositif.

2.2 Personnes publiques

Les matériels informatiques visés à l'article 1 peuvent également être cédés à titre gratuit à d'autres personnes publiques (collectivité territoriale, établissement public d'Etat ou territorial, établissement d'enseignement supérieur, etc.).

Les matériels à céder sont alors publiés sur le site des dons du domaine.

A noter qu'en publiant des biens sur le site des dons du domaine, les 15 premiers jours de publication sont réservés aux administrations pour manifester leur intérêt. L'annonce peut ensuite être ouverte à tous bénéficiaires autorisés notamment les associations mentionnées à l'article suivant.

2.3 Associations

¹ Seuil fixé à 300 € au jour de l'entrée en vigueur du présent règlement

Les associations pouvant bénéficier d'une cession à titre gratuit de matériels informatiques sont les suivantes :

- associations de parents d'élèves et associations de soutien scolaire,
- associations reconnues d'utilité publique,
- organismes de réutilisation et de réemploi agréés " entreprise solidaire d'utilité sociale " en application du II de l'article L. 3332-17-1 du code du travail,
- aux associations reconnues d'intérêt général dont l'objet statutaire est d'équiper, de former et d'accompagner des personnes en situation de précarité,
- associations d'étudiants.

Les associations s'engagent par écrit à n'utiliser les matériels qui leur sont cédés que pour l'objet prévu par leurs statuts, à l'exclusion de tout autre. Elles ne peuvent procéder à la cession, à titre onéreux, des biens ainsi alloués, à peine d'être exclues du bénéfice des présentes mesures.

Exception : lorsque les cessions sont faites à des associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général, ces associations peuvent procéder à la cession, à un prix solidaire ne pouvant dépasser un seuil défini par décret², des biens ainsi alloués à destination de personnes en situation de précarité ou à des associations œuvrant en faveur de telles personnes

Dans le cadre de cette exception, la convention signée entre Sciences Po Aix et l'association concernée mentionnera cette intention et le prix solidaire maximum auquel l'association peut céder les matériels informatiques à destination de ces personnes ou associations sera rappelé dans une annexe à la convention.

2.' Autres modalités de cession

Au titre du réemploi et de la réutilisation des matériels informatiques dont Sciences Po Aix n'a plus usage, les matériels informatiques peuvent aussi :

- Etre repris, pour ce qui concerne les biens avec une ancienneté supérieure à 10 ans, fonctionnant mal ou plus (et non réparable), données effacées ; par un éco-organisme agréé par l'Etat ou le fournisseur initial si ce dernier dispose d'un contrat avec un éco-organisme agréé ou d'un système individuel agréé

Pour que les matériels informatiques cédés puissent être comptabilisés au titre du réemploi et de la réutilisation, ces bénéficiaires sont soumis à exigences précisées à l'article 4 du présent règlement.

Article 3 – Modalités et déroulement de la cession

3.1 Cession initiale

La répartition de base consiste à faire bénéficier, en premier lieu, les personnels de l'établissement dans les conditions précisées au 3.3 du présent règlement.

L'ouverture de la campagne de cession, la date et les modalités de la cession ainsi que la liste des matériels informatiques à céder, et préparés au préalable par la DSISN, sont fixées par arrêté du directeur.

La campagne de cession est portée à la connaissance des personnels par la DSISN.

3.2 Cession complémentaire

A l'issue de la cession aux personnels, si des matériels informatiques restent à céder, la DSISN publiera les matériels informatiques concernés sur le site des dons du domaine afin d'en faire bénéficier les administrations publiques puis, le cas échéant, les associations et enfin, le reste pourra être repris par un

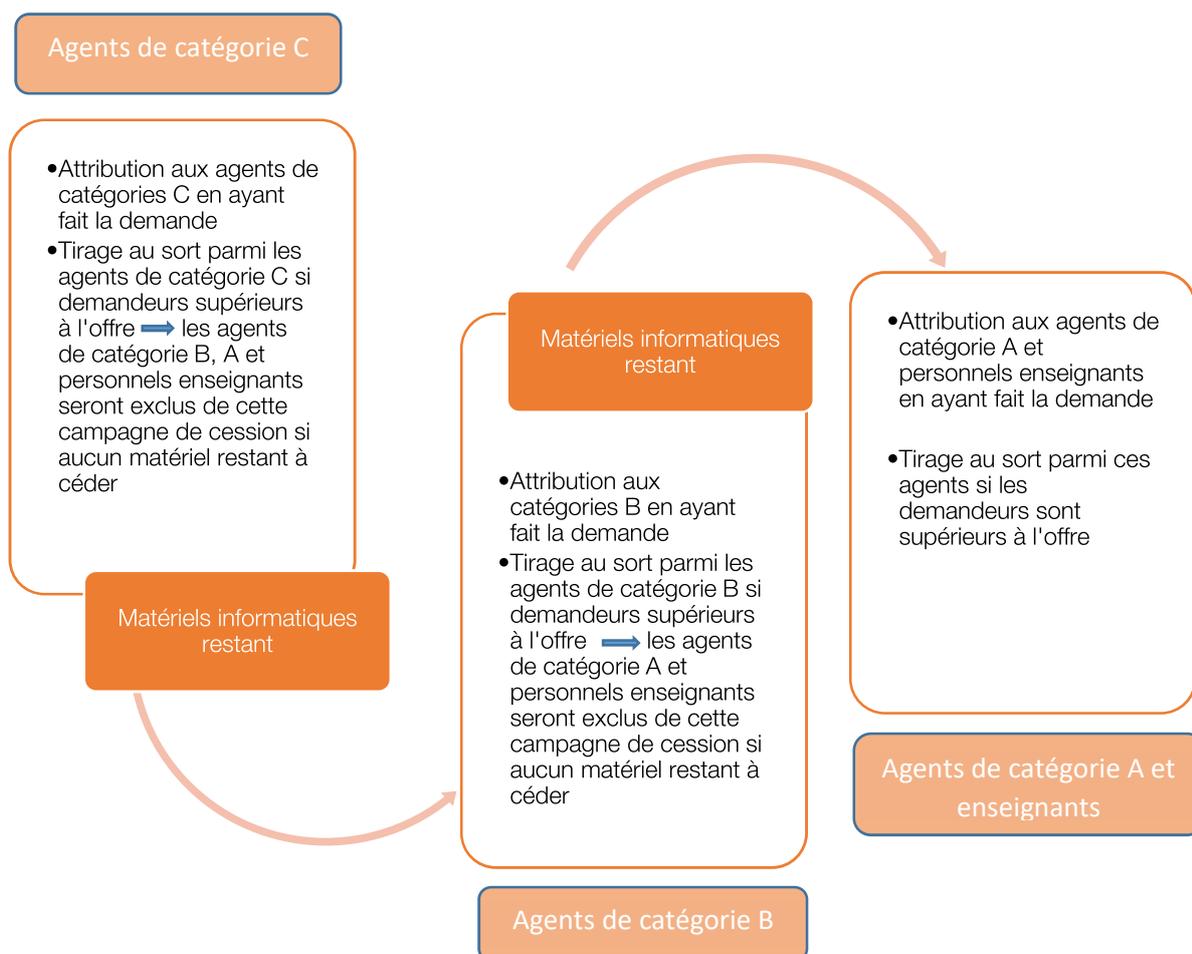
² Décret n° 2022-1413 du 7 novembre 2022 fixant des prix solidaires pour la revente des matériels informatiques réformés et cédés à titre gratuit à certaines associations par les administrations

éco-organisme ou le fournisseur initial dans les conditions prévues aux articles 2.4 et 4 du présent règlement.

3.3 Répartition particulière entre les personnels de Sciences Po Aix

Sont prioritaires les agents de catégorie C ou assimilés, puis les agents de catégorie B ou assimilés et enfin, les agents de catégorie A ou assimilés ainsi que les personnels enseignants.

Si le nombre de matériels à céder est inférieur à la demande, un tirage au sort est effectué au sein d'une même catégorie d'agents. Les modalités de ce tirage seront préalablement précisées aux bénéficiaires potentiels (agents ayant manifesté leur intérêt pour bénéficier de la cession).



Article 4 – Objectifs de réemploi ou de la réutilisation des matériels informatiques

Les objectifs de réemploi ou de réutilisation des matériels informatiques fixés par le décret du 12 avril 2023 susvisé sont les suivants :

Année	Objectifs
2023	25%
2024	35%
Après 2025	50%

Les cessions de matériels informatiques de Sciences Po Aix, quels que soient les bénéficiaires cités à l'article 2 peuvent être comptabilisées au titre de ces objectifs.

Toutefois les matériels informatiques réformés repris (éco-organisme agréé ou fournisseur disposant d'un contrat avec un tel organisme agréé) ne peuvent être considérés comme réemployés ou réutilisés qu'à condition que le repreneur se soit préalablement engagé à effectuer une opération de réemploi ou de préparation en vue de la réutilisation de ces matériels et qu'il puisse ensuite justifier de cette réalisation effective.

Sciences Po Aix s'engage à respecter, voire à surpasser, ces objectifs en assurant des campagnes de cession efficaces qui permettront de limiter la mise au rebut de matériels informatiques concernés et de lutter ainsi contre la production des déchets informatiques.

A l'issue de chaque année au cours de laquelle une ou plusieurs cession(s) a (ont) eu lieu, un bilan fera apparaître la proportion des biens ayant fait l'objet d'un réemploi ou d'une réutilisation.

Cette proportion, conformément au décret du 12 avril 2023, est calculée comme suit :

Résultat = $A/B \times 100$

Sachant que :

A = nombre de biens informatiques définis à l'article 1^{er} du présent règlement et orientés vers le réemploi et la réutilisation au cours de l'année N

B = nombre de biens informatiques réformés définis à l'article 1^{er} en stock au 01/01/N

Article 5 – Organisation des campagnes de cession

Chaque fois que nécessaire une campagne de cession de matériels informatiques est organisée.

Le directeur arrête pour chaque campagne, et en conformité avec le présent règlement, la liste des matériels informatiques concernés et l'organisation de la cession (date, modalités, bénéficiaires, etc.).

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-4

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L. 1121-1 à 1121-3;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Don d'ouvrages à la bibliothèque

Le don concerne un ensemble de 76 ouvrages de la bibliothèque personnelle de Monsieur Charles Cadoux, Professeur émérite et ancien directeur de l'IEP d'Aix-en-Provence, décédé le 9 septembre 2023.

Ce don est effectué par les enfants de Monsieur Charles Cadoux.

Le conseil d'administration accepte le don des ouvrages listés dans l'annexe jointe à la présente délibération. Les ouvrages seront intégrés et conservés à la bibliothèque de l'IEP.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 08/01/2024

DON D'OUVRAGES A LA BIBLIOTHEQUE

Les ouvrages listés ci-dessous proviennent de la bibliothèque personnelle de Monsieur Charles Cadoux, décédé le 9 septembre 2023. Ils sont donnés par ses enfants à l'IEP d'Aix-en-Provence.

- 1- Madagascar : la grande île secrète / photographies Pierrot Men ; sous la direction de Françoise Raison-Jourde
- 2- Destins des collectivités politiques d'Océanie : peuples, populations, nations, Etats, territoires, pays, patries, communautés, frontières : actes du colloque international organisé du 7 au 10 mars 2011 à Nouméa
Volume 1, Théories et pratiques
- 3- Destins des collectivités politiques d'Océanie : peuples, populations, nations, Etats, territoires, pays, patries, communautés, frontières : actes du colloque international organisé du 7 au 10 mars 2011 à Nouméa
Volume 2, Singularités
- 4- L'unité du droit : mélanges en hommage à Roland Drago / Jean-Bernard Auby, Jean-Marie Auby, Jean-Jacques Bienvenu et al.
- 5- Paris-Auschwitz-Paris : chronique d'une jeunesse volée / Thierry Hochberg
- 6- Judas le bien-aimé / Gerald Messadié
- 7- Australes : études historiques aixoises sur l'Afrique australe et l'océan Indien occidental / édition Institut d'histoire comparée des civilisations (Aix-en-Provence) ; préface Marc Michel, Yvan G. Paillard
- 8- L'Amérique latine et l'Europe à l'heure de la mondialisation : dimension des relations internationales / sous la direction de Daniel Van Eeuwen
- 9- Les Fondements du social : de la IIIe République à l'heure actuelle / Marcel David
- 10- François Mitterrand et les territoires français du Pacifique, 1981-1988 : mutations, drames et recompositions, enjeux internationaux et franco-français / sous la direction de Jean-Marc Regnault ; préface Serge Berstein
- 11- Les Aspects juridiques de la crise et de la guerre du Golfe : aspects de droit international public et de droit international privé alert / sixièmes journées d'actualité internationale du Centre de droit international de Nanterre, 7-8 juin 1991
- 12- La démocratie : une utopie courtisée / Jacques Baguenard
- 13- Mayotte dans la République / actes du colloque de Mamoudzou 14, 15 et 16 septembre 2002 publiés en partenariat par la collectivité départementale de Mayotte et par l'université de La Réunion ; sous la direction de Laurent Sermet, Jean Coudray
- 14- Finances publiques : dictionnaire encyclopédique / comité de rédaction Gilbert Orsoni, Jean-Luc Albert, Xavier Cabannes et al. ; sous la direction de Gilbert Orsoni
- 15- Ingrid Caven / Jean-Jacques Schuhl
- 16- Tigre en papier / Olivier Rolin
- 17- Eliacin Naquet, 1843-1921 : un juriste au destin tourmenté / Christiane Derobert-Ratel ; préface Pierre Beltrame
- 18- De Trotsky à Laguiller : contribution à l'histoire de la IVème Internationale / Daniel Coquema
- 19- Goulags indochinois : carnets de guerre et de captivité, 1949-1952 / Amédée Thevenet ; préface général de Sesmaisons ; postface Jean-Jacques Beucler
- 20- Servir l'Etat français : la haute fonction publique sous Vichy / Marc-Olivier Baruch ; préface Jean-Pierre Azéma
- 21- Contribution à l'étude de la constitution de 1958 : le contreseing et le régime politique de la Ve République / Bernard Branchet ; préface Stéphane Rials
- 22- La jeune amante / Janine Montupet

- 23- Un grison d'Arcadie / Pierre Magnan
- 24- Bourreaux de père en fils : les Sanson, 1688-1847 / Bernard Lecherbonnier
- 25- Confidence pour confidence / Paule Constant
- 26- Les julottes / Françoise Dorin
- 27- La conversation amoureuse / Alice Ferney
- 28- Les vendanges tardives / Françoise Dorin
- 29- La Mouflette alerte / Françoise Dorin
- 30- Les gens de l'été / Janine Montupet
- 31- Tout est toujours possible / Françoise Dorin
- 32- Les courriers de la mort / Pierre Magnan
- 33- La montée du soir / Michel Déon
- 34- Anthologie des expressions de Provence / Jean-Claude Bouvier, Claude Martel
- 35- Aventures aux Mascareignes : voyage et aventures de François Leguat et de ses compagnons en deux îles désertes des Indes orientales : 1707 / François Leguat ; introduction et notes de Jean-Michel Racault.
- 36- L'Amérique des Sioux : nouvelle histoire d'une puissance indigène / Pekka Hämmäläinen ; traduit de l'anglais par Bruno Boudard
- 37- La Révision de la Constitution sous la Ve République / Bernard Branchet
- 38- Histoire et mémoire des temps coloniaux en Polynésie française / Bruno Saura
- 39- Un voyage dans les philosophies du monde ; Roger-Pol Droit
- 40- Nègre je suis, nègre je resterai : entretiens avec Françoise Vergès / Aimé Césaire
- 41- Figurez-vous qu'un soir, en plein Sahara... / Bernard Chardère
- 42- Lia : d'un paradis à l'autre / Hubert Gerbeau
- 43- Un été de canicule / Françoise Bourdin
- 44- Une si longue lettre / Mariama Bâ
- 45- La grève des bàttu / Aminata Sow Fall
- 46- Psychologie de la connerie en politique / sous la direction de Jean-François Marmion ; analysée par Jean Garrigues, Janine Mossuz-Lavau, Anne Muxel et al.
- 47- Dictionnaire amoureux de Marcel Proust / Jean-Paul et Raphaël Enthoven ; dessins d'Alain Bouldouyre
- 48- Vent africain / Christine Arnothy
- 49- Le voyage d'Emma / Michèle Dassas
- 50- La confession / John Grisham ; traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Johan-Frédéric Hel Guedj
- 51- Le nouveau constitutionnalisme : mélanges en l'honneur de Gérard Conac / édition Jean-Claude Colliard, Yves Jegouzo
- 52- Bethléem en Palestine / Pierre Péan, Richard La Bévière
- 53- Histoire de la pensée politique en France : de 1789 à nos jours / Loïc Philip
- 54- Leclerc : le soldat et le politique / André Martel
- 55- La nuit de Maritzburg / Gilbert Sinoué
- 56- Mélanges en l'honneur de Pierre Avril : la République / préface Michel Ameller ; édition Michel Ameller, Philippe Ardant, Jean-Claude Bécane et al.
- 57- Constitution et finances publiques : études en l'honneur de Loïc Philip / contributions réunies par Louis Favoreu, Robert Hertzog, André Roux ; préface de Pierre Joxe
- 58- André Philip, socialiste, patriote, chrétien ; Colloque Redécouvrir André Philip, tenu à l'Assemblée nationale les 13 et 14 mars 2003 ; sous la dir. scientifique de Christian Chevandier et Gilles Morin
- 59- Etre gouverné : études en l'honneur de Jean Leca / sous la direction de Pierre Favre, Jack Hayward, Yves Schemeil ; avec la collaboration de Bertrand Badie, Georges Couffignal, Stéphane Dion et al.
- 60- L'esclavage en terre d'islam : un tabou bien gardé / Malek Chebel

- 61- Le renouvellement des sciences sociales et juridiques sous la IIIe République : la Faculté de droit de Lyon : recueil d'études / Colloque La Faculté de droit de Lyon et le renouveau de la science juridique sous la troisième République, 4-5 février 2004 ; organisé par le Centre lyonnais d'histoire du droit et de la pensée politique ; contributions réunies par David Deroussin ; préface Hugues Fulchiron
- 62- America. Le rêve blessé / Collection Autrement
- 63- La Méditerranée. Espace de coopération. En l'honneur de Maurice Flory
- 64- Aux confins du droit / Norbert Rouland
- 65- L'Etat de droit. Mélanges en l'honneur de Guy Braibant
- 66- La liberté religieuse dans le monde. Analyse doctrinale et politique / sous la dir. De Joël-Benoît d'Onorio
- 67- La liberté dans tous ses états. Liber amicorum en l'honneur de Jacques Georgel
- 68- La nation malgache au défi de l'ethnicité / sous la dir. De Françoise Raison-Jourde et Solofo Randraja
- 69- Société et luttes anticoloniales à Madagascar (1896 à 1946) / Solofo Randrianja
- 70- Histoires d'Outre-Mer. Mélanges en l'honneur de Jean-Louis Miegé. Tome 1 et 2
- 71- Histoire du Tibet / Laurent Déshayes
- 72- Les Présidents. République française / Georges et Janine Hémeret
- 73- L'Etat en Amérique / sous la direction de Marie-France Toinet
- 74- Pouvoir et liberté. Etudes offertes à Jacques Mourgeon
- 75- Etat, société et pouvoir à l'aube du XXIe siècle. Mélanges en l'honneur de François Borella
- 76- Mai 68 / André Philip

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-5

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le Code général de la commande publique ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Convention d'adhésion à l'accord-cadre de l'UGAP relatif à la fourniture de gaz

Le Conseil d'administration approuve la convention d'adhésion à l'accord-cadre relatif à l'acheminement et la fourniture de gaz de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) telle qu'annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

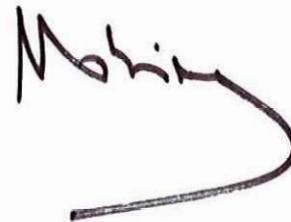
Présents et représentés : 29

Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 08/01/2024

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-6

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;
Vu le règlement des études l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Convention relative à l'organisation de l'admission en première année (concours commun d'accès en 1^{ère} année – CC1A) – Session 2024

Le conseil d'administration approuve la convention entre les sept Instituts d'Etudes Politiques du réseau ScPo relative à l'organisation du CC1A telle qu'annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 29
Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 08/01/2024

CONVENTION

pour l'organisation de l'admission en première année entre les Instituts d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse

Unis par une tradition commune de transdisciplinarité, d'ouverture et d'internationalisation propre aux Instituts d'Études Politiques, et soucieux :

- d'accroître la chance des bacheliers d'intégrer un des sept Instituts d'Études Politiques en leur offrant la possibilité de préparer un seul concours d'entrée – aussi appelé « le concours commun » ;
- de rendre ainsi plus démocratique l'accès à leurs établissements, en réduisant les coûts du concours et en homogénéisant les épreuves ;
- de faciliter les démarches des candidats, en se situant dans une logique d'aménagement du territoire national ;
- et de renforcer leur coopération en vue d'offrir une meilleure lisibilité nationale et internationale de leurs formations ;

les Instituts d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse, représentés par :

Rostane MEHDI, Directeur de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence,

Pierre MATHIOT, Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lille,

Hélène SURREL, Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Pablo DIAZ, Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Rennes,

Céline BRACONNIER, Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Saint-Germain-en-Laye,

Jean-Philippe HEURTIN, Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg,

Eric DARRAS, Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse,

Ci-après désignés « les Sciences Po du Réseau ScPo »

Sont convenus de ce qui suit :

Article 1 - Objet

Pour l'accès à la première année du diplôme de l'un des Instituts d'Études Politiques liés par la présente convention, il est créé une procédure d'admission comprenant la prise en compte des notes de 3 épreuves écrites, couramment désigné « le concours commun », en application de l'article D741-11 du code de l'éducation.

Les modalités d'inscription, d'organisation, de déroulement de l'admission ainsi que la nature et le programme des épreuves sont définies dans un règlement approuvé par le conseil d'administration de chacun des Instituts.

On appelle Réseau ScPo la réunion des 7 Sciences Po de région pour l'organisation du concours.

Article 2 : Nombre de places offertes

Chaque Institut d'Études Politiques fixe annuellement le nombre de places qu'il offre pour cette procédure d'admission et reste libre de maintenir ou de créer des voies de recrutement spécifiques parallèles dans la limite de 10% de l'effectif total de sa promotion de première année, pour ce qui concerne le cursus général.

Article 3 : Les centres d'examen

Article 3.1 : Principes généraux

Chaque Institut d'Études Politiques partenaire constitue un centre d'examen mutualisé responsable de l'organisation des épreuves pour l'ensemble des candidates et candidats qui lui sont affectés, dans la mesure du possible le plus proche du lieu de résidence renseigné dans Parcoursup de la candidate ou du candidat, et dans la limite des capacités d'accueil.

Des centres d'examen délocalisés sont ouverts en Guadeloupe, Martinique, Guyane, à la Réunion, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

Des centres d'examen pourront être ouverts pour les candidates et candidats des lycées français de l'étranger et les candidates et candidats locaux. La liste de ces centres d'examen sera établie par convention avec les établissements ou leur représentant.

Article 3.2 : Délégations de signature

Article 3.2.1 : Convention avec l'AEFE

Les Directeurs et Directrices des Instituts d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, St-Germain-en-laye, Strasbourg et Toulouse donnent mandat au Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Rennes, pour signer en leurs lieux et places la Convention 2024 pour l'organisation de l'admission en première année des Diplômes « Grade Master - Cursus général » des Instituts d'Études Politiques du Réseau ScPo entre les 7 Sciences Po du Réseau ScPo et l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger (AEFE) ainsi que ses avenants éventuels, pour une durée de 3 ans.

Article 3.2.2 : Conventions pour les centres délocalisés

Les Directeurs et Directrices des Instituts d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, Lille, Rennes, St-Germain-en-laye, Strasbourg et Toulouse donnent mandat à la Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon, pour signer en leurs lieux et places la Convention 2024 entre le Rectorat de l'Académie de Guyane et l'Institut d'Études Politiques de Lyon, ainsi que ses avenants éventuels, pour une durée de 3 ans.

Les Directeurs et Directrices des Instituts d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, Lyon, Rennes, St-Germain-en-laye, Strasbourg et Toulouse donnent mandat au Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lille, pour signer en leurs lieux et places la Convention 2024 entre le Lycée général et technologique Baimbridge de Pointe-à-Pitre et l'Institut d'Études Politiques de Lille, la Convention 2024 entre le Rectorat de l'Académie de Martinique, le Lycée de Bellevue de Fort-de-France et l'Institut d'Études Politiques de Lille, la Convention 2024 entre le Vice-Rectorat de la Nouvelle Calédonie, le Lycée Laperouse de Nouméa et l'Institut d'Études Politiques de Lille, ainsi que leurs avenants éventuels, pour une durée de 3 ans.

Les Directeurs et Directrices des Instituts d'Études Politiques de Lille, Lyon, Rennes, St-Germain-en-laye, Strasbourg et Toulouse donnent mandat au Directeur de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-

Provence, pour signer en leurs lieux et places la Convention 2024 entre le Lycée Leconte de Lisle et l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, ainsi que ses avenants éventuels, pour une durée de 3 ans.

Les Directeurs et Directrices des Instituts d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg et Toulouse donnent mandat à la Directrice de l'Institut d'Études Politiques de St-Germain-en-laye, pour signer en leurs lieux et places la Convention 2024 entre le vice-rectorat de la Polynésie française, le ministère de l'Éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique de la Polynésie française et les sept Sciences Po du Réseau ScPo, ainsi que ses avenants éventuels, pour une durée de 3 ans.

Article 3.3 : Nomination des responsables de sites et de salles

Les Directrices et Directeurs des Sciences Po du Réseau sont nommés responsables du centre d'examen que constitue leur établissement et d'un ou de plusieurs centres d'examens des territoires ultra-marins et centres d'examens à l'international conventionnés AEFÉ qui y sont rattachés, par arrêté signé du Président du jury 2024. En cas de déport, cette responsabilité est assurée par leur représentante ou représentant nommé. Les responsables administratifs de site et de salle des centres d'examen à l'international sont définis dans la convention 2024 pour l'organisation de l'admission en première année des Diplômes « Grade Master – Cursus général » des Instituts d'Études Politiques du Réseau ScPo signée avec l'AEFE. Les responsables administratifs de site et de salle des centres d'examen délocalisés sont définis dans les 6 conventions 2024 mentionnées à l'article 3.2.2 de la présente convention.

Article 4 : Conception des épreuves

Le concours commun sera composé des mêmes épreuves, évaluées selon les mêmes barèmes et les mêmes indications de correction.

Les sujets de Questions Contemporaines et Histoire, accompagnés de leur grille et barèmes de correction, sont élaborés par l'Institut d'Études Politiques assurant la présidence du concours commun de l'année et les sujets de langues vivantes sont élaborés par l'Institut d'Études Politiques ayant la présidence du concours commun l'année suivante, conformément à un calendrier prévisionnel validé par les Directrices et Directeurs des Instituts d'Études Politiques partenaires en début d'année universitaire.

Article 5 : Le jury

Le jury du concours commun est nommé par arrêté du Président du jury 2024. Il est constitué des Directrices et Directeurs des Instituts d'Études Politiques du Réseau ScPo, ou de leurs représentants en cas de déport. Il est présidé à tour de rôle par le directeur d'un des établissements partenaires, conformément au calendrier adopté en début d'année universitaire par les Directrices et Directeurs.

En cas d'empêchement, une Directrice ou un Directeur peut être représenté par la personne qu'il aura désignée. Le jury valide le choix des sujets du concours et proclame les résultats après délibération commune.

Le jury peut se réunir en présentiel ou par visio-conférence.

Article 6 : Modalités de correction

Les correctrices et correcteurs sont recrutés par chaque établissement et corrigent les copies de leur centre d'examen. Les Directeurs et Directrices des études assurent la coordination des équipes locales de correctrices et correcteurs et veillent au respect des critères de notation.

Article 7 : L'organisation du concours

Le CODIR réunit les Directrices et Directeurs des 7 Sciences Po du Réseau. Il permet de traiter l'ensemble des questions politiques, statutaires et/ou stratégiques. Il fixe, ainsi, les priorités du

programme de travail annuel et arrête les décisions afférentes à l'organisation générale du concours.

Chaque année, le président ou la présidente du Réseau associe à l'organisation du concours deux vice-présidents : le directeur ou directrice de l'IEP ayant assumé la présidence l'année antérieure et le directeur ou directrice de l'IEP assumant la présidence l'année suivante.

Le COPIL CONCOURS pilote l'organisation administrative, informatique et logistique du concours dans ces différentes phases. Il réunit les personnels en charge de la gestion du concours dans les différents établissements du Réseau.

Le COPIL COM réunit les chargés de communication des établissements du Réseau, prépare, organise et gère l'ensemble des événements et supports de communication destinés à la promotion du concours (salons, campagnes d'information...).

Le groupe des DGS rassemble les Directrices et Directeurs généraux des services et secrétaires généraux, il se réunit lorsqu'un besoin de validation d'un sujet technique ou précis est nécessaire. Il éclaire les Directrices et Directeurs sur les implications financières des décisions. Il assure la cohérence dans la mise en œuvre des décisions arrêtées par le CODIR.

Une coordinatrice Réseau dont les missions sont la coordination, structuration et mise en œuvre des projets et de l'ensemble des actions communes du Réseau, assure le suivi des différents projets et des travaux des comités de pilotage.

Elle assiste aux réunions de ces Copil, prépare les ordres du jour, anime les réunions, rédige les comptes-rendus et fait le lien entre ces différentes instances.

L'établissement dont la Directrice ou le Directeur est nommé président du jury du concours désigne au sein de son établissement des personnes référentes dans chacune des instances susnommées. Les responsables concours, communication et la ou le DGS ou la ou le secrétaire général de cet établissement sont, en appui de la coordinatrice Réseau, les référents dans leurs champs respectifs.

Un plan de travail sur chacun des COPIL est établi, en début d'exercice, et adossé à un calendrier. Le Président du concours ouvre les sessions des groupes directeurs et directrices, communication et concours. Il explicite les différentes tâches et missions confiées, valide le calendrier et rend les arbitrages nécessaires.

La coordinatrice et, lorsque cela est nécessaire, les responsables communication et concours sont tout au long de l'année porteurs des différents travaux assignés au COPIL.

Chacun des DGS identifie dans son établissement les agents dédiés au travail en COPIL. Le nombre et la périodicité des réunions du Réseau sont ajustés aux activités et calendriers associés.

Tout projet développé par le Réseau se décline sur le même mode d'organisation fonctionnel.

La coordination des opérations informatiques liées au concours est placée sous la responsabilité du Service Informatique d'un Institut d'Études Politiques qui réalise, à la demande du président du jury, un compte-rendu régulier des actions menées au service du Réseau. Les dépenses et recettes liées à cette activité donnent lieu à une convention entre les 7 Sciences Po du Réseau.

Article 8 : Dispositions financières

Les Instituts d'Études Politiques partenaires se répartissent l'intégralité des coûts engendrés par l'organisation du concours commun et sa publicité selon une clé de gestion égalitaire.

Le tarif d'inscription au concours commun est identique. Il est pratiqué un tarif distinct entre les candidats boursiers et ceux non-boursiers, précisé dans le Règlement des épreuves du concours annuel.

L'inscription au concours est réglée par les candidates et les candidats directement via la plateforme PARCOURSUP. L'Institut qui assure la présidence du concours est destinataire des paiements ainsi effectués. Une répartition est ensuite établie entre les différents Instituts d'Études Politiques en fonction de leurs dépenses et recettes respectives. Cette répartition donne lieu à des reversements qui interviennent avant la fin de l'année d'exercice budgétaire en cours.

La nature des dépenses prises en compte dans ce calcul est établie en annexe de cette convention.

Article 9 : Evaluation du dispositif et réajustement

Une transformation des épreuves de sélection organisées sera réalisée en cas de situation sanitaire dégradée ou difficile. Ces nouvelles modalités devront être mises en œuvre en respectant le calendrier imposé par Parcoursup et en conformité avec les règles applicables aux concours et examens et adoptées dans les instances des établissements dans les délais requis.

Si le concours commun écrit pour accéder en 1^{ère} année du cursus des 7 Sciences Po du Réseau ScPo ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues, l'admission serait alors décidée en prenant en compte un certain nombre de résultats scolaires obtenus en classes de Première et de Terminale par les candidates et les candidats, et disponibles sur Parcoursup.

L'admission pourrait également donner lieu à la prise en compte de pièces complémentaires et/ou d'exercices additionnels réalisés à distance et portant sur les matières et les programmes du concours.

Le CODIR du Réseau établira avant le 31 octobre 2024 un bilan pédagogique, financier, administratif et technique du concours commun en vue de procéder aux réajustements nécessaires.

La présente convention sera, le cas échéant, modifiée par avenant. Tout Institut d'Études Politiques a la possibilité, s'il le souhaite, de se retirer de l'organisation du concours commun, pourvu qu'il fasse connaître sa décision à ses partenaires avant le 15 juillet de l'année antérieure au concours concerné. Avant la même date, les Instituts d'Études Politiques signataires statuent à l'unanimité sur toute demande de participation au concours commun présenté par un autre Institut d'Études Politiques.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est valable pour un an et prend effet à compter de la date de signature de la dernière des parties.

Fait en sept exemplaires,

ANNEXE 1 – NATURE DES DEPENSES PORTEES AU BILAN FINANCIER DU CONCOURS COMMUN 2024

Location salles examen et frais d'organisation AEFE	<ul style="list-style-type: none"> • Location des salles d'examen pour un montant indicatif de 40.000 € TTC. Au-delà de cette somme, chaque Sciences Po devra supporter le surcoût, sauf dérogation exceptionnelle validée par le codir du Réseau. • Assurance • Protection civile • Location véhicule • Prise en charge des frais d'organisation des concours dans lycées AEFE (selon convention)
Frais de personnel de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Paiement des surveillantes et surveillants avec les charges : <ul style="list-style-type: none"> ○ Vacataires (étudiants et retraités : payés au SMIC ; Plafond de 12h/pers) ; ○ Personnel de l'IEP : tarif horaire pour les surveillances, selon la réglementation en vigueur ○ Pas de majoration pour les agents surveillant les tiers temps. • Repas/boissons pour les surveillantes et surveillants >> un tarif de repas au tarif réglementaire en vigueur.
Frais de conception sujets (avec correction)	<ul style="list-style-type: none"> • Paiement des conceptrices et concepteurs des sujets avec les charges • 1 sujet + 1 corrigé = 6 heures « travaux dirigés » (au taux horaire fixé par l'arrêté du 6 novembre 1989 fixant les taux de rémunération des heures complémentaires)
Frais de correction de copies	<ul style="list-style-type: none"> • Paiement des correctrices et correcteurs (brut) : <ul style="list-style-type: none"> ○ 6.75€ la copie de Questions Contemporaines et Histoire – 4.90€ la copie de Langue vivante, <p>En application de l'article 7 de l'arrêté du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'envoi / réception des copies (sites délocalisés)
Frais de mission	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de mission des directeurs et directrices pour les codirs + frais de mission des membres des Copil (concours, communication) + agents mobilisés sur l'organisation du concours (déplacements vers les sites délocalisés, salons mutualisés tel le SAGE...).
Coût des campagnes de communication / pub. conjointes	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses de communication établies en respect du budget prévisionnel de communication validé par le Codir. • Ajout éventuel de frais de livraison supplémentaires
Dépenses informatiques (matériel)	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance lecteur optique Achat matériel • Paybox (abonnement, commissions) • Ligne numéro vert (ligne, communications)
Dépenses de personnel excédant le fonctionnement de base	<ul style="list-style-type: none"> • Heures supplémentaires webmestre du site vitrine www.reseau-scpo.fr • Prime annuelle pour le ou la responsable concours de l'Institut d'études politiques en charge de la présidence du jury : 2000 € nets • Prime annuelle pour le ou la responsable de communication de l'Institut d'études politiques en charge de la présidence du jury : 2000 € nets • Prime annuelle pour le ou la responsable informatique : 800 € nets
Matériel pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Copies / intercalaires / brouillons / étiquettes</u> : Forfait 2 € / candidat pour la journée • Reprographie • Ne pas inclure les petites fournitures (scotch, marqueurs, enveloppes, stylos....)

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-7

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Convention cadre de partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le conseil d'administration approuve la convention cadre avec la Métropole Aix-Marseille-Provence telle qu'annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

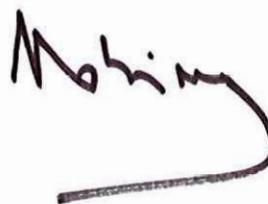
Présents et représentés : 29

Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 08/01/2024

**La Métropole Aix-Marseille-Provence
Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence
Convention - cadre
2023 – 2026**

Entre

La Métropole Aix-Marseille-Provence,

Dont le siège est 58 Bd Charles Livon, 13007 Marseille, représentée par Madame Martine VASSAL, **Présidente**, habilitée à signer la présente convention par délibération du ...XX n° en date du ,

Ci-après dénommé « Métropole Aix-Marseille-Provence »,

D'une part,

Et

L'Institut d'Etudes Politique,

L'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, établissement public administratif d'enseignement supérieur, domicilié 25, Rue Gaston de Saporta, 13100 AIX-EN-PROVENCE, dûment représenté par **Monsieur Rostane MEHDI**, Directeur,

ci-après dénommé «**Sciences Po Aix**»,

D'autre part

Préambule

La Métropole Aix-Marseille-Provence et Sciences Po Aix, conscients de leur responsabilité sociale, partagent des valeurs communes qu'ils entendent promouvoir par la présente convention de partenariat.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) unique, créé par disposition législative au 1^{er} janvier 2016 en fusionnant les six intercommunalités préexistantes sur son territoire : la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, les Communautés d'agglomération du Pays d'Aix, du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, du Pays de Martigues, de Salon-Étang de Berre-Durance et enfin le Syndicat d'agglomération nouvelle d'Ouest Provence, soit 92 communes.

La Métropole-Aix-Marseille-Provence exerce un grand nombre de compétences notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire, de la gestion des

déchets, de l'environnement, de la mobilité...et joue ainsi un rôle stratégique en matière de politiques publiques.

Engagée autour de valeurs fortes d'innovation, de solidarité, de responsabilité ou encore d'ouverture, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend privilégier l'accueil d'étudiants souhaitant s'investir pour l'avenir de leur territoire.

L'article L. 5217-2 du CGCT prévoit que la Métropole exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence en matière de programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Le schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI) 2023-2026 de la Région Sud se décline en 5 axes et plusieurs objectifs. Le 1^{er} étant d'améliorer la réussite des étudiants et de les accompagner dans leur insertion professionnelle.

Ce principe a été rappelé par la convention territoriale d'exercice concerté relative à l'enseignement supérieur et à la recherche conclue entre la Région Sud et la Métropole Aix-Marseille-Provence en octobre 2019 établissant les modalités d'intervention de l'action commune.

Sciences Po Aix, établissement public d'enseignement supérieur, membre de la Conférence des Grandes Écoles, développe une offre de formation attractive, pluridisciplinaire, largement ouverte sur l'international et fortement professionnalisante en vue de former les cadres des secteurs public et privé.

A cette fin, l'établissement entend doter ses étudiants des instruments disciplinaires et méthodologiques qui leur permettront de saisir la complexité croissante du monde dans lequel ils s'inséreront. A cet effet, son modèle de formation privilégie une spécialisation à la fois robuste et la plus précoce possible tout en veillant à cultiver chez les étudiants le goût de l'ouverture.

Au-delà, Sciences Po Aix entend être une Grande école solidaire, socialement responsable et impliquée dans son territoire.

Article 1 - Objet de la convention :

La présente convention cadre de partenariat a pour objet de mettre place un partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et Sciences Po Aix pour les 3 prochaines années universitaires soit 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, et vise notamment à développer la synergie entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et Sciences Po Aix sur plusieurs dimensions :

- Valoriser le développement d'une société de la connaissance
- Soutenir la formation sous ses différentes formes : initiale, alternance, professionnelle et continue
- Favoriser la recherche et la prospective sur les évolutions politiques, sociales, sociétales et économiques,
- Favoriser l'emploi, l'employabilité et l'insertion professionnelle des publics accueillis,
- Développer l'attractivité respective des deux institutions.

Article 2 - Modalités de mise en œuvre du partenariat, contributions communes :

2.1. Les engagements de la Métropole Aix-Marseille-Provence

- **Soutien de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la professionnalisation des étudiants et stagiaires de Sciences Po Aix**

La Métropole Aix-Marseille-Provence participe au **forum des Carrières** de Sciences Po Aix, journée dédiée à l'Insertion professionnelle.

La Métropole Aix-Marseille-Provence communique ses offres de stages étudiants, de contrat d'apprentissage ou d'emplois susceptibles d'être en lien avec les différents cursus dispensés à Sciences Po Aix afin qu'elles soient diffusées sur les plateformes et/ou sites appropriés auxquels il recourt pour ce faire.

En accueillant des étudiants en stage ou en contrat d'apprentissage, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'implique dans la professionnalisation des cursus. Le contenu des stages pourra notamment prendre la forme de la réalisation d'études ou d'analyses de politiques publiques.

Des stages au niveau directorial, d'une durée de deux semaines à un mois, peuvent être proposés aux étudiants inscrits en Prép'INSP Grands concours.

La Métropole Aix-Marseille-Provence pourra également accueillir ou accompagner des étudiants devant réaliser un mémoire de fin d'études sur une problématique spécifique de recherche à l'aune des enjeux des politiques métropolitaines. Dans ce cas, la Métropole Aix-Marseille-Provence assurera la mise à disposition des informations et données à l'étudiant pour qu'il réalise les travaux de recherche ou d'étude, en étroite collaboration avec ses services.

- **Soutien de la Métropole Aix-Marseille-Provence au déroulement des formations par l'intermédiaire de ressources formatives (Ambassadeurs de la Métropole)**

La Métropole Aix-Marseille-Provence permet, sous réserve de nécessité de service et dans le cadre d'une activité accessoire, à des agents, d'assurer des enseignements pour le compte de Sciences Po Aix, dans les différents types de cursus et formations préparatoires aux concours. Le partenariat vise à faciliter la mise en relation de Sciences Po Aix et d'experts ambassadeurs et s'inscrit dans une démarche de développement de la marque employeur.

Ils contribueront ainsi à développer un réseau d'échange entre les deux institutions et seront dans le cadre du cumul d'activités, rémunérés par Sciences Po Aix dans le respect des règles s'imposant à l'établissement en matière de conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur.

Ponctuellement et dans le respect des contraintes règlementaires et de service, des collaborateurs métropolitains participent à **des jurys de soutenance de mémoire ou de rapport de stages**.

2.2. Les engagements de Sciences Po Aix

- **Prise en charge par Sciences Po Aix d'actions visant à assurer l'égalité d'accès aux formations proposées.**

Sciences Po Aix assume les actions visant à assurer l'égalité d'accès à ses formations sélectives en particulier dans le cadre du « Programme d'études intégrées » (PEI). Dans le cadre de ce partenariat sont menées des actions spécifiques afin de répondre à un besoin de mixité, de diversité, ou d'insertion de personnes en situation de handicap selon les besoins ou projets de la Métropole Aix-Marseille Provence et de Sciences Po Aix.

- **Ouverture par Sciences Po Aix de ses formations aux agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre du Compte personnel de formation.**

Sciences Po Aix s'engage à faciliter l'accès à une offre de formation élargie et adaptée aux agents métropolitains dans le cadre de la mise en œuvre, à leur initiative, de leur projet personnel d'évolution professionnelle.

Dans ce cadre, le présent partenariat vise à faciliter l'accès des collaborateurs de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui s'engagent dans une démarche personnelle d'évolution professionnelle à une offre de haut niveau, le cas échéant diplômante, certifiante ou encore de préparation aux concours lorsque cette préparation aux concours est destinée à mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle au sens du Code général de la fonction publique.

Les Parties s'entendent pour que les demandes formulées par les agents métropolitains entrant dans ce cadre, bénéficient des tarifs adaptés.

Il est précisé que les formations, autres que personnelles, répondant à un besoin de la collectivité, notamment les formations de perfectionnement visant en l'adaptation ou le développement des compétences d'un ou plusieurs agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux missions exercées sont expressément exclues de la présente convention.

- **Organisation et participation de Sciences Po Aix à des manifestations et évènements d'intérêt métropolitain :**

Les Parties s'engagent à travailler et réfléchir ensemble sur des sujets d'intérêt commun, à ouvrir leurs réseaux respectifs.

Les Parties s'engagent à réaliser, sur la durée de la convention, des conférences, séminaires de réflexion ou des tables rondes sur des thèmes et sujets définis en commun.

Ces évènements peuvent être ouverts à divers publics (étudiants, agents métropolitains ou au grand public...).

Sciences Po Aix s'engage à informer la Métropole Aix-Marseille-Provence des conférences et colloques organisés à l'IEP.

Un enseignant expert de Sciences Po pourra ponctuellement intervenir sur une thématique de la Métropole.

- **Développement des actions d'expertise et de recherche :**

Sciences Po Aix s'engage à développer des actions de recherche et d'expertise dans des domaines déterminés en commun avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, à favoriser la veille et la mutualisation sur la production de connaissance pour contribuer à l'adaptation et à l'évolution des politiques métropolitaines. Le Centre Méditerranéen de Sociologie, de Science politique et d'Histoire, dénommé MESOPOLHIS, unité pluridisciplinaire de sciences sociales placée sous la triple tutelle d'Aix-Marseille Université, de Sciences Po Aix et du CNRS, pourra accueillir et former des doctorants bénéficiant d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE), en partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Au sein de ses formations, des projets d'intérêt métropolitains pourront constituer des cas pratiques d'études pour les étudiants afin de développer leur professionnalisation et leur expertise.

Ces actions donneront lieu à la signature de conventions subséquentes venant déterminer les modalités de mise en œuvre.

Les résultats des actions réalisées par les étudiants dans le cadre du partenariat seront rendus publics après validation des contenus par la Métropole Aix-Marseille-Provence et Sciences Po Aix, dans le respect du cadre institutionnel et de leur politique de communication.

Article 3 - Pilotage et évaluation

Un comité de pilotage réuni une fois par an, ou sur demande expresse de l'une ou l'autre des parties, est chargé de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des actions et contributions prévues à la présente convention.

Il est composé de deux représentants de Sciences Po Aix issus de la Direction de la Formation et des Etudes (DFE) et de la Direction des Relations Extérieures et de la Vie Etudiante (DREVE), désignés par son directeur et de deux représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence désignés par sa Présidente.

Article 4 - Durée et modification de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la rentrée universitaire 2023-2024.

Elle est, si nécessaire, complétée par des conventions d'application spécifiques.

Toute modification de la présente fera l'objet d'un avenant.

Article 5- Dénonciation et résiliation de la convention cadre

La convention cadre prend fin à son échéance ou par sa résiliation à l'initiative de l'une des parties, qui doit intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois avant sa survenance.

Article 6 : Modalités de communication et d'information du partenariat au public

Sciences Po Aix s'engage à apposer leur logo sur les supports de communication internet ou imprimés réalisés en lien avec les actions mises en place dans le cadre du partenariat.

Sciences Po Aix autorise la Métropole Aix-Marseille-Provence, à effectuer tout enregistrement visuel ou sonore des événements organisés dans le cadre de ce partenariat. Il autorise également la diffusion de ces enregistrements par la Métropole Aix-Marseille-Provence ou par ses représentants dûment autorisés via les moyens de communication internet ou imprimés. La Métropole Aix-Marseille-Provence veille dans ce cadre au respect des règles relatives au droit à l'image et à la propriété intellectuelle.

Article 7. Différends

Tout différend né de l'interprétation et/ou de l'exécution du contrat donne lieu à une tentative d'accord amiable entre les parties.

A défaut d'accord amiable dans un délai de trois mois, le litige est porté par la partie la plus diligente devant le Tribunal Administratif de Marseille.

Fait à Marseille, en 2 exemplaires, le « **DATE** »

La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence Martine Vassal	Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques Rostane MEHDI
---	--

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-8

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;
Vu le règlement des études de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Modifications du règlement des études

Le conseil d'administration approuve les modifications du règlement des études telles que présentées en annexe de la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 29
Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 28 voix POUR, 1 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 08/01/2024

Modification du règlement des études

1. Conditions de validation de la 3A en cas de circonstances exceptionnelles (Partie I, titre II, IV, P6)

Version en vigueur	Version modifiée
	<p>Art.24ter - Conditions de validation de la 3A en cas de circonstances exceptionnelles.</p> <p>En cas de circonstances sanitaires ou sécuritaires exceptionnelles empêchant la validation de la mobilité internationale prévue, le Directeur de Sciences Po Aix, sur proposition du jury d'examen de la 3A, arrêtera les modalités de validation des crédits manquants.</p>

2. Date limite de dépôt du mémoire du diplôme en 4A et 5A (Partie I, titre II, V, P10)

Version en vigueur	Version modifiée
<p>Article 30 – Mémoire</p> <p>Chaque étudiant prépare un mémoire sous la direction d'un enseignant de l'IEP, professeur, maître de conférences ou assimilé à l'une de ces catégories et figurant sur la liste arrêtée chaque début d'année par le Directeur. Le titre du mémoire et le nom du directeur doivent être transmis à la scolarité au plus tard le 30 juin de la 2e année sur le formulaire prévu à cet effet. A l'initiative de l'étudiant, le titre du mémoire et/ou le nom du directeur pourront être modifiés au plus tard le 30 septembre de la 4ème année sur le formulaire prévu à cet effet. Les étudiants de 4ème année déposent leur mémoire sur la plateforme numérique dédiée soit avant le 15 juin, soit avant le 15 septembre au terme de leur 4ème année. A défaut, ils déposent leur mémoire soit avant le 15 juin, soit avant le 15 septembre de l'année suivante. Lorsque le mémoire est déposé avant le 15 juin, la soutenance se déroule avant la fermeture estivale. Lorsque le dépôt intervient avant le 15 septembre, la soutenance est organisée avant le terme de l'année civile. Le mémoire est soutenu devant un jury de deux membres au moins, dont le Directeur de mémoire. Le jury attribue une note (valant 10 crédits ECTS) imputée sur les notes de la cinquième année. Lorsqu'elle est inférieure à la moyenne, la note du mémoire n'est pas compensable. L'absence de soutenance du mémoire dans les délais impartis sera considérée comme une absence injustifiée (cf. art 6 du présent règlement). Tout plagiat sera sanctionné et la personne concernée déférée devant un conseil de discipline.</p>	<p>Article 30 – Mémoire</p> <p>Chaque étudiant prépare un mémoire sous la direction d'un enseignant de l'IEP, professeur, maître de conférences ou assimilé à l'une de ces catégories et figurant sur la liste arrêtée chaque début d'année par le Directeur. Le titre du mémoire et le nom du directeur doivent être transmis à la scolarité au plus tard le 30 juin de la 2e année sur le formulaire prévu à cet effet. A l'initiative de l'étudiant, le titre du mémoire et/ou le nom du directeur pourront être modifiés au plus tard le 30 septembre de la 4ème année sur le formulaire prévu à cet effet. Les étudiants de 4ème année déposent leur mémoire sur la plateforme numérique dédiée soit avant le 30 juin, soit avant le 15 septembre au terme de leur 4ème année. A défaut, ils déposent leur mémoire soit avant le 30 juin, soit avant le 15 septembre de l'année suivante. Lorsque le mémoire est déposé avant le 30 juin, la soutenance se déroule avant la fermeture estivale. Lorsque le dépôt intervient avant le 15 septembre, la soutenance est organisée avant le terme de l'année civile. Le mémoire est soutenu devant un jury de deux membres au moins, dont le Directeur de mémoire. Le jury attribue une note (valant 10 crédits ECTS) imputée sur les notes de la cinquième année. Lorsqu'elle est inférieure à la moyenne, la note du mémoire n'est pas compensable. L'absence de soutenance du mémoire dans les délais impartis sera considérée comme une absence injustifiée (cf. art 6 du présent règlement). Tout plagiat sera sanctionné et la personne concernée déférée devant un conseil de discipline.</p>

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-9

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;
Vu le règlement des études l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Règlement d'admission en première année du diplôme « grade Master – Coursus général » des sept Instituts d'Etudes Politiques du réseau ScPo (CC1A Session 2024)

Le conseil d'administration approuve le règlement d'admission en première année (CC1A) du diplôme des 7 IEP du réseau ScPo tel qu'annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 29
Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 08/01/2024

Règlement d'admission en première année des Diplômes « Grade Master - Coursus général » des Instituts d'Etudes Politiques du Réseau ScPo

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu le code de l'éducation, notamment les articles D. 713-21 et D.741-11 ;
Vu le décret n° 45-2287 du 9 octobre 1945 portant création de l'IEP de l'université de Strasbourg ;
Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux IEP dotés du statut d'Établissement Public Administratif (EPA) associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
Vu l'arrêté du 28 juin 2013 portant création d'un IEP à l'Université de Cergy-Pontoise ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de Master aux titulaires du diplôme de fin d'études des Instituts d'études politiques d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse.

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 – Objet

Le présent règlement définit la procédure d'admission des candidates et candidats en première année des diplômes de niveau « Grade Master - Coursus général » des 7 Instituts d'Etudes Politiques membres du Réseau ScPo (Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg, Toulouse).

Ces établissements correspondent à 8 sous-vœux dans le Service à Compétence Nationale (SCN) Parcoursup (ci-après dénommé « Parcoursup »), présentés comme suit :

- Sciences Po Aix
- Sciences Po Lille
- Sciences Po Lyon - campus de Lyon
- Sciences Po Lyon - campus de Saint-Étienne
- Sciences Po Rennes
- Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
- Sciences Po Strasbourg
- Sciences Po Toulouse

Le présent règlement ne régit pas l'admission dans les double-diplômes ou les voies d'admission spécifiques que peuvent proposer chacun de ces établissements.

ARTICLE 2 – Respect du règlement

Dès le dépôt de son dossier de candidature, chaque candidate ou candidat s'engage à respecter strictement l'intégralité du présent règlement. À défaut, la candidature pourra être rejetée par le Réseau ScPo au cours de la procédure d'admission.

La candidate ou le candidat s'engage, sous sa responsabilité, à transmettre des informations complètes et sincères pour la réalisation de son dossier de candidature. En cas de pièce manquante ou d'informations incomplètes, le dossier de candidature pourra être considéré comme irrecevable et ne pas être traité.

En cas de fausse déclaration, de fraude ou de tentative de fraude, la candidate ou le candidat s'expose à la perte du bénéfice éventuel de l'admission.

ARTICLE 3 – Conditions de candidature

La présente procédure d'admission pour l'entrée en première année du diplôme « Grade – Master – cursus général », au titre de l'année universitaire 2024-2025 est accessible aux candidates et candidats au baccalauréat (ou équivalent : diplômes étrangers et DAEU) 2024 et aux titulaires du baccalauréat (ou équivalent : diplômes étrangers et DAEU) 2023.

ARTICLE 4 – Frais de candidature

Les frais de candidature s'élèvent à 180 euros. Sur présentation des justificatifs correspondants, ceux des candidates et candidats bénéficiaires pour l'année universitaire 2023-2024 d'une bourse nationale du second degré ou bénéficiaires d'une bourse de l'enseignement supérieur (bourses délivrées par le CROUS ou par le gouvernement français pour les candidates et candidats étrangers pour l'année en cours) s'élèvent à 50 euros.

Les frais de candidature doivent être acquittés dans les délais impartis, c'est-à-dire avant la date limite de confirmation des vœux dans Parcoursup, pour que la candidature soit validée et traitée. Dès lors qu'ils ont été versés au Réseau ScPo, ils restent acquis par ce dernier, y compris si la candidate ou le candidat admis renonce à s'inscrire, si elle ou il n'a pas confirmé son vœu dans Parcoursup, si son dossier est incomplet ou rejeté, et qu'il participe ou non aux épreuves.

Les modalités de paiement et le calendrier sont précisés sur la plateforme Parcoursup.

Seuls les candidates et candidats ayant formulé et confirmé le vœu « Réseau ScPo / concours commun » et ayant acquitté les frais d'inscription correspondant à leur situation (boursier ou non boursier) seront admis à se présenter au concours.

Aucun délai supplémentaire ne sera accepté pour la confirmation du vœu.

Si le document de bourse est invalide, il sera demandé au candidat ou à la candidate d'acquitter 130 euros supplémentaires afin que le dossier soit jugé complet.

Les candidates ou les candidats admis dans l'un des établissements ayant payé 50 € de frais de candidature sans fournir de justificatif valable ne seront pas autorisés à s'inscrire dans l'un des établissements du réseau ScPo.

ARTICLE 5 – Modalités d'inscription

Les candidates et candidats s'inscrivent uniquement via la plateforme nationale Parcoursup et selon les modalités indiquées sur cette dernière, conformément au Code de l'éducation, notamment l'article D. 612-1-2 relatif au calendrier de la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur.

Aucune inscription n'est enregistrée passé le délai de clôture. Seules les données numériques enregistrées sur la plateforme Parcoursup ainsi que, le cas échéant, sur l'application numérique spécifiquement dédiée à l'admission dans les diplômes des IEP du Réseau ScPo (ci-après « plateforme du Réseau ScPo ») font foi. Aucune donnée qui n'y serait pas enregistrée ne pourra être utilisée ou présentée par la candidate ou le candidat.

Le choix de la langue vivante de l'épreuve du concours peut être modifié directement sur Parcoursup par le candidat ou la candidate jusqu'à la date limite de confirmation des vœux dans Parcoursup. Passé ce délai, aucune modification ne sera possible.

ARTICLE 6 - Communication avec les candidates et candidats

Tout au long de la procédure d'admission, la communication avec les candidates et candidats s'effectue de manière électronique, via la plateforme nationale Parcoursup, la plateforme du Réseau ScPo ainsi que par courriers électroniques. Tout candidat ou candidate doit ainsi avoir une adresse électronique valide et doit veiller à consulter régulièrement sa messagerie au cours de la procédure d'admission. En cas de litige, aucun candidat ou candidate ne pourra se prévaloir de la non-réception d'un courrier électronique.

TITRE II : ORGANISATION GENERALE DE LA PROCEDURE D'ADMISSION

ARTICLE 7 – Principes généraux

L'admission s'organise selon une phase unique de sélection, mise en œuvre selon le calendrier défini par Parcoursup. Elle repose sur les éléments suivants :

- le statut du candidat ou de la candidate (bachelier 2024 ou 2023, ou titulaire d'un diplôme français ou étranger admis en équivalence 2024 ou 2023) ;
- l'adéquation de la candidature avec les exigences académiques portées par le Réseau ScPo, appréciées à travers trois épreuves écrites.

Article 7.1. Statut du candidat ou de la candidate

L'examen des candidatures donne lieu à l'établissement par le jury d'une liste d'admission finale unique.

Article 7.2 Epreuves écrites

- Les épreuves sont communes (durée, coefficients, sujets). Elles se déroulent à l'écrit et sont notées sur 20.
- Il n'y a pas de note éliminatoire.
- Toute absence à l'une des trois épreuves écrites est éliminatoire.
- La note 0/20 est attribuée au candidat ou à la candidate qui ne compose pas dans la langue vivante choisie lors de l'inscription.
- Les trois épreuves sont organisées la même journée pour tous les candidats et candidates : le samedi 20 avril 2024.

1. **Questions contemporaines** (durée : 3h, coefficient 3, dissertation, un sujet à choisir parmi deux).

- **Thèmes 2024** : "L'alimentation" et "le corps"

2. **Histoire** (durée : 2h, coefficient 3, analyse de documents, un seul sujet).

- L'analyse est guidée par une consigne, l'étude de documents correspond à ce qui est pratiqué lors des exercices écrits de la classe de Terminale dans le cadre du contrôle continu.

Programme : Les relations entre les puissances et les modèles politiques des années 1930 à nos jours. Histoire politique, sociale et culturelle de la France depuis les années 1930.

3. **Langue vivante** (durée : 1h, coefficient 2, choix entre anglais, allemand, espagnol et italien).

- **Deux parties** : questions de compréhension et essai

TITRE III : ORGANISATION DES EPREUVES ECRITES

ARTICLE 8 Conditions de réalisation des épreuves

Article 8.1 Aménagement des épreuves

Un aménagement des épreuves est accordé aux candidates et candidats après l'envoi soit :

- d'un certificat médical délivré par la MDPH ou par un médecin agréé par la CDAPH ;
- d'un arrêté de décision et/ou un avis médical délivré par le service de médecine préventive de l'université à laquelle est inscrite ou inscrit la candidate ou le candidat ;
- d'une notification de mesures d'aménagement délivrée par le rectorat.

Ce document doit impérativement être envoyé avant la fin de la procédure d'inscription dans Parcoursup au Directeur de Sciences Po Rennes, président du jury : amenagementsepreuvescc1a2024@sciencespo-rennes.fr. Pour obtenir ce certificat, les candidates et candidats, élèves du second degré ou élèves de classes préparatoires, effectuent une demande en ce sens auprès du médecin intervenant dans l'établissement fréquenté. Les candidates et candidats inscrits à l'université s'adressent au médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS). En application du décret n° 2021-1480 du 12 novembre 2021, les candidates et candidats, bénéficiant de mesures d'aménagement d'épreuves pour la session 2023, bénéficient de la portabilité de ces dernières pour le concours commun 2024. Néanmoins, l'envoi du document justificatif est nécessaire chaque année.

Le centre d'examen de rattachement met à disposition, dans la mesure du possible, un ordinateur à la candidate ou au candidat ayant l'autorisation d'utiliser un ordinateur pendant les épreuves. En cas de nécessité d'utilisation par la candidate ou le candidat d'un logiciel particulier non disponible sur un ordinateur de prêt du centre d'examen, la candidate ou le candidat peut utiliser son ordinateur personnel. Dans ce dernier cas, l'ordinateur personnel doit être présenté en amont des épreuves au service informatique du centre d'examen de rattachement. Il sera alors contrôlé selon les modalités mises en place par chaque établissement et ne sera remis à la candidate ou au candidat que pour le début des épreuves.

Article 8.2 Lieux des épreuves

- Les candidates et candidats passent les épreuves, dans la limite des capacités d'accueil, dans le centre d'examen de l'Institut d'Études Politiques le plus proche du lieu de résidence indiqué dans ParcoursSup.
- En plus de ces 7 centres d'examen du Réseau ScPo, plusieurs centres délocalisés sont ouverts hors de la France métropolitaine. La liste de ces centres est disponible sur le site <http://www.reseau-scpo.fr/>.

Article 8.3 Accès aux salles d'examen

- Seuls les candidates et candidats munis d'une pièce d'identité avec photographie (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) et de leur convocation peuvent accéder à la salle d'examen.
- Les candidates et candidats devront respecter les éventuelles consignes sanitaires reçues.
- Les supports numériques, type smartphone, présentant une photographie d'une pièce d'identité ne sont pas acceptés.
- Pendant les épreuves, le port de vêtements faisant la promotion d'organismes préparant au concours commun est interdit.

Article 8.4 Objets interdits

- Avant de rejoindre leur place, les candidates et candidats se dessaisissent de tout livre, document ou objet non autorisé pendant le déroulement de l'épreuve.
- Pendant la durée des épreuves, les téléphones ou appareils à mémoire ou de communication, électroniques ou connectés, y compris les montres et les oreillettes, sont strictement interdits. Ils sont éteints et déposés à l'entrée de la salle.

Article 8.5 Ponctualité

- Aucun candidat ou candidate n'est autorisé à pénétrer dans la salle d'examen une fois que l'épreuve a débuté.

Article 8.6 Copies

- Les copies sont obligatoirement remises aux surveillantes et surveillants. Elles ne sont pas laissées sur les tables.
- Tout candidat ou candidate présent doit obligatoirement remettre une copie par épreuve, même s'il s'agit d'une copie blanche.
Une fois la durée de l'épreuve écoulée, le candidat ou la candidate doit obligatoirement remettre sa copie, composée uniquement de la copie d'examen et des éventuels intercalaires. En cas de refus, le candidat ou la candidate est considéré comme n'ayant pas composé, soit absent à l'épreuve.
- Dès qu'il ou elle a rendu sa copie, le candidat ou la candidate n'est plus autorisé à la consulter, ni à y insérer un document.

Article 8.7 Emargement

- Lors de la remise de leurs copies, les candidates et candidats signent obligatoirement la liste d'emargement. A défaut, elles ou ils sont considérés défaillants.

Article 8.8 Sortie de la salle d'examen

Sortie provisoire

- Les candidates et candidats qui souhaitent sortir temporairement de la salle ne peuvent le faire que séparément et accompagnés par un surveillant ou une surveillante. Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de la première heure d'une épreuve.

Sortie définitive

- Les candidates et candidats ne peuvent quitter définitivement la salle d'examen qu'une heure au plus tôt après le début de l'épreuve. Toute sortie est définitive.

Article 8.9 Discipline

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, les pièces ou matériels permettant d'établir la réalité des faits sont saisis. Un procès-verbal est rédigé et signé par le candidat ou la candidate et le surveillant ou la surveillante. Si le candidat ou la candidate refuse de signer, mention en est portée au procès-verbal. Une commission composée du président et des deux vice-présidents est saisie et détermine la sanction à appliquer.
- Tout candidat ou candidate perturbant le bon déroulement des épreuves pourra être exclu de la salle d'examen par les surveillantes et surveillants.

TITRE VI : JURY ADMISSION ET RECOURS

ARTICLE 9 – Jury de sélection

- Le jury de sélection est composé des directeurs et directrices de chacun des établissements membres du Réseau ScPo ou de leur représentante ou de leur représentant.
- La présidence du jury de sélection pour l'entrée en première année en 2024 est assurée par le Directeur de Sciences Po Rennes ou par l'un des deux vice-présidents.

ARTICLE 10 – Admission

- L'admission est prononcée à partir des résultats des trois épreuves écrites, soit sur la base de 3 notes d'épreuves et 8 coefficients, soit un maximum de 160 points.
- Dans l'exercice de son pouvoir d'appréciation des candidatures, le jury établit une liste classée des candidates et candidats dont la note finale est égale ou supérieure à une note, définie souverainement par le jury de sélection après examen des résultats. Les candidates et candidats figurant sur cette liste sont dits « classés » et sont susceptibles de recevoir une proposition d'admission à intégrer un Institut d'Études Politiques du Réseau ScPo.
- Parcoursup peut procéder à la modification de cette liste, notamment au regard du pourcentage minimal de bacheliers et de bacheliers bénéficiaires d'une bourse nationale du second degré parmi ces candidates et candidats.
- Dans le cas où deux candidates ou candidats arriveraient ex aequo, le jury départagerait les candidats selon la note obtenue à l'épreuve de questions contemporaines. Si celle-ci était la même, serait prise en compte la note de l'épreuve d'histoire. Si cette dernière était également la même, c'est la note de l'épreuve de langue qui compterait. Si les trois notes obtenues étaient les mêmes, c'est la candidate ou le candidat boursier qui serait avantagé. Si aucun des deux n'était boursier ou bien si les 2 candidates ou candidats étaient boursiers, alors c'est la candidate ou le candidat le plus jeune des deux qui serait classé devant l'autre. Les candidates et candidats sont informés de leur résultat (non-admission, « en attente » ou proposition d'admission accompagnée de l'ordre d'appel et des capacités d'accueil de chaque IEP) par la plateforme Parcoursup sur laquelle il leur appartient d'accepter ou de renoncer à la proposition qui leur est faite, selon les modalités applicables à la plateforme.
- Tout candidat sera considéré comme admis lorsqu'il aura accepté la proposition d'admission dans un Institut d'Études Politiques du Réseau ScPo.

Tout candidat ou candidate admis à intégrer un des 7 Sciences Po du réseau ScPo à l'issue de la procédure d'admission et qui renoncerait à s'inscrire ne peut pas garder le bénéfice de son admission pour l'année suivante. Tout candidat ou candidate admis à intégrer un des 7 Sciences Po du réseau ScPo a le droit de demander à bénéficier d'une année de césure ; les demandes sont étudiées au cas par cas par la directrice ou le directeur de l'établissement d'admission.

ARTICLE 11 – Recours

- Tout candidat ou candidate a la possibilité, dans un délai de deux mois suivant la publication des résultats d'admission par Parcoursup, de contester cette décision en formant :
- un recours gracieux auprès du Président du jury. Si une décision explicite est notifiée au candidat ou à la candidate dans les quatre mois suivant son recours gracieux, il ou elle dispose de deux mois à compter de la notification pour former un recours contentieux ;

- un recours contentieux, dans les deux mois de la notification ou de la publication de la décision contestée, devant le Tribunal administratif de Rennes.

Annexe au règlement – Dispositions applicables aux données personnelles échangées dans le cadre de la Procédure d'admission au Réseau ScPo

Responsabilités et finalités des traitements de données au sens du Règlement général sur la protection des données 2016/679 - dit (« RGPD »)

Les 7 écoles du Réseau ScPo agissent en tant que responsables du traitement de données personnelles confiées par le candidat ou la candidate sur la Plateforme dans le cadre des finalités précisées ci-dessous, et des données produites par le Réseau ScPo en vertu de ces mêmes finalités.

Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) agit en tant que responsable de traitement de la plateforme nationale Parcoursup.

Finalités des traitements de données - Les données sont collectées à des fins de :

- gestion des campagnes d'admission dans le Réseau ScPo (recueillir et traiter les vœux des candidates et candidats à une formation, évaluer les dossiers de candidatures, diffuser les résultats, prendre en compte la situation de handicap des candidates et candidats à des fins d'aménagement nécessaire à l'organisation des écrits et éventuellement de la scolarité en cas d'admission) ;
- d'enquêtes et de statistiques aux fins de pilotage et d'amélioration des services et de l'offre de formation du Réseau ScPo. Cette finalité relève de l'intérêt légitime du réseau ScPo tel que décrit dans l'article 6.1.f du RGPD.

Licéité des traitements de données personnelles – Les traitements de données personnelles réalisés à partir des données du dossier de candidature et des écrits du candidat ou de la candidate s'appuient, selon les cas, sur les fondements légaux suivants :

- le consentement des personnes concernées (en vertu de l'article 6.1.a du RGPD) ;
- l'exécution de la mission de service public de l'enseignement supérieur confiée aux 7 écoles du Réseau ScPo (en vertu de l'article 6.1.e du RGPD) ;
- l'intérêt légitime du Réseau ScPo tel que décrit dans l'article 6.1.f du RGPD.

La décision d'affectation dans une formation du Réseau ScPo n'est pas prise sur le seul fondement d'un traitement automatisé, au sens de l'article 22 du RGPD.

Destinataires des données - Sont destinataires de tout ou partie des données du Dossier de candidature Parcoursup du candidat ou de la candidate :

- les responsables concours des 7 Sciences Po du Réseau ScPo,
- l'équipe informatique en charge de l'application du Réseau ScPo,
- Le Jury d'admission,
- Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

Nature des données collectées - Pour les besoins de la procédure d'admission, des données à caractère personnel du candidat ou de la candidate sont collectées au sein du dossier Parcoursup. En faisant le vœu Réseau ScPo, le candidat ou la candidate accepte que le Réseau ScPo traite ses données à caractère personnel pour les finalités énoncées. Les données à caractère personnelles collectées sont notamment :

- L'identité, l'état civil ;
- Les coordonnées ;
- Les données d'identification et de connexion ;
- La vie personnelle (situation familiale, etc.) ;
- La vie scolaire, académique et professionnelle (scolarité, formation, etc.) ;

- L'information d'ordre économique et financier (bourses, données nécessaires au paiement du dossier, etc.) ;
- Les données liées à une situation de handicap

Conformément à l'arrêté du 31 décembre 2020 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé Parcoursup.

Conservation, archivage, destruction des données - Les données utilisées sont conservées conformément au Code des relations entre le public et l'administration et à l'instruction n°2005-003 du 22 février 2005 (NOR : MENA0501142J) publiée au B.O n° 24 du MENESR le 16 juin 2005.

Droits – Le Réseau ScPo s'engage à protéger la vie privée et la réputation des candidates et candidats : il s'interdit expressément de traiter les données personnelles de telle sorte que leur utilisation constitue une atteinte à leur vie privée, un risque pour leur réputation ou toute autre utilisation préjudiciable. Conformément au RGPD, la candidate ou le candidat dispose d'un droit d'information et d'accès, de rectification et d'effacement de ses données, et d'un droit d'opposition et de limitation des traitements de données réalisés à partir des dossiers de candidature hébergés dans l'application et d'un droit de définir des directives relatives au sort de ses données post-mortem.

Il est à noter notamment que, dans le cadre spécifique de la gestion des admissions, qui conditionnent l'inscription à une formation du Réseau ScPo :

- En exerçant son droit d'accès aux documents relatifs aux traitements algorithmiques utilisés, le candidat ou la candidate pourra accéder aux seules informations relatives aux critères et modalités d'examen de sa candidature ;
- Les données visées ci-dessus étant nécessaires à la mise en œuvre de la procédure d'admission, toute demande d'effacement de ses données ou de son compte de candidat ou de la candidate entraînera l'exclusion du candidat ou de la candidate de la procédure d'admission ;
- Une opposition d'un candidat ou d'une candidate au traitement de ses données entraînerait une impossibilité de prise en compte de son dossier de candidature et, partant, de son inscription dans l'une des écoles du Réseau ScPo. La candidate ou le candidat qui s'oppose au traitement de ses données dans le cadre de la Procédure d'admission est réputé renoncer à sa candidature.

Pour exercer ses droits sur les traitements de données ou pour toute question, la candidate ou le candidat contacte la Responsable des Admissions du Réseau (concours1a2024@sciencespo-rennes.fr) et/ou le Délégué à la protection des données du Réseau ScPo (joachim.dumon@sciencespo-lille.eu). La candidate ou le candidat peut, en seconde instance, contacter l'autorité nationale de protection des données (la CNIL).

Traitement automatisé de données – La procédure d'admission, nécessitant un traitement automatisé des données, permet d'établir un ordonnancement des candidatures. Son déroulement complet ne donne, cependant, pas lieu à la prise d'une décision d'admission entièrement automatisée. La candidate ou le candidat comprend que le déroulement complet de la procédure d'admission au sein du Réseau ScPo ne donne pas lieu à la prise d'une décision d'admission entièrement automatisée.

Les candidates et candidats sont informés :

- des conditions d'évaluation des candidatures sur le site du Réseau ScPo et, dans le présent règlement des admissions :
- des critères généraux encadrant l'examen des candidatures sur le site du Réseau ScPo.

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-10

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;
Vu le décret n°2016-181 portant association d'établissements du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée notamment son article 5 ;
Vu la convention d'association entre Aix Marseille Université (AMU) et l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Capacités d'accueil et attendus en Master I – Année universitaire 2024-2025

Le conseil d'administration approuve les capacités d'accueil en Master I pour l'année universitaire 2024-2025 ainsi que les attendus fixés pour l'accès en Master I tels que présentés dans le document annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 29
Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 08/01/2024

Institut d'études politiques - IEP
Campagne sélection en master 1 année universitaire_2024-2025 - Conseil de composante du :
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du

Mention	Parcours type (PT)	Le cas échéant Option du PT qui commence au S1	<p align="center">Attendus - Accès M1 (300 signes maximum par attendu - espaces compris)</p> <p align="center">L'orthographe inclusive n'est pas autorisée par la plateforme</p> <p align="center">A compléter au PT si celui-ci commence dès le S1 A compléter à la mention si les PT démarrent au S3</p>	Critères d'examen des dossiers (indiquer les 'codes' critères (ex: C1, C4, C5) retenus parmi ceux proposés ci-dessous et, le cas échéant, préciser pour les codes C3 et C8)
				<p>C1 : Parcours et résultats académiques antérieurs C2 : Expérience professionnelle /stage C3 : Certifications (à préciser) C4 : Projet professionnel C5 : Projet de recherche C6 : Mobilité internationale antérieure C7 : Compétences acquises hors parcours académiques C8 : Résultats aux épreuves d'accès en M1 C9 : Autres (à préciser)</p>
Direction de projets ou établissements culturels	Politique culturelle et mécénat (PCM)		Avoir été admis par les jurys de sélection en 4e année du diplôme de notre IEP et en M1 dans le parcours du diplôme national de master visé, à la suite d'un examen du dossier suivi d'un entretien oral.	C1; C2; C3 (certification en langue anglaise); C4; C5; C6; C7
Mention Direction de projets ou établissements culturels				
Droit public	Carrières publiques		Avoir été admis par les jurys de sélection en 4e année du diplôme de notre IEP et en M1 dans le parcours du diplôme national de master visé, à la suite d'un examen du dossier suivi d'un entretien oral.	C1; C2; C3 (certification en langue anglaise); C4; C5; C6; C7
Mention Droit public				
Relations internationales	Expertise internationale		Avoir été admis par les jurys de sélection en 4e année du diplôme de notre IEP et en M1 dans le parcours du diplôme national de master visé, à la suite d'un examen du dossier suivi d'un entretien oral.	C1; C2; C3 (certification en langue anglaise); C4; C5; C6; C7
Relations internationales	Géostratégie, défense et sécurité internationale		Avoir été admis par les jurys de sélection en 4e année du diplôme de notre IEP et en M1 dans le parcours du diplôme national de master visé, à la suite d'un examen du dossier suivi d'un entretien oral.	C1; C2; C3 (certification en langue anglaise); C4; C5; C6; C7
Mention Relations internationales				
Science politique	Communication politique et risques démocratiques		Avoir été retenu au terme de la sélection sur dossier et entretien par le jury des trois des partenaires (Sciences Po Aix, Louvain, Sherbrooke)	C1; C2; C3 (certification en langue anglaise); C4; C5; C6; C7
Science politique	Métiers de l'information		Avoir été admis par les jurys de sélection en 4e année du diplôme de notre IEP et en M1 dans le parcours du diplôme national de master visé, à la suite d'un examen du dossier suivi d'un entretien oral.	C1; C2; C3 (certification en langue anglaise); C4; C5; C6; C7
Science politique	Politiques européennes		Avoir été admis par les jurys de sélection en 4e année du diplôme de notre IEP et en M1 dans le parcours du diplôme national de master visé, à la suite d'un examen du dossier suivi d'un entretien oral.	C1; C2; C3 (certification en langue anglaise); C4; C5; C6; C7
Science politique	Sciences sociales du politique. Terrains arabes, européens, latinoaméricains		Avoir été admis par les jurys de sélection en 4e année du diplôme de notre IEP et en M1 dans le parcours du diplôme national de master visé, à la suite d'un examen du dossier suivi d'un entretien oral.	C1; C2; C3 (certification en langue anglaise); C4; C5; C6; C7
Mention Science politique				

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-11

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu le décret n°2016-181 portant association d'établissements du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée notamment son article 5 ;

Vu la convention d'association entre Aix Marseille Université (AMU) et l'IEP d'Aix-en-Provence,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Maquette de la Licence d'Administration Publique (LAP)

Le conseil d'administration approuve la maquette de la LAP, parcours type Sciences politiques, telle qu'elle figure dans le document annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

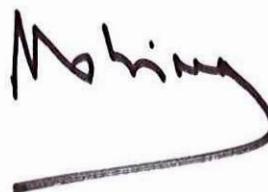
Présents et représentés : 29

Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 08/01/2024

LICENCE 3

SEMESTRE 5				CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Concevoir et déployer des politiques publiques en mettant en œuvre les savoirs et les compétences spécialisés	UE 1 - Droit public 1			7			Coef
	Droit constitutionnel	20				2	
	Droit administratif	30				2	
	Droit de l'Union Européenne	20				2	
	UE 2 - Economie, gestion et finances 1			4			
	Finances publiques	20				2	
Economie	20				2		
BCC 2 : Mettre en œuvre une approche pluridisciplinaire et transversale des enjeux publics	UE 3 - Questions contemporaines 1			4			
	Questions contemporaines	20				2	
	CM Questions contemporaines		20			2	
BCC 3 : Exercer les pratiques de management public en utilisant les processus et les outils adéquats	UE 4 - Management public 1			4			
	Droit de la fonction publique et gestion des ressources humaines	20				2	
	Développement durable/RSE et politiques publiques	20				2	
BCC 4 : Développer une posture professionnelle en adaptant sa communication écrite et orale	UE 5 - Outils d'analyse et de communication 1			5			
	Note de synthèse			15		1	
	Maîtriser les fondamentaux d'Excel			15		1	
	Anglais			20		1	
	UE 6 - Parcours d'apprentissage			6			
	Accompagnement à la formalisation du projet et du parcours professionnel			10			
Période de professionnalisation en administration							
TOTAL SEMESTRE 5				170	80	30	

SEMESTRE 6				CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Concevoir et déployer des politiques publiques en mettant en œuvre les savoirs et les compétences spécialisés	UE 7 - Droit public 2			7			Coef
	Marchés et contrats publics	20				2	
	Droit administratif	30				2	
	Droit et gestion des collectivités territoriales	20				2	
	UE 8 - Economie, gestion et finances 2			4			
	Finances et comptabilité publiques	20				2	
Economie	20				2		
BCC 2 : Mettre en œuvre une approche pluridisciplinaire et transversale des enjeux publics	UE 9 - Questions contemporaines 2			4			
	Questions contemporaines	20				2	
	CM Questions contemporaines		20			2	
BCC 3 : Exercer les pratiques de management public en utilisant les processus et les outils adéquats	UE 10 - Management public 2			4			
	Management public	20				2	
	Management et posture professionnelle	20				2	
BCC 4 : Développer une posture professionnelle en adaptant sa communication écrite et orale	UE 11 - Outils d'analyse et de communication 2			5			
	Note de synthèse			15		1	
	Anglais			20		1	
	UE 12 - Parcours d'apprentissage			6			
	Accompagnement à la formalisation du projet et du parcours professionnel			10			
	Rapport d'apprentissage						
Soutenance							
TOTAL SEMESTRE 6				170	65	30	
TOTAL ANNUEL				485		60	

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-12

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;
Vu le décret n°2016-181 portant association d'établissements du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée notamment son article 5 ;
Vu la convention d'association entre Aix Marseille Université (AMU) et l'IEP d'Aix-en-Provence,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Maquettes du Master mention Droit public,
Parcours type « Carrières publiques »

Le conseil d'administration approuve les maquettes du Master mention Droit public, parcours type « Carrières publiques » telles qu'elles sont annexées à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 29
Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 08/01/2024

Présentation du projet de maquette du parcours

MASTER CARRIÈRES PUBLIQUES

Le master mention Droit public parcours-type Carrières publiques de Sciences-po Aix vise à préparer les étudiants à travailler dans la sphère publique, à laquelle ils peuvent accéder soit par concours, soit dans le cadre d'un recrutement contractuel.

1. Les blocs de connaissances et de compétence (BCC) sont au nombre de quatre

- Le premier est intitulé « Concevoir et déployer des politiques publiques en mettant en œuvre les savoirs et les compétences transversales »

Ce bloc regroupe, d'une part, les compétences de conception qui impliquent une maîtrise des grands débats de société (*Questions contemporaines*), et, d'autre part, des compétences d'exécution qui impliquent une maîtrise des techniques juridiques et économiques (*Droit public, Droit privé, Economie*).

- Le deuxième bloc est intitulé « Concevoir et déployer des politiques publiques en mettant en œuvre les savoirs et les compétences spécialisés »

Ce bloc regroupe les compétences spécialisées qui sont doivent être maîtrisées dans les différentes composantes de la sphère publique, qu'il s'agisse de l'action internationale ou européenne (*Questions internationales, Questions européennes*), de l'action judiciaire (*Droit pénal, Droit commercial, Droit social*), de l'action sanitaire et sociale (*Droit hospitalier, Finances publiques, Questions sociales, Protection sociale, Santé publique*) ou de l'action territoriale (*Droit et gestion des collectivités territoriales*).

- « Recueillir, traiter et valoriser les ressources externes en ayant une démarche scientifique rigoureuse et dans le respect de principes éthiques »

Ce bloc vise à donner une maîtrise des techniques de recherche et d'évaluation appliquées aux politiques publiques.

- « Communiquer et travailler en équipe »

Ce bloc vise à améliorer les qualités de communication et de comportement des étudiants (*Langue vivante, Préparation aux entretiens et mises en situation professionnels*).

2. La définition de ces BCC s'est accompagnée d'évolutions en termes de contenu

- En M1, les principales évolutions concernent l'introduction d'une composante de recherche et l'affirmation de la préprofessionnalisation.

Intégrée au BCC 3, l'ancienne UE *Politiques publiques* du M1 achève sa mue, amorcée depuis trois ans : initialement théorique et descriptif, l'enseignement est désormais orienté vers l'acquisition d'une méthodologie de recherche appliquée aux politiques publiques, associant hauts fonctionnaires et chercheurs en sciences sociales.

L'ancien module de pré-spécialisation « objectif ENA » du M1 devient obligatoire et se transforme en module de *Préparation aux entretiens et mise en situation professionnelles*.

- En M2, les options sont enrichies.

Les modifications concernent :

- l'ajout d'une option de spécialisation (droit et gestion des collectivités territoriales) ;

- le stage devient optionnel. Il était rendu irréalisable du fait de la multiplication des concours ayant lieu au printemps (cas de l'INSP qui aura lieu en avril à partir de 2025) : l'UE7 (« communiquer et travailler en équipe ») pourra ainsi être évalué soit par un stage, soit par des épreuves de mise en situation professionnelle de type « épreuve collective d'interaction » ou mise en situation lors d'un entretien).

MENTION DROIT PUBLIC
Parcours type Carrières publiques

MASTER 1

SEMESTRE 1		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Concevoir et déployer des politiques publiques en mettant en œuvre les savoirs et les compétences transversales	UE 1 - Droit public			9	Coef
	Les services publics	20			1
	Police et régulation	20			1
	Droit de la fonction publique	20			1
	Séminaire méthodologique Droit public		20		1
	UE 2 - Politiques économiques 1	20		3	
BCC 2 : Concevoir et déployer des politiques publiques en mettant en œuvre les savoirs et les compétences spécialisés	UE 3 - Ouverture aux compétences spécialisées			9	
	Trois cours au choix parmi :	20			1
	Droit pénal	20			1
	Droit civil (personnes, famille)	20			1
	Finances publiques 1				
	Questions européennes Questions sociales				
BCC 3 : Recueillir, traiter et valoriser les ressources externes en ayant une démarche scientifique rigoureuse et dans le respect des principes éthiques	UE 4 - Analyse scientifique des politiques publiques			5	
	Politiques publiques 1	20			3
	Techniques de recherche en sciences sociales appliquées à l'analyse des politiques publiques 1		10		2
BCC 4 : Appréhender des contextes professionnels ou d'études complexes	UE 5 - Anglais		20	3	
	UE 6 - Préparation aux oraux, entretiens et mise en situation professionnelle	10		1	
TOTAL SEMESTRE 1		170	50	30	

SEMESTRE 2		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Concevoir et déployer des politiques publiques en mettant en œuvre les savoirs et les compétences transversales	UE 7 - Droit public			9	Coef
	Contentieux administratif	20			2
	Contrats administratifs	20			2
	Responsabilité administrative	10			1
	Actes administratifs unilatéraux	10			1
	Séminaire méthodologique Droit public		20		2
	UE 8 - Politiques économiques 2	20		3	
BCC 2 : Concevoir et déployer des politiques publiques en mettant en œuvre les savoirs et les compétences spécialisés	UE 9 - Ouverture aux compétences spécialisées			9	
	Trois cours au choix parmi :	20			1
	Droit civil (obligations)	20			1
	Droit des collectivités territoriales	20			1
	Questions internationales Finances publiques 2				
BCC 3 : Recueillir, traiter et valoriser les ressources externes en ayant une démarche scientifique rigoureuse et dans le respect des principes éthiques	UE 10 - Analyse scientifique des politiques publiques			5	
	Politiques publiques 2	20			3
	Techniques de recherche en sciences sociales appliquées à l'analyse des politiques publiques 2		10		2
BCC 4 : Appréhender des contextes professionnels ou d'études complexes	UE 11 - Anglais		20	3	
	UE 12 - Préparation aux oraux, entretiens et mise en situation professionnelle	10		1	
TOTAL SEMESTRE 2		170	50	30	

TOTAL ANNUEL		440	60		
--------------	--	-----	----	--	--

MASTER 2

SEMESTRE 3		CM	TD	ECTS
BCC 1 : Concevoir et déployer des politiques publiques en mettant en œuvre les savoirs et les compétences transversales	UE 1 - Questions contemporaines	30		4
	UE 2 - Droit public	30		4
	UE 3 - Ouverture aux compétences transversales			4
	Un cours au choix parmi Droit privé Economie	30		
	Une UE au choix parmi :	60		9
BCC 2 : Concevoir et déployer des politiques publiques en mettant en œuvre les savoirs et les compétences spécialisés	UE 4 - Prép Commissaire des armées			
	Trois cours au choix parmi : Droit pénal Questions internationales Questions européennes Questions de sécurité publique Droit commercial			
	UE 5 - Prép ENM			
	Trois cours au choix parmi : Droit commercial Droit pénal Droit social Questions européennes			
	UE 6 - Prép INSP – Grands concours			
BCC 3 : Communiquer et travailler en équipe	UE 7 - Communiquer et travailler en équipe			6
	Note de synthèse / Cas pratique / Stage / Entretien / Grand Oral / Mise en situation	40		
	UE 8 - Langues vivantes			3
	Un cours au choix parmi : Allemand Anglais Espagnol Italien		20	
TOTAL SEMESTRE 3		190	20	30

MASTER 2

SEMESTRE 4		CM	TD	ECTS
BCC 1 : Concevoir et déployer des politiques publiques en mettant en œuvre les savoirs et les compétences transversales	UE 9 - Questions contemporaines	30		4
	UE 10 - Droit public	30		4
	UE 11 - Ouverture aux compétences transversales			4
	Un cours au choix parmi Droit privé Economie	30		
BCC 2 : Concevoir et déployer des politiques publiques en mettant en œuvre les savoirs et les compétences spécialisés	Une UE au choix parmi :	60		9
	UE 12 - Prép Commissaire des armées			
	Trois cours au choix parmi : Droit pénal Questions internationales Questions européennes Questions de sécurité publique Droit commercial			
	UE 13 - Prép ENM			
	Trois cours au choix parmi : Droit commercial Droit pénal Droit social Questions européennes			
	UE 14 - Prép INSP – Grands concours			
BCC 3 : Communiquer et travailler en équipe	UE 15 - Communiquer et travailler en équipe			6
	Note de synthèse / Cas pratique / Stage / Entretien / Grand Oral / Mise en situation	40		
	UE 16 - Langues vivantes			3
	Un cours au choix parmi : Allemand Anglais Espagnol Italien		20	
TOTAL SEMESTRE 4		190	20	30
TOTAL ANNUEL		420		60

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-13

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;
Vu le décret n°2016-181 portant association d'établissements du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée notamment son article 5 ;
Vu la convention d'association entre Aix Marseille Université (AMU) et l'IEP d'Aix-en-Provence,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Maquettes du Master mention direction de projets ou établissements culturels
Parcours type « Politique culturelle et mécénat »

Le conseil d'administration approuve les maquettes du Master mention Direction de projets ou d'établissements culturels parcours type « Politique culturelle et mécénat » telles qu'elles sont annexées à la présente délibération

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 29
Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 08/01/2024

Présentation du projet de maquette du parcours MASTER POLITIQUE CULTURELLE ET MÉCÉNAT

La nouvelle maquette du master Politiques culturelles et Mécénat reprend les grandes lignes de la formation précédente (transversalité et spécialisation des savoirs, forte dimension professionnalisante) tout en proposant une approche par compétences et des modifications qui tiennent compte des remarques faites en comité de perfectionnement.

La maquette offre d'une part des cours généralistes centrés sur l'acquisition des savoirs fondamentaux des arts (approche historique en M1 et contemporaine en M2), des cours centrés sur les mobilisations et les politiques culturelles, des cours théoriques spécialisés et des enseignements pratiques (projets culturels, rédaction, médiation, gestion, comptabilité) et méthodologiques (langue, informatique). La dominante du M1 reste polarisée sur les politiques culturelles tandis que celle du M2 est consacrée au mécénat.

Cependant pour renforcer la cohérence de la progression entre les deux années, la nouvelle maquette établit d'une part des passerelles entre le M1 et le M2 de façon à permettre aux étudiants entrant et sortant à mi-parcours de bénéficier de cours en lien avec les deux majeures du master. D'autre part un cours de méthodologie du mémoire a été rajouté en M1 pour accompagner les étudiants dans la réalisation de leur travail de M1 et les initier à la recherche. Et l'offre de formation en M2 qui était trop dispersée en différents modules a été rassemblée sous la forme de blocs de compétences (mécénat, professionnalisation et méthodologie, savoirs fondamentaux et découverte des mondes et acteurs culturels) qui permettront des évaluations transversales et prépareront au mieux les étudiants à leurs futures fonctions.

MENTION DIRECTION DE PROJETS OU D'ÉTABLISSEMENTS CULTURELS
Parcours type Politique culturelle et mécénat

MASTER 1

SEMESTRE 1		CM	TD	ECTS
BCC 1 : Maîtriser et combiner les savoirs fondamentaux des arts et de la culture	UE 1 - Histoire de l'art	36		6
	UE 2 - Art, politique et opinion publique	20		3
BCC 2 : Piloter des politiques culturelles pluridimensionnelles	UE 3 - Histoire des politiques culturelles et patrimoniales	20		3
	UE 4 - Politiques culturelles locales	20		3
	UE 5 - Politiques culturelles à l'international	20		3
BCC 3 : Favoriser son employabilité	UE 6 - Projet culturel	20		2
	UE 7 - Module informatique	20		2
	UE 8 - Écrire une chronique culturelle pour le web/radio	20		2
BCC 4 : Mettre en œuvre les méthodes et outils de l'action culturelle	UE 9 - Anglais		20	3
	UE 10 – Méthodologie de la recherche		10	1
	UE 11 – Tutorat et encadrement de travaux		20	2
TOTAL SEMESTRE 1		176	50	30

SEMESTRE 2		CM	TD	ECTS
BCC 1 : Maîtriser et combiner les savoirs fondamentaux des arts et de la culture	UE 12 - Cinéma	20		3
	UE 13 - Littérature	20		3
	UE 14 - Analyse de l'image	20		3
BCC 2 : Piloter des politiques culturelles pluridimensionnelles	UE 15 - Marketing appliqué aux biens culturels	20		2
	UE 16 - Gestion des institutions culturelles	20		2
	UE 17 - Droit et fiscalité de la culture	20		2
	UE 18 - Les réglementations patrimoniales	20		2
BCC 3 : Favoriser son employabilité	UE 19 - Projet culturel	20		3
	UE 20 - Médiation culturelle	20		3
BCC 4 : Mettre en œuvre les méthodes et outils de l'action culturelle	UE 21 - Anglais		20	3
	UE 22 - Projet culturel tutoré		20	3
	UE 23 - Méthodologie de la recherche		10	1
TOTAL SEMESTRE 2		180	50	30

TOTAL ANNUEL		456		60
--------------	--	-----	--	----

MENTION DIRECTION DE PROJETS OU D'ÉTABLISSEMENTS CULTURELS
Parcours type Politique culturelle et mécénat

MASTER 2

SEMESTRE 3		CM	TD	ECTS
BCC 1 : Maîtriser le cadre du mécénat culturel en vue de monter un projet	UE 1 - Mécénat : apports théoriques et découverte des acteurs	30		5
	UE 2 - Montage d'un projet de mécénat	20		3
BCC 2 : Travailler dans la culture	UE 3 - Pratique de la réception des publics	20		3
	UE 4 - Open data et culture des données	10		1
	UE 5 - Actualité des politiques et institutions culturelles	20		3
BCC 3 : Mettre en œuvre les méthodes et outils de l'action culturelle	UE 6 - Anglais	20		3
	UE 7 - Utilisation raisonnée du numérique	20		3
	UE 8 - Comptabilité, gestion, fiscalité et management	20		3
BCC 4 : Préparer son entrée dans le monde professionnel	UE 9 - Accompagnement personnalisé à l'insertion professionnelle	20		3
	UE 10 – Accompagnement tutoré		20	3
TOTAL SEMESTRE 3		180	20	30

SEMESTRE 4		CM	TD	ECTS
BCC 1 : Maîtriser les arts contemporains en vue de promouvoir un projet culturel	UE 11 - Grandes tendances de la création contemporaine			8
	Musiques	20		
	Arts numériques	10		
	Art contemporain et marché de l'art	10		
	Danse	10		
	Grandes tendances du théâtre contemporain	10		
	Littérature et édition	10		
	Cinéma	10		
BCC 2 : Concevoir et produire des projets culturels	UE 12 - Produire un projet culturel	20		2
	UE 13 - Rencontres avec les acteurs culturels	20		2
BCC 3 : Favoriser son employabilité	UE 14 - Accompagnement à la professionnalisation			18
	Méthodologie du mémoire professionnel	2		
	Accompagnement tutoré Stage de 4 à 6 mois		15	
TOTAL SEMESTRE 4		122	15	30

TOTAL ANNUEL		337		60
--------------	--	-----	--	----

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-14

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu le décret n°2016-181 portant association d'établissements du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée notamment son article 5 ;

Vu la convention d'association entre Aix Marseille Université (AMU) et l'IEP d'Aix-en-Provence,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Maquette du Master mention « Relations internationales »

Le conseil d'administration approuve les maquettes du Master mention « Relations internationales », telles qu'elles figurent dans le document annexé à la présente délibération, des parcours-type suivants :

- « Expertise internationale » option expertise en affaires internationales formation initiale / en alternance
- « Expertise internationale » option expertise en relations internationales
- « Expertise internationale » option International Diplomacy, Economics, Analytics and Law (IDEAL)
- « Géostratégie, défense et sécurité internationale » option Géostratégie, défense et sécurité internationale (GDSI) »
- « Géostratégie, défense et sécurité internationale » option Géostratégie, défense et sécurité internationale en alternance (GDSI-A)
- « Géostratégie, défense et sécurité internationale » option Histoire, défense et sécurité internationale (HDSI).

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 08/01/2024

Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence

25 rue Gaston de Saporta 13625 Aix-en-Provence Cedex 1 | 04 65 04 70 00 | sciencespo.aix@sciencespo-aix.fr | www.sciencespo-aix.fr

Présentation des projets de maquette de la mention

RELATIONS INTERNATIONALES

Master Expertise Internationale
--

Responsable : Céline Gimet, Pr sciences économiques.

Co-responsables : Gilles Dufrénot, PR sciences économiques ; Nathalie Ferrière, MCF sciences économiques.

Le master Expertise internationale est un Master professionnel qui repose sur une double base disciplinaire en économie et finance internationales ainsi qu'en relations internationales, sous l'angle du droit et de la science politique.

Ce cursus vise à développer une compréhension approfondie des enjeux liés à la mondialisation des marchés, à l'internationalisation des entreprises, ou à l'expertise diplomatique, tout en enseignant des méthodologies favorisant la prise de décisions et l'action à l'échelle internationale, en fonction de l'option choisie.

Le master offre une formation académique de haut niveau en affaires et en relations internationales, selon une approche pluridisciplinaire (économie, gestion, droit, science politique), en vue de préparer les étudiants à des carrières dans l'expertise internationale. Cela se concrétise par des stages, des rapports, des projets et des analyses finalisées.

Trois options étaient jusqu'à présent proposées dans ce parcours :

- Expertise en affaires internationales,
- Expertise en relations internationales,
- Expertise en affaires internationales en alternance.

Ces options visent à former les étudiants à des métiers d'interface internationale, d'audit, d'évaluation, d'expertise, ainsi qu'à des fonctions opérationnelles dans les secteurs publics et privés en France et à l'international.

Ce master combine des enseignements effectués par des enseignants-chercheurs du monde académique et des professionnels de haut niveau. Les enseignants-chercheurs garantissent une solide base scientifique dans les domaines de l'économie et des relations internationales. Les intervenants du monde professionnel apportent une dimension pratique et concrète à la formation. Leur expérience du terrain et leur connaissance approfondie des enjeux internationaux ajoutent une perspective précieuse aux cours. Les étudiants bénéficient ainsi d'un enseignement ancré dans la réalité du monde professionnel, ce qui les prépare de manière optimale aux défis qu'ils rencontreront dans leur future carrière.

Les opportunités de carrière pour l'option Expertise en affaires internationales et l'option Expertise en affaires internationales en alternance sont principalement orientés vers les entreprises actives sur les marchés internationaux (chargé d'affaires internationales, responsable des appels d'offres internationaux, responsable de l'évaluation des risques ou des projets), ainsi que dans les cabinets d'audit ou de consulting.

Pour l'option Expertise en relations internationales, les débouchés se trouvent également au sein d'entreprises, mais surtout au sein d'ONG, d'organisations internationales, de cabinets d'audit ou de consultants, ou encore dans les ambassades.

Les évolutions prévues du Master

Ce master vise à rester pertinent et en phase avec les évolutions fondamentales que connaît le contexte international aujourd'hui en intégrant plusieurs éléments clés. Tout d'abord, il reconnaît *l'importance croissante des enjeux climatiques* dans le monde contemporain. Pour répondre à cette réalité, le Master mettra un accent particulier sur la compréhension des implications économiques et politiques du changement climatique. Les étudiants seront formés à analyser et à aborder ces enjeux de manière efficace dans le contexte des affaires et des relations internationales (cours supplémentaires en M1 : « Macroéconomie et transition climatique », « Stratégie ESG », « Environmental lobbying » ; évolutions prévues en M2 : Nouvelle UE « Enjeux environnementaux » + cours « Green Lobbying » + cours « The role of law in environmental protection »).

En outre, le master *renforce son orientation vers la diplomatie*, car les relations internationales continuent de jouer un rôle central dans la résolution de problèmes mondiaux complexes. Les étudiants auront l'occasion d'acquérir des compétences diplomatiques essentielles, de comprendre les mécanismes de négociation et d'apprendre à travailler avec des acteurs internationaux variés, allant des gouvernements aux institutions internationales (Nouvelle option en M1 : « Techniques de la négociation diplomatique » ; évolutions prévues en M2 : Nouvelles UE « Action diplomatique » + cours « Diplomacy and international crises » + « Diplomacy in practice »).

De plus, il est prévu une *augmentation du nombre d'enseignements dispensés en anglais* tel que cela a été demandé par l'HCERES. Cette orientation vers une plus grande utilisation de l'anglais comme langue d'enseignement vise à mieux préparer les étudiants aux exigences d'un environnement professionnel international. En renforçant leur maîtrise de l'anglais, les étudiants seront mieux outillés pour communiquer, travailler et négocier dans un contexte mondial. Cette évolution vers une plus grande utilisation de l'anglais reflète également la réalité de la langue de travail dans de nombreuses organisations internationales et entreprises opérant à l'échelle mondiale.

Enfin, le master proposera une *nouvelle option IDEAL (International Diplomacy Economics Analytics and Law) en partenariat avec l'AMSE (Aix-Marseille School of Economics)*, entièrement dispensée en anglais, en vue d'offrir aux étudiants la possibilité de développer à la fois leur connaissances juridiques, diplomatiques et économiques selon une dimension internationale mais aussi pour les former à la maîtrise et à l'utilisation des données avec une spécialisation « big data ». Cette spécialisation permettra aux étudiants de développer des compétences essentielles en matière de collecte, d'analyse et d'interprétation des données quantitatives. Cette dimension quantitative renforcera leur capacité à prendre des décisions éclairées basées sur des données empiriques, ce qui est particulièrement précieux dans les domaines de l'économie, de la finance internationale et des relations internationales. En combinant cette expertise en analyse quantitative avec les autres composantes du programme, les étudiants pourront acquérir un ensemble de compétences polyvalentes qui les prépareront aux divers défis de l'expertise internationale.

En résumé, ce master s'adapte aux défis mondiaux actuels en intégrant *une perspective environnementale*, en *mettant l'accent sur la diplomatie* et en proposant un *enseignement en anglais* avec un *focus sur l'analyse quantitative dans le cadre d'une nouvelle option en partenariat avec l'AMSE* pour préparer ses étudiants à des carrières internationales de haut niveau.

Masters GDSI/GDSI en alternance/HDSI

Le parcours pour la période 2024-2028 est subdivisé de la sorte :

- En M1 : un parcours Géostratégie, défense et sécurité internationale (GDSI) et un parcours Histoire de la défense et de la sécurité internationale (HDSI)
- En M2 : un parcours Géostratégie, défense et sécurité internationale (GDSI), un parcours Géostratégie, défense et sécurité internationale en alternance (GDSI alt), et un parcours Histoire de la défense et de la sécurité internationale (HDSI)

M1 GDSI :

Les objectifs du Master sont les suivants :

- Intégrer dans la prise de décision les grands enjeux et défis internationaux (cela ne change pas par rapport à la maquette précédente)
- Maîtriser le cadre et les outils de l'action internationale appliquée : **pour ce faire, a notamment été ajouté au S1 un cours de « techniques de la négociation diplomatique » (UE2)**
- Appréhender, qualifier et cartographier les phénomènes conflictuels, via notamment **une initiation à la cartographie (UE3)**
- Acquérir les méthodes et outils de la recherche (idem que la maquette précédente)

L'organisation des UE répond à une logique thématique similaire sur les deux semestres. Pour chaque semestre :

- Une UE d'approche générale de la gouvernance et des défis internationaux (UE1 et UE5)
- Une UE consacrée aux relations internationales et à la diplomatie (UE2 et UE6)
- Une UE consacrée aux guerres et aux conflits (UE3 et UE7)
- Une UE méthodologique (UE4 et UE8)

M1 HDSI :

Aux objectifs du Master 1 GDSI, s'ajoute ici celui de **renforcer la spécialisation des étudiants en histoire militaire et en histoire des relations internationales**. C'est pourquoi le volet des cours à choix dans les UE2, UE3 et UE7 est réduit aux cours comportant une forte dimension historique.

M2 GDSI :

Les objectifs du Master sont les suivants :

- Comprendre le phénomène guerrier et les relations internationales : **dans cette perspective, en adéquation avec leurs projets professionnels et afin de renforcer leur spécialisation géographique, les étudiants pourront désormais choisir deux des quatre cours de géopolitique proposés dans l'UE7 (Moyen-Orient, Amérique latine, Afrique, Asie-Pacifique)**
- Mesurer, analyser, hiérarchiser, cartographier les phénomènes : **pour ce faire, ont été ajoutés dans l'UE9 deux cours sur l'analyse des nouveaux enjeux internationaux, à savoir les enjeux de biosécurité et les enjeux cyber et technologiques de sécurité et de défense**
- Renforcer la professionnalisation : **les étudiants pourront ainsi choisir, dans l'UE10, entre plusieurs modules de professionnalisation, en fonction de leurs projets personnels. Ils auront le choix entre la réalisation d'un rapport de stage ou celle d'un mémoire de recherche (dans la maquette précédente, le mémoire était obligatoire).**

M2 GDSI en alternance :

Les objectifs du M2 GDSI en alternance sont identiques à ceux du M2 GDSI, à ceci près qu'afin de pouvoir respecter le calendrier de l'alternance tout en conservant la forte dimension professionnalisante, il n'y a pas de cours à choix en géopolitique (UE7) mais la possibilité d'opter pour deux modules de professionnalisation est maintenue (UE10). **Les étudiants pourront choisir de réaliser un rapport**

d'alternance ou un mémoire de recherche appliquée (dans la maquette précédente, le mémoire était obligatoire).

M2 HDSI :

Aux objectifs du Master 2 GDSI, s'ajoute ici celui de renforcer la spécialisation des étudiants en histoire militaire et en histoire des relations internationales, avec une forte dimension recherche : **ajout d'un cours d'épistémologie de l'histoire et historiographie (UE5), doublement du nombre d'heures de séminaire « de la guerre » (UE3 et UE8), initiation au monde de la recherche (UE8), ajout d'un cours de géographie (UE7), stage de terrain avec réalisation d'un mémoire de recherche obligatoire (UE9).**

MENTION RELATIONS INTERNATIONALES

Parcours type Expertise internationale - Option Expertise en affaires internationales (EAI)

MASTER 1

SEMESTRE 1		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Intégrer dans la prise de décision les grands enjeux et défis internationaux	UE 1 - Grands enjeux internationaux	8			Coef
	Macroéconomie et transition climatique	20			4
	Macroéconomie financière internationale	20			4
	Tutorat et encadrement de travaux		10		
BCC 2 : Maitriser le cadre et les outils de l'action internationale appliquée	UE 2 - Gouvernance politique et économique européenne	8			
	Intégration économique européenne	20			4
	Science politique de l'Union Européenne	20			4
	Tutorat et encadrement de travaux		10		
BCC 3 : Appréhender le cadre institutionnel, économique, légal et social dans différents contextes organisationnels	UE 3 - Management	6			
	Deux cours au choix parmi :	20			3
	Théorie de la firme	20			3
	Stratégie ESG (Environmental, Social and Governance) Analyse comptable et financière				
BCC 4 : Recueillir, manipuler, analyser et produire des données tant qualitatives que quantitatives	UE 4 - Méthodologie	8			
	Méthodologie de la recherche et de l'expertise internationale	10			3
	Méthodologie statistique appliquée et big data	10			3
	Anglais des relations internationales		20		2
	Tutorat et encadrement de travaux		10		
TOTAL SEMESTRE 1		140	50	30	

SEMESTRE 2		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Intégrer dans la prise de décision les grands enjeux et défis internationaux	UE 5 - Défis de la globalisation	8			Coef
	Histoire des mondialisations contemporaines	20			4
	Gouvernance économique internationale	20			4
	Tutorat et encadrement de travaux		10		
BCC 2 : Maitriser le cadre et les outils de l'action internationale appliquée	UE 6 - Management international	8			
	Tutorat et encadrement de travaux		10		4
	Deux cours au choix parmi :	20			4
	Fondamentaux du marketing	20			4
	Droit international des affaires Mesure des performances et pilotage des organisations Environmental lobbying				
BCC 3 : Appréhender le cadre institutionnel, économique, légal et social dans différents contextes organisationnels	UE 7 - Marchés internationaux	6			
	Deux cours au choix parmi :	20			3
	Marchés financiers internationaux	20			3
	European Business Law and Strategies of the Firm				
	Finance d'entreprise Politiques environnementales				
BCC 4 : Recueillir, manipuler, analyser et produire des données tant qualitatives que quantitatives	UE 8 - Méthodologie	8			
	Business Game : performance économiques et RSE	20			3
	Techniques d'enquête	10			3
	Anglais des relations internationales		20		2
	Tutorat et encadrement de travaux		10		
TOTAL SEMESTRE 2		150	50	30	

TOTAL ANNUEL		390	60		
---------------------	--	------------	-----------	--	--

330 h + 60 h de tutorat

MASTER 2

SEMESTRE 3		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Traiter et analyser l'information économique, financière et géopolitique	UE 1 - Globalisation	8			Coef
	Globalisation des marchés	20			4
	Analyse du risque-pays Tutorat et encadrement de travaux	20	10		4
BCC 2 : Gérer les enjeux climatiques et environnementaux	UE 2 - Enjeux environnementaux	8			
	Tutorat et encadrement de travaux		10		
	Deux cours au choix parmi : Compétitivité industrielle et contraintes environnementales	20			4
	Stratégies et modèles de développement durable Montage de projets internationaux soutenables	20			4
BCC 3 : Appréhender le cadre institutionnel, économique, légal et social dans différents contextes organisationnels	UE 3 - Management international	6			
	Tutorat et encadrement de travaux		10		
	Deux cours au choix parmi : Reporting et évaluation des firmes	20			3
	Marketing international Green Lobbying	20			3
BCC 4 : Usage avancé et spécialisé des outils de diagnostic stratégique	UE 4 - Méthodologie	8			
	Méthodes de l'audit	10			3
	English : We mean Business 1		20		2
	Tutorat et encadrement de travaux		10		
	Un cours au choix parmi : Modélisation Projet entrepreneurial	10			3
TOTAL SEMESTRE 3		140	60	30	

SEMESTRE 4		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Appréhender les nouveaux espaces d'action des Etats et des entreprises	UE 5 – Globalization and strategy	4			Coef
	Economic geography and networks Globalization strategies of firms	20			2
BCC 2 : Mobiliser des connaissances fondamentales sur des aires régionales, leurs enjeux, leurs acteurs et leur place dans un monde globalisé	UE 6 - Affaires internationales	4			
	Gestion des risques et financements internationaux	20			2
	Un cours au choix parmi : Intégration financière internationale Business Game in International Environment : SERVISIM	20			2
BCC 3 : Elaborer et mettre en place des procédures de gestion des activités internationales	UE 7 - Tools for international expertise	4			
	Econometrics and data management	10			1
	English : We mean Business 2		20		2
	Un cours au choix parmi : Business Plan Business cycle and forecasting methods	10			1
BCC 4 : Conduire et mener à bien un projet professionnel	UE 8 - Stage	18			
	Stage professionnel en France ou à l'étranger de 5 mois au minimum (4 mois de stage pour les étudiants en partenariat avec Audencia ou avec Centrale) et remise d'un rapport de stage de type audit, ou réalisation d'un mémoire dans une unité de recherche ou un service d'étude ou de recherche.				
TOTAL SEMESTRE 4		100	20	30	

TOTAL ANNUEL		320	60		
---------------------	--	------------	-----------	--	--

280 h + 40 h de tutorat

MASTER 2

SEMESTRE 3		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Traiter et analyser l'information économique, financière et géopolitique	UE 1 - Globalisation	8			Coef
	Globalisation des marchés	20			4
	Analyse du risque-pays Tutorat et encadrement de travaux	20	10		4
BCC 2 : Gérer les enjeux climatiques et environnementaux	UE 2 - Enjeux environnementaux	8			
	Compétitivité industrielle et contraintes environnementales	20			4
	Montage de projets internationaux soutenables Tutorat et encadrement de travaux	20	10		4
BCC 3 : Appréhender le cadre institutionnel, économique, légal et social dans différents contextes organisationnels	UE 3 - Management international	6			
	Deux cours au choix parmi :	20			3
	Reporting et évaluation des firmes Marketing international Green Lobbying	20			3
BCC 4 : Usage avancé et spécialisé des outils de diagnostic stratégique	UE 4 - Méthodologie	8			
	Méthodes de l'audit	10			2
	Projet entrepreneurial	10			2
	English : We mean Business		40		4
	Tutorat et encadrement de travaux		10		
TOTAL SEMESTRE 3		140	70	30	

SEMESTRE 4		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Appréhender les nouveaux espaces d'action des Etats et des entreprises	UE 5 – Globalization and strategy	4			Coef
	Economic geography and networks	20			2
	Globalization strategies of firms	20			2
BCC 2 : Mobiliser des connaissances fondamentales sur des aires régionales, leurs enjeux, leurs acteurs et leur place dans un monde globalisé	UE 6 - Affaires internationales	4			
	Gestion des risques et financements internationaux	20			2
	Business Game in International Environment : SERVISIM	20			2
BCC 3 : Elaborer et mettre en place des procédures de gestion des activités internationales	UE 7 - Tools for international expertise	4			
	Business Plan	20			2
	Econometrics and data management Tutorat et encadrement de travaux	10	10		2
BCC 4 : Conduire et mener à bien un projet professionnel	UE 8 - Professionnalisation	4			
	Séminaires de professionnalisation et études de cas: Gestion de projets en entreprises et systèmes d'information Projet professionnel Projet entrepreneurial Logiciels statistiques Ateliers de développement personnel	70			
		30			
	UE 9 - Mémoire professionnel	14			
	Méthodologie de la recherche et de l'expertise en affaires internationales Tutorat et encadrement du mémoire professionnel	10	20		
TOTAL SEMESTRE 4		220	30	30	

TOTAL ANNUEL		460	60		
---------------------	--	------------	-----------	--	--

400 h + 60 h de tutorat

MASTER 1

SEMESTRE 1		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Intégrer dans la prise de décision les grands enjeux et défis internationaux	UE 1 - Grands enjeux internationaux			8	Coef
	Macroéconomie et transition climatique	20			4
	Macroéconomie financière internationale Tutorat et encadrement de travaux	20	10		4
BCC 2 : Maitriser le cadre et les outils de l'action internationale appliquée	UE 2 - Gouvernance politique et économique européenne			8	
	Intégration économique européenne	20			4
	Science politique de l'Union Européenne Tutorat et encadrement de travaux	20	10		4
BCC 3 : Mettre en œuvre des politiques de relations internationales	UE 3 - Mondialisation et relations internationales			6	
	Cadre normatif et institutions des relations internationales	20			3
	Un cours au choix parmi : Dynamiques religieuses transnationales Conflits et défis des relations internationales Géopolitique du cyberspace	20			3
	Cours non évalué non obligatoire à prendre en plus des 2 autres si l'étudiant le souhaite: Pratiques des négociations internationales		12		
	TOTAL SEMESTRE 1	140	62	30	
BCC 4 : Recueillir, manipuler, analyser et produire des données tant qualitatives que quantitatives	UE 4 - Méthodologie			8	
	Méthodologie de la recherche et de l'expertise internationale	10			3
	Méthodologie statistique appliquée et big data	10			3
	Anglais des relations internationales Tutorat et encadrement de travaux		20 10		2

SEMESTRE 2		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Intégrer dans la prise de décision les grands enjeux et défis internationaux	UE 5 - Défis de la globalisation			8	Coef
	Histoire des mondialisations contemporaines	20			4
	Gouvernance économique internationale Tutorat et encadrement de travaux	20	10		4
BCC 2 : Maitriser le cadre et les outils de l'action internationale appliquée	UE 6 - Diplomatie et relations internationales			8	
	Droit international public approfondi	20			4
	Théories des relations internationales Tutorat et encadrement de travaux	20	10		4
BCC 3 : Mettre en œuvre des politiques de relations internationales	UE 7 - Politiques internationales appliquées			6	
	Deux cours au choix parmi : Puissance maritime et géopolitique	20 20			3 3
	Environmental lobbying Introduction to Development Economics SSI, cyberspace, cyberconflictualité				
	TOTAL SEMESTRE 2	140	50	30	
TOTAL ANNUEL		392		60	

332 h (dont 12h facultatives) + 60 h de tutorat

MASTER 2

SEMESTRE 3		CM	TD	ECTS	Coef
BCC 1 : Traiter et analyser l'information économique, financière et géopolitique	UE 1 - Globalisation			8	
	Globalisation des marchés Analyse du risque-pays Tutorat et encadrement de travaux	20 20	10		4 4
BCC 2 : Analyser les positions des acteurs	UE 2 - Stratégies d'acteurs à l'échelle internationale			8	
	Tutorat et encadrement de travaux Deux cours au choix parmi : Stratégies des ONG Climate, biodiversity and planet limits Green Lobbying	20 20	20		4 4
BCC 3 : Mobiliser des connaissances fondamentales sur des aires régionales, leurs enjeux, leurs acteurs et leur place dans un monde globalisé	UE 3 - Conflits internationaux contemporains			6	
	Deux cours au choix parmi : History of international relations Conflits internationaux International terrorism	20 20			3 3
BCC 4 : Analyser et diagnostiquer une politique internationale et proposer des solutions adaptées	UE 4 - Practical tools for international projects			8	
	International project evaluation English : Global Vision Tutorat et encadrement de travaux	20	40 10		1 2
TOTAL SEMESTRE 3		140	80	30	

SEMESTRE 4		CM	TD	ECTS	Coef
BCC 1 : Appréhender les nouveaux enjeux internationaux	UE 5 - Droit des relations internationales			4	
	Théories, acteurs et pratiques des relations internationales The role of law in environmental protection	20 20			2 2
BCC 2 : Mettre en œuvre des politiques de relations internationales	UE 6 - Action diplomatique			4	
	Diplomacy and international crises Politique internationale de l'Union Européenne	20 20			2 2
BCC 3 : Analyser et diagnostiquer une politique internationale et proposer des solutions adaptées	UE 7 - Méthodologie de l'expertise en relations internationales			4	
	Diplomacy in practice Systèmes des Nations Unies : fonctionnement, pratiques et défis Tutorat et encadrement de travaux	20 10	10		2 2
BCC 4 : Conduire et mener à bien un projet professionnel	UE 8 - Stage			18	
	Stage professionnel de 5 mois au minimum (4 mois de stage pour les étudiants en partenariat avec Audencia ou avec Centrale) et remise d'un rapport de stage de type audit, en France ou à l'étranger.				
TOTAL SEMESTRE 4		110	10	30	

TOTAL ANNUEL		340	60		
--------------	--	-----	----	--	--

290 h + 50 h de tutorat

MENTION RELATIONS INTERNATIONALES

Parcours type Expertise internationale - Option International Diplomacy, Economics, Analytics and Law (IDEAL)

MASTER 2

SEMESTRE 3		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Utiliser les méthodes de la science des données à des fins diagnostiques et prédictives	UE 1 - Data Sciences for Economics (AMSE)	6			Coef
	Data Visualisation for Economic Analysis		24		3
	Practicing Data Science in the Real World: Limitations and Challenges	24			3
BCC 2 : Analyser les positions des acteurs	UE 2 - International Strategies (Sciences Po Aix)	6			
	Climate, Biodiversity and Planet Limits	20			3
	Green Lobbying Supervised Assignments	20	20		3
BCC3 : Diagnostiquer pour agir en mobilisant des savoirs économiques théoriques et appliqués	UE 3 - Economic Policy (AMSE)	9			
	Economics, Finance and Crisis	24			3
	Transitions and Economic Policies Development Economics	24 24			3 3
BCC 4 : Mobiliser des connaissances fondamentales sur des aires régionales, leurs enjeux, leurs acteurs et leur place dans un monde globalisé	UE 4 - Contemporaneous International Conflicts (Sciences Po Aix)	6			
	History of International Relations	20			3
	International Terrorism	20			3
BCC 5 : Conduire et mener à bien un projet professionnel	UE 5 - Preparing for Professional Integration	3			
	Methods and Techniques for Speaking		12		
	Cross-disciplinary project: Economic Policies Professional Training		12		
TOTAL SEMESTRE 3		176	68	30	

SEMESTRE 4		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Mettre en œuvre des politiques de relations internationales	UE 6 - Diplomatic Strategy (Sciences Po Aix)	10			Coef
	Diplomacy and International Crises	20			1
	Diplomacy in Practice The Role of Law in Environmental Protection	20 20			1 1
BCC 2 : Conduire et mener à bien un projet professionnel	UE 7 - Internship	20			
	Stage professionnel de 3 mois et remise d'un rapport de stage rédigé en anglais et soutenance orale en anglais et 3 mois université étrangère : Amérique Latine avec deux cours à suivre ou Stage professionnel de 6 mois et remise d'un rapport de stage rédigé en anglais soutenance orale en anglais				
	TOTAL SEMESTRE 4	60	0	30	
TOTAL ANNUEL		304		60	

284 h + 20 h de tutorat

MENTION RELATIONS INTERNATIONALES

Parcours type Géostratégie, défense et sécurité internationale

Option Géostratégie, défense et sécurité internationale (GDSI)

MASTER 1

SEMESTRE 1		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Intégrer dans la prise de décision les grands enjeux et défis internationaux	UE 1 - Gouvernance internationale			8	Coef
	Macroéconomie et transition climatique	20			4
	Science politique de l'Union Européenne Tutorat et encadrement de travaux	20	10		4
BCC 2 : Maitriser le cadre et les outils de l'action internationale appliquée	UE 2 - Enjeux des relations internationales et sociétés contemporaines			8	
	Cadre normatif et institutions des relations internationales	20			2
	Pratiques des négociations internationales		12		2
	Deux cours au choix parmi :	20			2
	Gouverner l'islam en Méditerranée	20			2
	Etats et autorités en Europe				
	La francophonie : acteurs, dynamiques, défis				
Violence et sorties de violence à l'international Dynamiques religieuses transnationales					
BCC 3 : Appréhender, qualifier et cartographier les phénomènes conflictuels	UE 3 - Conflits et nouvelles technologies			8	
	Conflits et défis des relations internationales	20			2
	Cartographie		10		1
	Un cours au choix parmi :	20			2
	Géopolitique du cyberspace Anthropologie des conflits récents Intégration économique européenne Représentations culturelles des conflits				
BCC 4 : Acquérir les méthodes et outils de la recherche	UE 4 - Méthodologie			6	
	Conférence de méthode 1 : Méthodologie de la recherche en histoire	10			3
	Anglais des relations internationales Tutorat et encadrement de travaux		20 10		3
TOTAL SEMESTRE 1		150	62	30	

SEMESTRE 2		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Intégrer dans la prise de décision les grands enjeux et défis internationaux	UE 5 - Défis de la globalisation			8	Coef
	Histoire des mondialisations contemporaines	20			4
	Gouvernance économique internationale Tutorat et encadrement de travaux	20	10		4
BCC 2 : Maitriser le cadre et les outils de l'action internationale appliquée	UE 6 - Diplomatie française			8	
	La France et les conflits en Afrique depuis 1960	20			3
	Politique étrangère de la France SSI, cyberspace, cyberconflictualité 1	20 10			3 2
BCC 3 : Appréhender, qualifier et cartographier les phénomènes conflictuels	UE 7 - Guerres et sociétés			8	
	Guerres et conflits au XXe siècle	20			2
	SSI, cyberspace, cyberconflictualité 2	10			1
	Un cours au choix parmi :	20			2
	Souveraineté et relations internationales Sociétés et régimes politiques en Europe Colonisation et sociétés coloniales Droit humanitaire et conflits armés Puissance maritime et géopolitique				
BCC 4 : Professionnalisation	UE 8 - Méthodologie			6	
	Conférence de méthode 2 : Mise en situation professionnelle	10			3
	Anglais des relations internationales Tutorat et encadrement de travaux		20 10		3
TOTAL SEMESTRE 2		150	40	30	

TOTAL ANNUUEL		402	60		
---------------	--	-----	----	--	--

362 h + 40 h de tutorat

MENTION RELATIONS INTERNATIONALES
Parcours type Géostratégie, défense et sécurité internationale
Option Géostratégie, défense et sécurité internationale (GDSI)

MASTER 2

SEMESTRE 3		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Comprendre le phénomène guerrier et les relations internationales	UE 1 - Politiques de puissance	6			Coef
	Géostratégie de la Méditerranée XIX-XXIe siècles	20			3
	Cultures impériales	20			3
	UE 2 - Histoire des sociétés et des idées face aux guerres	6			
	Pensée stratégique et conduite de la guerre	20			3
	Armées et sociétés à l'époque contemporaine	20			3
BCC 2 : Mesurer, Analyser, hiérarchiser, cartographier des phénomènes	UE 3 - Histoire de la guerre	4			
	Méthodologie de la recherche		15		2
	De la guerre : séminaire		10		2
BCC 3 : Professionnalisation	UE 4 - Défense et sécurité en Europe	6			
	Histoire de la sécurité européenne	20			3
	Politiques européennes de défense et sécurité	20			3
BCC 3 : Professionnalisation	UE 5 - Parcours d'insertion professionnelle 1	8			
	Anglais	20			1
	Leçons de droit des conflits armés : fondements, principes et règles du droit de la guerre	15			1
	Un cours au choix parmi :	15			1
	Intelligence économique Gestion de crises internationales et action humanitaire				
TOTAL SEMESTRE 3		170	25	30	

SEMESTRE 4		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Comprendre et analyser le phénomène guerrier et les relations internationales	UE 6 - Sécurité Globale	3			Coef
	L'ONU et les missions de maintien de la paix	15			1
	Terrorisme international	15			1
	UE 7 - Analyse géopolitique	3			
	Deux cours au choix parmi :	15			1
	Géopolitique du Moyen-Orient	15			1
	Géopolitique de l'Amérique latine				
	Géopolitique de l'Afrique Géopolitique de l'Asie-Pacifique				
BCC 2 : Mesurer, Analyser, hiérarchiser, cartographier des phénomènes	UE 8 - Défense et sécurité de la France	3			
	Action militaire extérieure de la France	10			1
	La sécurité intérieure	10			1
	Relations Politico-militaires en France	10			1
BCC 2 : Mesurer, Analyser, hiérarchiser, cartographier des phénomènes	UE 9 - Analyse des nouveaux enjeux internationaux	3			
	Risques NRBC et environnementaux : histoire et enjeux contemporains de biosécurité Enjeux cyber et technologiques de sécurité et de défense	15 15			1 1
BCC 3 : Professionnalisation	UE 10 - Parcours d'insertion professionnelle 2	4			
	Géoéconomie de la défense Tutorat et encadrement de travaux	20			2
	Un cours au choix parmi :	10	10		1
	Initiation à la cartographie/logiciels Travailler dans l'industrie de défense Travailler dans la défense (politico-militaire inclus) Travailler dans des organisations internationale (OIG, ONG)				
	UE 11 - Stage	14			
Stage de 2 mois minimum avec remise d'un rapport de stage ou réalisation d'un mémoire de recherche					
TOTAL SEMESTRE 4		150	10	30	

TOTAL ANNUEL		355		60	
---------------------	--	-----	--	----	--

345 h + 10 h de tutorat

MENTION RELATIONS INTERNATIONALES
Parcours type Géostratégie, défense et sécurité internationale
Option Géostratégie, défense et sécurité internationale en alternance (GDSI-A)

MASTER 2

SEMESTRE 3		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Comprendre le phénomène guerrier et les relations internationales	UE 1 - Politiques de puissance			6	Coef
	Géostratégie de la Méditerranée XIX-XXIe siècles	20			3
	Cultures impériales	20			3
	UE 2 - Histoire des sociétés et des idées face aux guerres			6	
	Pensée stratégique et conduite de la guerre	20			3
	Armées et sociétés à l'époque contemporaine	20			3
BCC 2 : Mesurer, Analyser, hiérarchiser, cartographier des phénomènes	UE 3 - Histoire de la guerre			4	
	Méthodologie de la recherche		15		2
	De la guerre : séminaire		10		2
BCC 3 : Professionnalisation	UE 4 - Défense et sécurité en Europe			6	
	Histoire de la sécurité européenne	20			1
	Politiques européennes de défense et sécurité	20			
BCC 3 : Professionnalisation	UE 5 - Parcours d'insertion professionnelle 1			8	
	Anglais	20			1
	Leçons de droit des conflits armés : fondements, principes et règles du droit de la guerre	15			1
	Un cours au choix parmi :	15			1
	Intelligence économique				
Gestion de crises internationales & action humanitaire					
TOTAL SEMESTRE 3		170	25	30	

SEMESTRE 4		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Comprendre et analyser le phénomène guerrier et les relations internationales	UE 6 - Sécurité Globale			3	Coef
	L'ONU et les missions de maintien de la paix	15			1
	Terrorisme international	15			1
	UE 7 - Analyse géopolitique			3	
	Géopolitique	20	10		1
	Tutorat et encadrement de travaux				
BCC 2 : Mesurer, Analyser, hiérarchiser, cartographier des phénomènes	UE 8 - Défense et sécurité de la France			3	
	Action militaire extérieure de la France	10			1
	La sécurité intérieure	10			1
	Relations Politico-militaires en France	10			1
BCC 3 : Professionnalisation	UE 9 - Analyse des nouveaux enjeux internationaux			3	
	Risques NRBC et environnementaux : histoire et enjeux contemporains de biosécurité	15			1
	Enjeux cyber et technologiques de sécurité et de défense	15			1
BCC 3 : Professionnalisation	UE 10 - Parcours d'insertion professionnelle 2			6	
	Géoéconomie de la défense	20			2
	Deux cours au choix parmi :	20			1
	Initiation à la cartographie/logiciels	20			
	Travailler dans l'industrie de défense				
Travailler dans la défense (politico-militaire inclus)					
Travailler dans des organisations internationale (OIG, ONG)					
BCC 3 : Professionnalisation	UE 11 - Parcours d'alternance			12	
	Remise d'un rapport d'alternance		60		
	ou réalisation d'un mémoire de recherche appliquée				
Accompagnement à la professionnalisation					
TOTAL SEMESTRE 4		170	70	30	
TOTAL ANNUEL			435	60	

365 h + 70 h de tutorat

MENTION RELATIONS INTERNATIONALES
Parcours type Géostratégie, défense et sécurité internationale
Option Histoire, défense et sécurité internationale (HDSI)

MASTER 1

SEMESTRE 1		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Intégrer dans la prise de décision les grands enjeux et défis internationaux	UE 1 - Gouvernance internationale			8	Coef
	Macroéconomie et transition climatique	20			4
	Science politique de l'Union Européenne Tutorat et encadrement de travaux	20	10		4
BCC 2 : Maîtriser le cadre et les outils de l'action internationale appliquée	UE 2 - Enjeux des relations internationales et sociétés contemporaines			8	
	Cadre normatif et institutions des relations internationales	20			2
	Pratiques des négociations internationales		12		2
	Deux cours au choix parmi :	20			2
	Gouverner l'islam en Méditerranée Violence et sorties de violence à l'international Dynamiques religieuses transnationales	20			2
BCC 3 : Appréhender, qualifier et cartographier les phénomènes conflictuels	UE 3 - Conflits et nouvelles technologies			8	
	Conflits et défis des relations internationales	20			2
	Cartographie		10		1
	Un cours au choix parmi : Anthropologie des conflits récents Représentations culturelles des conflits	20			2
BCC 4 : Acquérir les méthodes et outils de la recherche	UE 4 - Méthodologie			6	
	Conférence de méthode 1 : Méthodologie de la recherche en histoire	10			3
	Anglais des relations internationales Tutorat et encadrement de travaux		20 10		3
TOTAL SEMESTRE 1		150	62	30	

SEMESTRE 2		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Intégrer dans la prise de décision les grands enjeux et défis internationaux	UE 5 - Défis de la globalisation			8	Coef
	Histoire des mondialisations contemporaines	20			4
	Gouvernance économique internationale Tutorat et encadrement de travaux	20	10		4
BCC 2 : Maîtriser le cadre et les outils de l'action internationale appliquée	UE 6 - Diplomatie française			8	
	La France et les conflits en Afrique depuis 1960	20			3
	Politique étrangère de la France SSI, cyberspace, cyberconflictualité 1	20 10			3 2
BCC 3 : Appréhender, qualifier et cartographier les phénomènes conflictuels	UE 7 - Guerres et sociétés			8	
	Guerres et conflits au XXe siècle	20			2
	SSI, cyberspace, cyberconflictualité 2	10			1
	Un cours au choix parmi :	20			2
	Sociétés et régimes politiques en Europe Colonisation et sociétés coloniales Puissance maritime et géopolitique				
BCC 4 : Professionnalisation	UE 8 - Méthodologie			6	
	Conférence de méthode 2 : Mise en situation professionnelle	10			3
	Anglais des relations internationales Tutorat et encadrement de travaux		20 10		3
TOTAL SEMESTRE 2		150	40	30	

TOTAL ANNUEL		402	60		
---------------------	--	------------	-----------	--	--

362 h + 40 h de tutorat

MASTER 2

SEMESTRE 3		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Comprendre le phénomène guerrier et les relations internationales	UE 1 - Politiques de puissance	6			Coef
	Géostratégie de la Méditerranée XIX-XXIe siècles	20			3
	Cultures impériales	20			3
	UE 2 - Histoire des sociétés et des idées face aux guerres	6			
	Pensée stratégique et conduite de la guerre	20			3
	Armées et sociétés à l'époque contemporaine	20			3
BCC 2 : Mesurer, Analyser, hiérarchiser, cartographier des phénomènes	UE 3 - Histoire de la guerre	4			
	Méthodologie de la recherche		15		2
	De la guerre : séminaire		10		2
BCC 3 : Professionnalisation	UE 4 - Défense et sécurité en Europe	6			
	Histoire de la sécurité européenne	20			3
	Politiques européennes de défense et sécurité	20			3
BCC 3 : Professionnalisation	UE 5 - Parcours d'insertion professionnelle 1	8			
	Anglais	20			4
	Epistémologie de l'histoire et historiographie	20			4
	Tutorat et encadrement de travaux		10		
TOTAL SEMESTRE 3		160	35	30	

SEMESTRE 4		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Comprendre et analyser le phénomène guerrier et les relations internationales	UE 6 - Analyse géopolitique	5			Coef
	Deux cours au choix parmi :	15			1
	Géopolitique du Moyen-Orient	15			1
	Géopolitique de l'Amérique latine				
	Géopolitique de l'Afrique				
BCC 2 : Mesurer, Analyser, hiérarchiser, cartographier des phénomènes	UE 7 - Analyse spatiale des processus historiques	3			
	Géographie	15			1
	Tutorat et encadrement de travaux		15		
BCC 3 : Professionnalisation	UE 8 - Parcours d'insertion professionnelle 2	6			
	Séminaire : De la guerre	10			1
	Initiation à la cartographie/logiciels	20			2
	Travailler dans le monde de la recherche	10			1
	UE 9 - Mémoire de recherche	16			
Stage de terrain avec réalisation d'un mémoire de recherche					
TOTAL SEMESTRE 4		85	15	30	

TOTAL ANNUEL		295	60	
---------------------	--	------------	-----------	--

270 h + 25 h de tutorat

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-15

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu le décret n°2016-181 portant association d'établissements du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée notamment son article 5 ;

Vu la convention d'association entre Aix Marseille Université (AMU) et l'IEP d'Aix-en-Provence,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Maquettes du Master mention « Science politique »

Le conseil d'administration approuve les maquettes du Master Science politique telles qu'elles figurent dans le document annexé à la présente délibération, des parcours types suivants :

- « Métiers de l'information »
- « Politiques européennes »
- « Sciences sociales du politique »
- « Communication Politique Internationale et Risques Démocratiques » (CORIS).

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

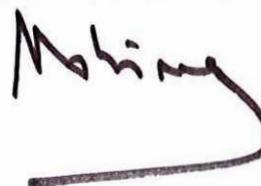
Présents et représentés : 26

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 08/01/2024

Présentation des projets de maquette de la mention

SCIENCE POLITIQUE

Master Métiers de l'information

La nouvelle maquette proposée dans la mention science politique à Sciences Po Aix parcours-type « Métiers de l'information » comporte des changements importants liés d'une part au co-portage Sciences Po Aix/EJCAM dès l'année de Master 1 et d'autre part au basculement de la formation en format apprentissage/alternance pour l'année de Master 2

Deux options seront toujours proposées et feront l'objet d'une spécialisation progressive dès le niveau M1 :

Option 1 – Métiers du journalisme et enjeux internationaux

Option 2 – Métiers de la communication d'influence et du plaidoyer

Synthèse des modifications engagées dans la nouvelle maquette :

1/ **Le co-portage (EJCAM/Sciences Po Aix) s'effectuera dès le master 1.** Ce qui signifie que la même maquette va être déposée côté EJCAM et côté Sciences Po Aix (comme c'était déjà le cas pour le M2 actuel). Deux voies d'inscription administratives et pédagogiques seront donc possibles – une par le biais de l'EJCAM et une par le biais de Sciences Po Aix (comme c'était déjà le cas en Master 2)

= les promotions inscrites dans chaque option seront donc composées d'étudiant.e.s provenant pour moitié de Sciences Po Aix et de l'EJCAM

Ce co-portage permettra de mutualiser les ressources des deux institutions dès l'année de master 1 (mutualisation des équipes enseignantes, des réseaux professionnels intervenants dans la formation, accès aux salles notamment radio/TV, etc.) et de prévoir une pré-spécialisation professionnalisante dès le master 1. Concrètement cela permettra à l'équipe pédagogique de lisser sur les deux années les blocs de professionnalisation qui étaient jusqu'alors concentrés en master 2.

2/ Une spécialisation progressive engagée dès le master 1. **Les options de master – « Métiers du journalisme et enjeux internationaux » d'une part et « Communication d'Influence et plaidoyer » d'autre part fonctionneront comme deux spécialisations indépendantes dès l'année de master 1.** Les étudiant.e.s intéressé.e.s devront donc faire un choix de spécialisation dès l'année de master 1 (deux blocs de compétences de spécialisation dédiés par semestre). A noter toutefois que des blocs communs à la mention science politique perdureront (2 blocs de compétences par semestre communs aux deux options proposées). Cette spécialisation engagée dès l'année de master 1 répond aux attentes des secteurs professionnels visés par les étudiant.e.s qui supposent sur le marché de l'emploi du journalisme et de la communication la détention de compétences spécifiques.

3/ **Le basculement de l'année de master 2 sur un rythme d'alternance** : 2 semaines de cours / 3 semaines en entreprise au premier semestre et 5 semaines en entreprise 2 semaines en cours pour le second semestre.

L'obtention d'un contrat d'apprentissage est donc obligatoire pour l'ensemble des étudiant.e.s qui poursuivront la formation en master 2

4/ **Des plafonds en termes d'effectifs devront être envisagés** eu égard aux enseignements dispensés (capacité des salles maximum 20 par option pour l'organisation des UE professionnalisantes type radio/TV, media training, design editorial, etc.) ET pour assurer le suivi des alternants dans de bonnes conditions.

Effectifs prévus en master 1 : 20 étudiants en option « Métiers du journalisme et enjeux internationaux » / 20 étudiants en option « Communication d'influence et Plaidoyer »

Effectifs étudiant.e.s en master 2 : 20 max pour l'option Métiers du journalisme et enjeux internationaux et 15 max pour l'option Communication d'Influence et Plaidoyer

5/ **Un accompagnement à la professionnalisation renforcé dès l'option de master 1** qui passe par le ciblage des Unités d'Enseignements, la création de nouveaux cours (voir maquette) et la mise en place d'un suivi individualisé (tutorat étudiant, module d'accompagnement à la professionnalisation dans les deux options proposées).

6/ Passage de la formation au référentiel d'approche par compétences.

Master Politiques européennes

Mention « Science politique » – Sciences Po Aix/AMU – 2024-2029

Philippe ALDRIN et Audrey FREYERMUTH

Créé en 2018, le master Politiques Européennes et Action transnationale proposait aux étudiants de suivre une formation fortement professionnalisante aux métiers de l'Europe et de l'International. Dès le niveau M1, la formation se focalise sur l'étude des institutions de l'Union européenne et la compréhension au concret de la décision européenne. Au niveau M2, les enseignements approfondissent l'analyse à la fois des mutations récentes du régime politique de l'Union européenne mais aussi les transformations des sociétés de l'espace européen/euroméditerranéen. Deux options étaient proposées à l'entrée en M2 : l'option « EUROPE - Ingénierie de projets européens, lobbying et advocacy » et l'option « Ingénierie de projets euroméditerranéens et coopération décentralisée ».

En M1 et en M2, la principale spécificité de ce parcours est de proposer une analyse configurationnelle élargie des mondes de la décision européenne, qui ne se contente pas d'étudier l'architecture institutionnelle de l'UE (Commission, Parlement, Conseil, agences européennes, organes de l'UE) mais porte également aux attentions marquées aux acteurs non-institutionnels (experts, ONG, lobbys, think tanks...).

L'autre spécificité de ce parcours est d'adosser les enseignements du M1 et du M2 à des dispositifs d'innovation pédagogique. À partir d'une pédagogie centrée sur la méthodologie du projet et du travail en équipe, l'équipe du master recourt à des modalités de formation et d'évaluation visant la plus grande implication pratique, voire l'immersion des étudiants dans le fonctionnement au concret des processus décisionnels européens et/ou euroméditerranéens : simulations, diagnostics, notes d'aides à la décision, *serious games* de négociation européenne, séjour d'étude, modules hybrides (masterclasse), etc.

Pour la prochaine période contractuelle (2024-2029), le parcours connaît quelques ajustements :

- L'intitulé du master devient « Politiques Européennes »
- L'option de M2 « EUROPE - Ingénierie de projets européens, lobbying et advocacy » devient « EUROPE – Carrières européennes » avec l'intention de renforcer et institutionnaliser la coopération pédagogique en matière d'études européennes entre Sciences Po Aix l'équipe DICE de la Faculté de Droit et de Science politique d'AMU.

L'essentiel des propositions d'évolution du parcours « Politiques Européennes » procède des remarques et suggestions formulées par les étudiants à l'occasion des commissions pédagogiques organisées au terme de chaque semestre mais aussi en tenant compte des échanges avec l'ensemble des intervenants et les membres de l'équipe du Département de Sociologie et de Science politique de Sciences Po Aix.

EN MASTER 1

L'objectif principal de la réforme de l'organisation des enseignements au niveau du M1 vise à introduire (ou réorienter vers) l'UE dans la plupart des enseignements. Cette "européanisation" de la maquette peut et doit se faire dans les limites des contraintes de mutualisation au sein de la mention de master "Science politique" et sans perdre « l'esprit IEP » (interdisciplinarité, ouvertures thématiques...). La refonte de la maquette du M1 doit veiller à respecter un certain équilibre entre 3 objectifs :

- i) proposer un premier seuil de spécialisation à la sociologie politique de l'international et, notamment, de l'UE (la composante "Parcours Politiques européennes") ;
- ii) renforcer le socle des fondamentaux en sciences sociales du politique (la composante "mention Science politique") ;
- iii) maintenir des possibilités d'ouverture vers les autres disciplines ou vers des modules de découvertes thématiques (la composante "esprit Sciences Po").

EN MASTER 2

La distribution des cours a été repensée entre le tronc commun et les parcours d'option, tant sur le plan des enseignements universitaires que sur le plan des modules plus professionnalisants. Ainsi le Bloc de compétence 1 (« BCC1 – Analyser les dynamiques sociales et politiques (commun aux 2 options) ») vise à dispenser une culture universitaire pluridisciplinaire commune sur les problématiques européennes/euroméditerranéennes et le bloc de compétence 3 (« BBC 3 – Agir dans des contextes décisionnels transnationaux ») vise

à proposer un volumineux module "Projets européens/euroméditerranéens" dont l'évaluation portera sur la formulation collective d'une réponse à un appel à projet de l'UE (simulation avec scénario, formulation d'un cadre logique, préconisation d'actions concrètes, recherche de financement). Les blocs de compétence différenciés offrent une spécialisation orientée vers le fonctionnement des institutions de l'UE pour l'option « EUROPE – Carrières européennes », vers la politique internationale des pouvoirs locaux pour l'option « Ingénierie de projets euroméditerranéens et coopération décentralisée ».

Autre évolution notable en M2, le séminaire commun « Mondes de l'expertise transnationale – MEXT » devient le séminaire « Sociétés en transition(s) – Citoyennetés, égalités, mobilités, habitabilités ». Dans cette nouvelle formule, le séminaire vise à sensibiliser et former les étudiants aux processus actuels de (re)mise à l'agenda politique de sujets en lien avec les transitions des sociétés. Ces transitions s'opèrent principalement sous l'effet croisé de plusieurs dynamiques contemporaines :

- enrayer le changement climatique et répondre aux tensions qu'il engendre (conversion énergétique, conversion des modèles agricoles/alimentaires, nouvelles mobilités, nouvelles habitabilités, usages partagés des territoires, transformations numériques, rapports villes/campagnes)
- préserver les principes fondamentaux des sociétés démocratiques et de la citoyenneté (État de droit, respect des droits et libertés, favoriser l'égal accès aux droits, à l'éducation, à la santé, à l'emploi)
- lutter contre les mécanismes de minorisation (de territoires, de groupes sociaux, etc.)
- redéfinir l'équilibre au sein des relations transnationales (rapports Nord/Sud, politiques de coopération dans les divers domaines de l'action publique, gestion des mobilités et des flux de population, partages d'expertise)

Compte tenu de la spécialisation du master, l'exploration de ces politiques de/en transition s'effectue à partir de l'étude des politiques publiques en cours et en projet dans l'espace euro-méditerranéen. Centrée sur les institutions de gouvernement, cette étude porte également, selon l'esprit du master, une attention marquée aux controverses sociopolitiques comme aux actions de mobilisation-advocacy-lobbying des acteurs non-institutionnels.

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES MAQUETTES

Les maquettes détaillées sont annexées au présent document.

L'**option « Carrières européennes »**, mutualisée et co-portée par Sciences Po Aix et la FDSP, est un parcours pluridisciplinaire, destiné aux étudiants désireux de passer les concours de la fonction publique européenne ou de travailler au sein des organismes qui gravitent autour des institutions européennes (lobbying).

L'**option « Ingénierie de projets euroméditerranéens et coopération décentralisée »** vise à former des spécialistes de la politique internationale des pouvoirs locaux (ville, collectivités, métropoles), avec des enseignements consacrés au pouvoir local comparé, à l'administration des territoires de l'UE, aux stratégies internationales des villes et à la coopération décentralisée.

Master Sciences sociales du politique

Responsable : Dilek Yankaya

La nouvelle maquette proposée dans la mention science politique à Sciences Po Aix parcours-type « Sciences sociales du politique » comporte des changements importants liés à la suppression de l'architecture à deux options (Religion, politique et société et Expertise politique comparée) en faveur de l'instauration d'un parcours type « professionnalisation dans et par la recherche ».

Synthèse des modifications engagées dans la nouvelle maquette :

- 1) Consolider le caractère « professionnalisation par la recherche » du master de quatre manières :
 - a. en renforçant le volume horaire accordé à l'enseignement des approches et des méthodologies en sciences sociales du politique.
 - b. en intégrant de nouveaux enseignements sur les enjeux éthiques de la recherche, l'écriture scientifique et la communication en public.
 - c. en proposant des espaces de mise au travail des étudiants pour participer aux séminaires généraux du laboratoire Mesopolhis et pour organiser une journée d'étude en vue de la mutualisation des travaux et de la valorisation de leurs mémoires de 4A et de M2.
 - d. en organisant des rencontres avec les diplômés du master actifs dans le marché du travail dans le cadre du Séminaire Sciences sociales au travail.
- 2) Développer la configuration pluridisciplinaire de la formation en choisissant des thématiques notamment en M1 qui devraient intéresser les autres parcours-types et qui permettraient aux collègues d'autres disciplines (économie, histoire, droit) de contribuer à la formation des SSP.
- 3) Concevoir des enseignements pour favoriser, dans le respect du principe de cohérence pédagogique, la conversion, en contenu pédagogique, des spécialisations géographiques et thématiques de tous les collègues titulaires du département de science politique.
- 4) Mettre en évidence l'ancrage empirique de la formation dans les terrains arabes, européens et latinoaméricains tout en maintenant la configuration généraliste d'une formation de sciences sociales du politique grâce à une démarche comparatiste et internationale.
- 5) Ne plus isoler les études du religieux, mais interroger le religieux comme un analyseur capital des mutations socio-institutionnelles des sociétés contemporaines.
- 6) Réduire le volume horaire des enseignements en M1 et M2, surtout au second semestre en M2, pour accorder le temps nécessaire à la rédaction du mémoire et à l'organisation de la journée d'étude.
- 7) Attribuer une valeur ECTS importante au mémoire.
- 8) Prendre en compte la nécessité d'assurer une « mise à niveau », notamment sur le plan théorique et méthodologique, en M2 étant donné la diversité des parcours disciplinaires et universitaires dont nos étudiants sont issus.

Master en partenariat international

Communication politique internationale et risques démocratiques (CORIS)

Mention « Science politique » – Sciences Po Aix, AMU – 2024-2029

Responsables pédagogiques : Philippe ALDRIN et Magali NONJON

Un master tri-national inédit – Créé en 2021, le master Communication politique internationale et risques démocratiques (CORIS) a été conçu et est co-porté par Sciences Po Aix en partenariat avec l'Université de Sherbrooke (Canada) et l'UC Louvain (Belgique). Cette formation inédite est focalisée sur une problématique émergente : l'intensification de la circulation internationale des risques démocratiques et la création d'outils publics de prévention et de gestion de ces risques (campagnes d'information et de prévention, monitoring de l'opinion, des valeurs et des comportements sociaux ; éducation à la citoyenneté et aux médias ; lutte contre la désinformation ; recours aux techniques et ingénieries de "démocratie participative"...).

Sciences Po Aix accueille les étudiants de ce master trin-national qui effectuent à Aix le premier des quatre semestres de leur formation, avant de rejoindre l'UC Louvain (M1, s2) puis Sherbrooke (M2, s1) ; le quatrième semestre étant dédié à une longue immersion professionnelle (stage obligatoire) et la rédaction d'un mémoire. Dès le semestre à Sciences Po Aix puis tout au long des deux années de formation, les étudiants poursuivent une formation pluridisciplinaire combinant science politique et sciences de l'information et de la communication. Inscrit au sein de la mention de Science politique et bénéficiant de l'expertise du parcours de master « Métiers de l'information », le semestre à Sciences po Aix permet l'acquisition de compétences en matière de politiques publiques internationales, de production et d'usage des savoirs de gouvernement et de l'expertise dans des domaines sensibles (régime médiatique, sécurité, terrorisme, nouveaux phénomènes religieux), des pratiques et enjeux de l'information.

Une professionnalisation ciblée – L'objectif de ce master international est de former les professionnels impliqués, que ce soit au sein des entreprises médiatiques, des services de communication ou des équipes de la décision publique, dans la gouvernance des risques démocratiques au sein des autorités publiques comme des ONG. Parce que ces phénomènes traversent l'ensemble des sociétés contemporaines, les radicalismes politiques ou religieux, les contestations contre l'ordre social, économique et politique et leur médiatisation nécessitent une approche toute à la fois globale et comparative des domaines suivants : systèmes médiatiques et pratiques informationnelles/communicationnelles ; radicalités et contestations ; politiques publiques et dispositifs de réduction des risques démocratiques.

Sur la base des très nombreux échanges au sein de l'équipe pédagogique tri-nationale et des retours recueillis auprès des étudiants des trois premières promotions, l'évolution de la maquette du semestre 1 du master CORIS vise, d'une part, à mieux identifier les 3 domaines d'approfondissement du semestre et, d'autre part, à rationaliser l'offre de cours optionnels. Sur le premier point, les 3 grands blocs de compétences sont étroitement centrés sur la science politique de l'international (« Bloc de compétence 1 : Mobiliser des savoirs fondamentaux en science politique »), les agendas de la recherche en sciences de l'information et de la communication (« Bloc de compétence 2 : Mobiliser des savoirs spécialisés en études médiatiques ») et, enfin, la culture et les pratiques scientifiques dans les SHS spécialisées autour des risques démocratiques (« Bloc de compétence 3 : Méthodologie de l'enquête en SHS : produire, diffuser et analyser l'information »). Sur le second point, l'offre de cours optionnels a été restreints aux domaines en lien direct avec le domaine de spécialisation du master.

MENTION SCIENCE POLITIQUE
Parcours type Métiers de l'information
Option Métiers de la communication d'influence et du plaidoyer (MI-CI)

MASTER 1

SEMESTRE 1		CM	TD	ECTS	Coef
BCC 1 : Mobiliser les savoirs fondamentaux en science politique	UE 1 - Observer et analyser les processus politiques			6	
	Sociologie politique des controverses Un cours fondamental au choix parmi : Sociologie politique de l'international Fondamentaux de la science politique	20 20			3 3
BCC 2 : Mobiliser les savoirs fondamentaux des sciences de l'information et de la communication	UE 2 - Observer et analyser les processus informationnels et communicationnels			6	
	Communication publique et environnements médiatiques (EJCAM) Grands courants analytiques de l'information-communication (EJCAM)	20 20			3 3
BCC 3 : Maîtriser les savoirs spécialisés des professionnels de l'information	UE 3 - Techniques et savoir-faire professionnels de la communication d'influence et du plaidoyer			10	
	Panorama des métiers de la communication (EJCAM)		15		3
	Design éditorial (EJCAM)		15		3
	Tutorat et encadrement de travaux Un cours d'approfondissement au choix parmi : Science politique de l'Union Européenne ONG, lobbys et think tanks dans le processus européen Action publique et participation	20	10		4
BCC 4 : S'initier aux méthodes scientifiques	UE 4 - Produire, diffuser et analyser l'information			6	
	Méthodologie de la recherche et enquête de terrain Collecter, traiter et interpréter des données stratégiques (strategic data) Ecrire les sciences sociales		18 10 8		
	UE 5 - Communiquer en anglais			2	
	Anglais de la communication		20		
	TOTAL SEMESTRE 1		100	96	30

SEMESTRE 2		CM	TD	ECTS	Coef
BCC 1 : Mobiliser les savoirs fondamentaux en science politique	UE 6 - Observer et analyser les processus politiques			6	
	Transformation numérique du politique Un cours fondamental au choix parmi : Enjeux environnementaux et politiques Espace public et action collective	20 20			3 3
BCC 2 : Mobiliser les savoirs fondamentaux des sciences de l'information et de la communication	UE 7 - Observer et analyser les processus informationnels et communicationnels			6	
	Sociologie des leaders d'opinion (EJCAM) Formats et campagnes publicitaires (EJCAM)	20 20			3 3
BCC 3 : Maîtriser les savoirs spécialisés des professionnels de l'information	UE 8 - Techniques et savoir-faire professionnels de la communication d'influence et du plaidoyer			10	
	Community management et réseaux sociaux		16		1
	Techniques de plaidoyer 1		16		1
	Veille et management de l'information stratégique Masterclass des métiers de l'influence et du plaidoyer Tutorat et encadrement de travaux		16 14 10		1 1
BCC 4 : S'initier aux méthodes scientifiques	UE 9 - Produire, diffuser et analyser l'information			6	
	Méthodologie de la recherche et enquête de terrain Communiquer les sciences sociales Accompagnement à la professionnalisation		18 8 10		4 2
	UE 10 - Communiquer en anglais			2	
	Anglais de la communication		20		
	TOTAL SEMESTRE 2		80	128	30

TOTAL ANNUEL		404		60	
---------------------	--	-----	--	----	--

374 h + 30 h de tutorat

MENTION SCIENCE POLITIQUE
Parcours type Métiers de l'information
Option Métiers de la communication d'influence et du plaidoyer (en alternance)

MASTER 2

SEMESTRE 3		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Approfondir l'analyse des processus politiques et informationnels	UE 1 - Maîtriser les enjeux professionnels et stratégiques de la communication	8			Coef
	Données, informations, savoirs	20			1
	Ethique du lobbying (Evaluation dans le BWS) Ingénierie participative	18 14			1 1
BCC 2 : Usages avancés et spécialisés des savoir-faire de l'influence, du lobbying et du plaidoyer	UE 2 - Appliquer les techniques du lobbying	6			
	Lobbying et lobbyistes à Bruxelles (Evaluation dans le BWS)	15			3
	Techniques de lobbying (Evaluation dans le BWS) Approches innovantes de la communication	15	20		3
	UE 3 - Savoirs et pratiques de la décision	2			
	Contexte et techniques de la décision Présentation des études-diagnostic réalisées en groupe	15	5		
	UE 4 - Stratégies d'accès aux médias	8			
	Relations publiques et advocacy Ecriture et communication Média training Data journalisme et médiation		15 15 15 20		1 1 1 1
BCC 3 : Appliquer les méthodologies de l'analyse informationnelle	UE 5 - Conduire une analyse réflexive et distanciée	3			
	Méthodologie appliquée de l'analyse informationnelle Conférences métiers		10 10		1 1
	UE 6 - Communiquer en anglais	3			
	Anglais de la communication		20		
TOTAL SEMESTRE 3		97	130	30	

SEMESTRE 4		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Approfondir la maîtrise des stratégies de communication	UE 7 - Maîtriser les enjeux professionnels et stratégiques de la communication	6			Coef
	Communication de crise	20			1
	Communication et RSE Sociologie politique de l'expertise	20 20			1 1
BCC 2 : Usages avancés et spécialisés des savoir-faire de l'influence, du lobbying et du plaidoyer	UE 8 - Appliquer les techniques de l'influence	6			
	Techniques de plaidoyer 2		20		2
	Lobbying territorial Travailler avec et pour les décideurs politiques		20 20		2 2
BCC 3 : Appliquer des méthodes scientifiques et professionnelles	UE 9 - Mémoire	16			
	Suivi alternance Accompagnement à la rédaction du mémoire de recherche appliquée Communiquer, valoriser et diffuser les sciences sociales		40 10		
	UE 10 - Communiquer en anglais	2			
	Anglais de la communication		20		
TOTAL SEMESTRE 4		60	130	30	

TOTAL ANNUEL		417	60	
---------------------	--	------------	-----------	--

MENTION SCIENCE POLITIQUE
Parcours type Métiers de l'information
Option Métiers du journalisme et enjeux internationaux (MI-MJEI)

MASTER 1

SEMESTRE 1		CM	TD	ECTS	Coef
BCC 1 : Mobiliser les savoirs fondamentaux en science politique	UE 1 - Observer et analyser les processus politiques			6	
	Sociologie politique des controverses Un cours fondamental au choix parmi : Sociologie politique de l'international Fondamentaux de la science politique	20 20			3 3
BCC 2 : Mobiliser les savoirs fondamentaux des sciences de l'information et de la communication	UE 2 - Observer et analyser les processus informationnels et communicationnels			6	
	Présentation des médias (EJCAM) Journalisme et espace public (EJCAM)	20 20			3 3
BCC 3 : Maîtriser les savoirs spécialisés des professionnels de l'information	UE 3 - Connaître et pratiquer les différents genres journalistiques			10	
	Fondamentaux de l'écriture presse Enjeux numériques de l'information Design éditorial Tutorat et encadrement de travaux	20	20 15 10		1 1 1
	Un cours d'approfondissement au choix parmi : Ecrire une chronique culturelle pour le Web/Radio Filmer le politique	20			1
	UE 4 - Produire, diffuser et analyser l'information			6	
BCC 4 : S'initier aux méthodes scientifiques	Méthodologie de la recherche et enquête de terrain Séminaire professionnel Ecrire les sciences sociales		18 10 8		
	UE 5 - Communiquer en anglais			2	
	Anglais du journalisme		20		
	TOTAL SEMESTRE 1	120	101	30	

SEMESTRE 2		CM	TD	ECTS	Coef
BCC 1 : Mobiliser les savoirs fondamentaux en science politique	UE 6 - Observer et analyser les processus politiques			6	
	Transformation numérique du politique Un cours fondamental au choix parmi : Enjeux environnementaux et politiques Espace public et action collective	20 20			3 3
BCC 2 : Mobiliser les savoirs fondamentaux des sciences de l'information et de la communication	UE 7 - Observer et analyser les processus informationnels et communicationnels			6	
	Approches juridiques et économiques des médias (EJCAM) Sociologie des journalistes (EJCAM)	20 20			3 3
BCC 3 : Maîtriser les savoirs spécialisés des professionnels de l'information	UE 8 - Connaître et pratiquer les différents genres journalistiques			10	
	Radio/TV (EJCAM) Controverses, médias et sociétés : ateliers pratiques Tutorat et encadrement de travaux Stage de professionnalisation (facultatif)		48 30 10		5 5
	UE 9 - Produire, diffuser et analyser l'information			6	
BCC 4 : S'initier aux méthodes scientifiques	Méthodologie de la recherche et enquête de terrain Communiquer les sciences sociales Accompagnement à la professionnalisation		18 8 10		
	UE 10 - Communiquer en anglais			2	
	Anglais du journalisme		20		
	TOTAL SEMESTRE 2	80	144	30	

TOTAL ANNUEL	445	60
---------------------	------------	-----------

415 h + 30 h de tutorat

MENTION SCIENCE POLITIQUE
Parcours type Métiers de l'information
Option Métiers du journalisme et enjeux internationaux (en alternance)

MASTER 2

SEMESTRE 3		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Connaître l'environnement du journalisme	UE 1 - Connaissances théoriques et méthodologiques			12	Coef
	Comparaison internationale des cultures journalistiques		30		2
	Données, informations, savoirs	20			1
	Stratégies numériques des médias (EJCAM)	20			1
	Grands débats contemporains du journalisme (EJCAM)	20			1
BCC 2 : Usages avancés et spécialisés des techniques, outils et savoir-faire professionnels de l'information	UE 2 - Maîtriser les techniques et les outils pour produire de l'information et l'adapter aux différents supports			12	
	Data-journalisme et médiation		20		3
	Journalisme d'investigation		20		3
	Ecriture et connaissance des genres journalistiques 1 (EJCAM)		20		3
	Nouveaux formats de l'information (EJCAM)		20		3
BCC 3 : Appliquer les méthodologies de l'analyse informationnelle	UE 3 - Conduire une analyse réflexive et distanciée			3	
	Méthodologie appliquée de l'analyse informationnelle		10		
	Conférences métiers		10		
	UE - Communiquer en anglais			3	
	Anglais du journalisme		20		
TOTAL SEMESTRE 3		60	150	30	

SEMESTRE 4		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Usage avancés et spécialisés des techniques, outils et savoir-faire professionnels de l'information	UE 5 - Maîtriser le droit de la presse et de la profession			2	Coef
	Ethique et déontologie du journalisme (EJCAM)		20		
	UE 6 - Production journalistique : réalisation de contenus plurimédias			10	
	Ecriture et connaissance des genres journalistiques 2 (EJCAM)		24		1
	Radio/TV (EJCAM)		24		2
BCC 2 : Appliquer des méthodes scientifiques et communiquer pour le transfert de connaissances	Ecritures audiovisuelles et marchés de la production (EJCAM)		24		1
	Mobile Journalism (EJCAM)		24		1
	UE 7 - Mémoire			16	
	Suivi alternance				
	Mémoire et suivi du mémoire (EJCAM)		40		
	Journalisme et développement durable		10		
	Communiquer, valoriser et diffuser les sciences sociales (EJCAM)		10		
	UE 8 - Communiquer en anglais			2	
Anglais du journalisme (EJCAM)		20			
TOTAL SEMESTRE 4		0	196	30	
TOTAL ANNUEL		406		60	

MASTER 1

SEMESTRE 1		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Mobiliser les savoirs fondamentaux en science politique	UE 1 - Observer et analyser les processus politiques			6	Coef
	Sociologie politique des controverses	20			3
	Un cours fondamental au choix parmi : Sociologie politique de l'international Fondamentaux de la science politique	20			3
BCC 2 : Analyser l'Union européenne	UE 2 - Les institutions de l'UE en action (UE évaluée dans le cadre du BWS)			8	
	Science politique de l'Union européenne	20			?
	Droit de l'Union européenne	20			?
	ONG, lobbys et think tanks dans le processus européen	20			?
	Tutorat et encadrement de travaux		10		
	UE 3 - Gouvernance européenne et internationale			4	
BCC 3 : S'initier aux méthodes scientifiques	Les politiques publiques en Europe	20			2
	Un cours d'approfondissement au choix parmi : Politiques urbaines et mondialisation Intégration économique européenne Gouverner l'islam en Méditerranée Filmer le politique	20			2
	UE 4 - Initiation à la recherche en sciences sociales			12	
BCC 3 : S'initier aux méthodes scientifiques	Méthodologie de l'enquête transnationale		16		
	Collecter, traiter et interpréter des données stratégiques (strategic data) (évalué dans le cadre du BWS)		10		
	Pratiques des négociations internationales (évalué dans le cadre du BWS)		12		
	Écrire les sciences sociales (Rédaction et présentation d'un pré-projet de recherche)		8		
	Anglais pour les sciences sociales		20		
	Tutorat et encadrement de travaux		20		
	TOTAL SEMESTRE 1		140	96	30

SEMESTRE 2		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Mobiliser les savoirs fondamentaux en science politique	UE 5 - Observer et analyser les processus politiques			6	Coef
	Transformation numérique du politique	20			3
	Enjeux environnementaux et politiques	20			3
BCC 2 : Analyser l'Union européenne	UE 6 - Les institutions de l'Union européenne en action			8	
	Professionnels de l'Europe	20			1
	L'agencification des politiques européennes	20			1
	EU External Policies	20			1
	Tutorat et encadrement de travaux		10		
	UE 7 - Gouvernance européenne et internationale			4	
BCC 3 : S'initier aux méthodes scientifiques	L'Europe des territoires	20			2
	Un cours d'approfondissement au choix parmi : Acteurs et pratiques de l'aide internationale Colonisation et sociétés coloniales Sociétés et régimes politiques dans les mondes arabo-musulmans Sociétés et régimes politiques en Europe Environmental lobbying	20			2
	UE 8 - Initiation à la recherche en sciences sociales			12	
BCC 3 : S'initier aux méthodes scientifiques	Méthodologie de l'enquête transnationale		10		
	Lire, commenter, écrire l'actualité européenne		15		
	Anglais pour les sciences sociales		20		
	Communiquer les sciences sociales (Rédaction et présentation d'un projet de recherche)		8		
	Tutorat et encadrement de travaux		20		
	TOTAL SEMESTRE 2		140	83	30

TOTAL ANNUUEL		459	60	
----------------------	--	-----	----	--

399 h + 60 h de tutorat

MENTION SCIENCE POLITIQUE
Parcours type Politiques européennes
Option Carrières européennes

MASTER 2

SEMESTRE 3		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Analyser les dynamiques sociales et politiques	UE 1 - Observer et analyser les processus politiques			8	Coef
	Sociétés en transition(s) – Citoyennetés, égalités, mobilités, habitabilités	20			2
	Réseaux et courtiers des politiques transnationales	15			2
	Actualités des enjeux stratégiques européens	15			2
	La politique de voisinage de l'UE	15			2
BCC 2 : Approfondir l'analyse de l'Union européenne	UE 2 - Acteurs et pratiques des politiques de l'Union européenne			4	
	Lobbying et lobbyistes à Bruxelles	15			2
	Géopolitique européenne de l'énergie	15			2
	UE 3 - Droit des politiques de l'Union européenne			6	
	Protection des personnes et de l'environnement	20			2
Politiques de régulation du marché	20			2	
Questions économiques et financières	20			2	
BCC 3 : Agir dans des contextes décisionnels transnationaux	UE 4 - Concevoir et piloter des projets internationaux			4	
	Méthodes et ingénierie des projets internationaux - Europe	15			2
	Diagnostic, prospective et stratégie	15			2
	UE 5 - Savoirs et pratiques de la décision			2	
	Contextes et techniques de la décision	15	5		
Présentation des études-diagnostic réalisées en groupe					
BCC 4 – Développer des méthodes scientifiques et professionnelles	UE 6 - Explorer les professions de l'international			3	
	Accompagnement individuel au projet professionnel		10		
	Connaissance des concours européens		5		
	Masterclass des métiers de l'Europe et des affaires européennes		12		
	UE 7 - Appliquer des méthodes scientifiques			3	
Méthodologies appliquées de l'analyse transnationale	18				
TOTAL SEMESTRE 3		218	32	30	

SEMESTRE 4		CM	TD	ECTS	
BBC1 – Approfondir sa formation par une expérience de recherche ou une immersion professionnelle	UE8 - Rédaction d'un mémoire de recherche ou de recherche appliquée			22	Coef
	Réalisation d'un stage OU d'une recherche en études européennes				
	o Réalisation d'un stage (au moins 12 semaines) o Réalisation d'une recherche en études européennes				
BBC2 – Appliquer des méthodes scientifiques et professionnelles	UE9 - Approfondir les méthodes, communiquer des résultats			8	
	Méthodologie du mémoire en études européennes/mémoire de recherche appliquée (stage)	12			
	Accompagnement à l'écriture mémoire		15		
	Lire, commenter, écrire l'actualité européenne		6		
	Participation à la journée d'étude du master		7		
TOTAL SEMESTRE 4		12	28	30	

TOTAL ANNUEL		290	60	
---------------------	--	------------	-----------	--

MENTION SCIENCE POLITIQUE

Parcours type Politiques européennes

Option "Euromed - Ingénierie de projets euroméditerranéens et coopération décentralisée

MASTER 2

SEMESTRE 3		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Analyser les dynamiques sociales et politiques	UE 1 - Observer et analyser les processus politiques			8	Coef
	Sociétés en transition(s) – Citoyennetés, égalités, mobilités, habitabilités	20			2
	Réseaux et courtiers des politiques transnationales	15			2
	Actualités des enjeux stratégiques européens	15			2
	La politique de voisinage de l'UE	15			2
BCC 2 : Approfondir l'analyse de l'Union européenne	UE 2 - Acteurs et pratiques de la gouvernance européenne			4	
	Stratégie internationale des villes méditerranéennes	14			1
	Cultures – Europes - Méditerranées	12			1
	Ingénierie participative	14			1
	UE 3 - Enjeux de la gouvernance des relations méditerranéennes			6	
	Géopolitique et enjeux sécuritaires en Méditerranée	12			1
	Économie de la Méditerranée	12			1
BCC 3 : Agir dans des contextes décisionnels transnationaux	UE 4 - Concevoir et piloter des projets internationaux			4	
	Méthodes et ingénierie des projets internationaux - Euromed	15			2
	Diagnostic, prospective et stratégie	15			2
	UE 5 - Savoirs et pratiques de la décision			2	
	Contextes et techniques de la décision	15	5		
BCC 4 – Développer des méthodes scientifiques et professionnelles	UE 6 - Explorer les professions de l'international			3	
	Accompagnement individuel au projet professionnel		10		
	Connaissance des concours européens		5		
	Masterclass des métiers de l'espace Euromed et des coopérations euroméditerranéennes		12		
	UE 7 - Appliquer des méthodes scientifiques			3	
Méthodologies appliquées de l'analyse transnationale	18				
TOTAL SEMESTRE 3		218	32	30	

SEMESTRE 4		CM	TD	ECTS	
BBC1 – Approfondir sa formation par une expérience de recherche ou une immersion professionnelle	UE8 - Rédaction d'un mémoire de recherche ou de recherche appliquée			22	Coef
	<i>Réalisation d'un stage OU d'une recherche en études européennes</i>				
	o Réalisation d'un stage (au moins 12 semaines) o Réalisation d'une recherche en études européennes				
BBC2 – Appliquer des méthodes scientifiques et professionnelles	UE9 - Approfondir les méthodes, communiquer des résultats			8	
	Méthodologie du mémoire en études européennes/mémoire de recherche appliquée (stage)	12			
	Accompagnement à l'écriture mémoire		15		
	Lire, commenter, écrire l'actualité européenne		6		
	Participation à la journée d'étude du master		7		
TOTAL SEMESTRE 4		12	28	30	

TOTAL ANNUEL		290	60		
--------------	--	-----	----	--	--

MENTION SCIENCE POLITIQUE
Parcours type Sciences sociales du politique

MASTER 1

SEMESTRE 1		CM	TD	ECTS		
BCC 1 : Mobiliser les savoirs fondamentaux en science politique	UE 1 - Observer et analyser les processus politiques			6	Coef	
	Sociologie politique des controverses Un cours fondamental au choix parmi : Sociologie politique de l'international Fondamentaux de la science politique	20 20			3 3	
BCC 2 : Mobiliser les savoirs spécialisés en sciences sociales du politique	UE 2 - Analyse des mutations politiques			9		
	Pouvoir et religion Tutorat et encadrement de travaux Action publique et participation	20 20	16		1 1	
	UE 3 - Sociologie politique internationale			6		
	Violence et sorties de violence à l'international Un cours d'approfondissement au choix parmi : Politiques urbaines et mondialisation Dynamiques religieuses transnationales Filmer le politique Gouverner l'islam en Méditerranée	20 20			3 3	
BCC 3 : S'initier aux méthodes scientifiques	UE 4 - Initiation à la recherche et à l'écriture			9		
	Méthodologie de l'enquête en sciences sociales du politique Comparatismes en sciences sociales Collecter, traiter et interpréter des données stratégiques (strategic data) Écrire les sciences sociales (Rédaction et présentation d'un pré-projet de recherche) Anglais pour les sciences sociales		20 10 10 8 20			
	TOTAL SEMESTRE 1		120	84	30	

SEMESTRE 2		CM	TD	ECTS		
BCC 1 : Mobiliser les savoirs fondamentaux en science politique	UE 5 - Observer et analyser les processus politiques			6	Coef	
	Transformation numérique du politique Un cours fondamental au choix parmi : Enjeux environnementaux et politiques Espace public et action collective	20 20			3 3	
BCC 2 : Mobiliser les savoirs spécialisés en sciences sociales du politique	UE 6 - Analyse des mutations politiques			4		
	Emotions, sociétés et politique Tutorat et encadrement de travaux	20	14			
	UE 7 - Sociologie politique internationale			8		
BCC 3 : S'initier aux méthodes scientifiques	Acteurs et pratiques de l'aide internationale Colonisation et sociétés coloniales Un cours d'approfondissement au choix parmi : Sociétés et régimes politiques dans les mondes arabo-musulmans Sociétés et régimes politiques en Europe	20 20 20			1 1 1	
	UE 8 - Initiation à la recherche en sciences sociales			12		
	Méthodologie de l'enquête en sciences sociales du politique Approche ethnographique par les textes Communiquer les sciences sociales Anglais pour les sciences sociales		20 14 8 20			
	TOTAL SEMESTRE 2		120	76	30	
	TOTAL ANNUEL		400	60		

370 h + 30 h de tutorat

MENTION SCIENCE POLITIQUE
Parcours type Sciences sociales du politique

MASTER 2

SEMESTRE 3		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Maîtriser les savoirs fondamentaux en sciences sociales du politique	UE 1 - Étudier les contextes politiques : acteurs, structures, dynamiques			10	Coef
	Etats, religions, sociétés	24			1
	Sociologie des conjonctures politiques et des transitions	24			1
	Sociologie de la violence et politiques sécuritaires	24			1
BCC 2 : Maîtriser les savoirs spécialisés en sciences sociales du politique	UE 2 - Étudier les processus politiques : actions, interactions, intermédiations			7	
	Sociologie politique des enjeux contemporains (trois cours au choix parmi) :	16			1
	Politiques migratoires	16			1
	Questions environnementales	16			1
	Action humanitaire Politiques et inégalités				
BCC 3 : Maîtriser les méthodes scientifiques	UE 3 - Techniques et savoir-faire de la recherche et écriture scientifique			13	
	Préparation du projet de recherche	30			
	Approches en sciences sociales du politique	24			
	Lire et écrire les sciences sociales en anglais		8		
	Sciences sociales au travail		8		
	Tutorat et encadrement de travaux		10		
TOTAL SEMESTRE 3		174	26	30	

SEMESTRE 4		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Maîtriser les savoirs spécialisés en sciences sociales du politique	UE 5 - Se professionnaliser aux métiers de l'expertise et de la recherche			6	Coef
	États, professions, expertises	30			
	Tutorat aréal : Approches contextuelles et transnationales		12		
	Un terrain au choix parmi :				
	Moyen-Orient et Afrique du Nord Amérique latine Europe				
BCC 2 : Maîtriser les méthodes scientifiques	UE 6 - Techniques et savoir-faire de la recherche et écriture scientifique			6	
	Retour du terrain et écriture du mémoire	30			
	Sciences sociales au travail		8		
	Enjeux politiques et éthiques de la recherche en sciences sociales		6		
	Organisation d'une journée d'étude par les étudiants		6		
	Tutorat et encadrement de travaux		10		
	UE 8 - Mémoire de recherche			18	
Réalisation de l'enquête de terrain / d'un stage de terrain Rédaction du mémoire de recherche					
TOTAL SEMESTRE 4		60	42	30	

TOTAL ANNUEL		302	60		
---------------------	--	------------	-----------	--	--

270 h + 32 h de tutorat

MENTION SCIENCE POLITIQUE

Parcours type Communication Politique Internationale et Risques Démocratiques (CORIS)

MASTER 1

SEMESTRE 1 - Sciences Po Aix		CM	TD	ECTS	
BCC 1 : Mobiliser les savoirs fondamentaux en science politique	UE 1 - Comprendre la démocratie dans une perspective internationale			12	Coef
	Séminaire : L'action publique comme gouvernement des conflits et controverse	30			4
	Science politique de l'Union européenne	20			4
	Un cours fondamental au choix parmi : Sociologie politique de l'international Fondamentaux de la science politique	20			4
BCC 2 : Mobiliser des savoirs spécialisés en études médiatiques	UE 2 - Observer et analyser les processus informationnels et communicationnels			6	
	ONG, lobbys et think tanks dans le processus européen	20			3
	Un cours d'approfondissement au choix parmi : Politiques urbaines et mondialisation Dynamiques religieuses transnationales Conflits et défis des relations internationales Violence et sorties de violence à l'international	20			3
	UE 3 - Comprendre l'internationalisation des processus médiatiques			3	
BCC 3 : S'initier aux méthodes scientifiques	Sociologie politique des controverses	20			
	UE 4 - Approfondir l'étude des processus médiatiques contemporains			3	
	Un cours d'approfondissement au choix parmi : Filmer le politique Ecrire une chronique culturelle pour le web/radio Enjeux numériques de l'information	20			
	UE 5 - Produire, diffuser et analyser l'information			6	
TOTAL SEMESTRE 1	Méthodologie de l'enquête		20		
	Collecter, traiter et interpréter des données stratégiques (strategic data)		10		
	Ecrire les sciences sociales - rédaction du projet de recherche		6		
	UE 5 - Communiquer en anglais				
Anglais de la communication		20			
TOTAL SEMESTRE 1		150	56	30	

SEMESTRE 2 - UC Louvain
2 parcours au choix

Parcours 1 Louvain-la-Neuve - Communication stratégique des organisations		CM	TD	ECTS
BCC 1 : Mobiliser les savoirs fondamentaux en science politique	UE 1 - Communication publique et politique	30		5
	UE 2 - Développement et gestion de projet (non marchand)	30		5
BCC 2 : Mobiliser des savoirs spécialisés en études médiatiques	UE 3 - Stratégies digitales	30		5
	UE 4 - Media relations & community management	30		5
BCC 3 : S'initier aux méthodes scientifiques	UE 5 - Méthodologie scientifique appliquée			10
	Tutorat CORIS		7,5	
	Un cours au choix parmi : Nouvelles narratologies et transmédiats Identités culturelles et usages médiatiques Approche éthique et critique de la communication d'organisation		30	
TOTAL SEMESTRE 2		120	37,5	30

Parcours 2 Mons - Stratégie et communication web		CM	TD	ECTS
BCC 1 : Mobiliser les savoirs fondamentaux en science politique	UE 1 - Communication d'intérêt général et publics citoyens	30		5
	UE 2 - Cours projet	15		5
BCC 2 : Mobiliser des savoirs spécialisés en études médiatiques	UE 3 - Stratégies de communication et communication de crise	30		5
	UE 4 - Atelier de production communicationnelle	15		5
BCC 3 : S'initier aux méthodes scientifiques	UE 5 - Méthodologie scientifique appliquée			10
	Tutorat CORIS		7,5	
	Un cours au choix parmi : Pratiques de communication culturelle Les organisations internationales dans la gouvernance globale Genre et développement durable		30	
TOTAL SEMESTRE 2		90	37,5	30

TOTAL ANNUEL

MASTER 2
Université de Sherbrooke

SEMESTRE 3		CM	TD	ECTS
BCC 1	UE 1 - Information, journalisme et risques démocratiques			10
	UE 2 - Communication politique			10
BCC 2	UE 3 - Communication stratégique internationale			10
	TOTAL SEMESTRE 1	0	0	30

SEMESTRE 4		CM	TD	ECTS
BCC 1	UE 4 - Stage (12 semaines minimum)			10
	UE 5 - Mémoire			5
	TOTAL SEMESTRE 2	0	0	35

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-16

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Voyage universitaire (Master-Class) à Florence (Italie)

Le conseil d'administration approuve le principe et les modalités d'organisation du voyage des étudiants à Florence (Italie) prévu en février 2024 tels que présentés dans la note annexée à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 08/01/2024



NOTE DE PRESENTATION DU PROJET DE VOYAGE DU MASTER-GDSI EN ITALIE

Organisée depuis douze ans par un consortium européen d'établissements du supérieur (dont notamment AMU et l'université de Nice Côte d'Azur), la Master-class "Trans-frontières et dialogues des disciplines" est un événement de pédagogie inversée au cours duquel les étudiants de nombreux Masters sont appelés à travailler ensemble pour mettre sur pied des projets de coopération liés à des problématiques contemporaines autour de la notion de frontière (voir plaquette ci-jointe).

Le Master GDSI, pour la voie en alternance, a été sollicité pour y prendre part, afin que les étudiants apportent leur regard et leur savoir-faire sur les questions de sécurité, jusqu'alors non traitées.

A travers plusieurs interventions d'experts faites en classe et la participation à des débats en visioconférence, les étudiants ont déjà pu préparer la grande rencontre qui se déroulera les 31 janvier, 1^{er} et 2 février 2024 à l'université de Florence et consistera en un débat grandeur nature, sous la houlette de nombreux professeurs d'université et de professionnels de la gestion des problématiques transfrontalières.

Le niveau de professionnalisation que constitue l'événement contribuera significativement à la formation des étudiants en alternance et ne pourra que renforcer leur insertion professionnelle, du fait notamment de la nature de l'exercice proposé.

Nombre d'étudiants participants : 16

Budget prévisionnel du voyage

Dépenses 4 k€ :

- Transport (train Marseille-Florence) : 2,4 k€
- Hébergement en auberge de jeunesse (3 nuits) : 1,6 k€

Recettes 4 k€ :

- Participation demandée aux étudiants : 1,6 k€ (100 € par étudiant)
- Financement établissement : 2,4 k€

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-17

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 et R. 741-4;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu les articles 172, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les écoles nationales supérieures d'ingénieurs mentionnées à l'article D. 719-186 du code de l'éducation, sur les instituts d'études politiques mentionnés à l'article D. 719-190 du code de l'éducation, sur l'Institut d'administration des entreprises de Paris et sur l'Observatoire de la Côte d'Azur ;

Vu le document de contrôle du 8 mars 2022 relatif à l'IEP d'Aix-en-Provence établi en application de l'article 10 de l'arrêté du 26 décembre 2014 susvisé ;

Vu l'avis du contrôleur budgétaire régional,

Vu la délibération n°2023/10/14-9 du conseil d'administration en sa séance du 14/10/2023 approuvant le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2023 ;

Vu les documents comptables présentés au Conseil d'administration

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du budget rectificatif n°2 – Exercice 2023

Article 1

Le conseil d'administration vote et autorise les autorisations budgétaires suivantes :

- 39,50 ETPT dont :
 - 33 ETPT sous plafond Etat
 - 6,50 ETPT hors plafond

- 6 384 282 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 926 000 € personnel
 - 2 768 282 € fonctionnement
 - 690 000 € investissement

- 6 771 922 € de crédits de paiement dont :
 - 2 926 000 € personnel
 - 2 745 922 € fonctionnement
 - 1 100 000 € investissement

- 6 257 567 € de prévisions de recettes

- - 514 355 € de solde budgétaire

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 514 355 € de variation de trésorerie
- 128 250 € de résultat patrimonial
- 366 750 € de capacité d'autofinancement
- 676 150 € de variation du fonds de roulement
- 161 795 € de variation du besoin en fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

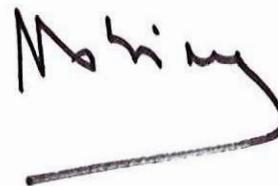
La délibération est mise au vote avec 30 membres en exercice et 21 membres présents (hors représentés). Le quorum est de 11 membres présents.

Suffrages exprimés des présents et représentés : 29
Majorité des suffrages exprimés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélië Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 19/12/2023

NOTE DE L'ORDONNATEUR - BUDGET RECTIFICATIF n°2 - 2023

Évolutions depuis le vote du BR 2023 n°1

Un second BR est nécessaire pour clôturer l'exercice 2023, principalement sur deux points : abonder les crédits de masse salariale et d'investissement, dans les deux cas, les prévisions (notamment en investissement), établies au moment du BR n°1, se révèlent insuffisantes à couvrir les dépenses de l'exercice.

Marginalement, il convient aussi de constater une recette complémentaire et d'affiner l'évaluation des amortissements.

Les recettes fléchées, une recette fléchée non intégrée au BI et au BR n°1, est ajoutée (60 K€, projet de recherche), l'encaissement datant de N-1 mais l'impact budgétaire se fait sur 2023 au vu du rapprochement (facture finale) mi 2023.

Les crédits de masse salariale sont revus à la hausse au BR n°2 marginalement, + 25K€, l'enveloppe du premier budget rectificatif est en effet juste, d'une part, du fait de l'impact sur des crédits de personnels (compte n°64) des charges découlant de la convention avec la médecine préventive.

D'autre part, la prime inflation est ouverte à une assiette plus large qu'évaluer lors du BR n°1 (en septembre), il convient ainsi d'abonder l'enveloppe (en CP et comptabilité patrimoniale) de + 25 K€, portant à 2 926 000 € les AE/CP 2023.

Le détail de l'impact prévisionnel des mesures de lutte contre l'inflation est retracé comme suit :

Dispositif	Impact MS IEP exercice 2023
Valeur du point (4,92 au 1/07/2023)	7 202 €
Indice plancher (INM 361)	1 317 €
SMIC horaire contrats étudiants (revalorisation mai + juillet 2023)	5 903 €
Prime inflation 2023	28 500 €
SMIC horaire impact taux horaire HCC (vacations septembre > décembre)	5 963 €
Total prévisionnel impact MS IEP 2023	48 885 €

Sur **les crédits d'investissement**, lors du BR n°1, les AE avaient été diminuées (-250K€) mais le niveau des CP maintenu à celui voté en BI (850K€).

Il s'avère que ce niveau a été sous-évalué pour terminer l'année.

De manière synthétique, une erreur dans le suivi des factures a faussé la prévision qui intègre les facturations en cours (sous estimées donc), les crédits disponibles et les dépenses à venir.

Ces dernières n'étant plus couvertes, étant donné le manque de crédits, afin que les fournisseurs de l'Institut qui devaient être rémunérés sur 2023 le soient, il est nécessaire d'abonder l'enveloppe.

Les dépenses à couvrir concernent majoritairement de « petites » factures (50 K€ en moyenne) découlant des travaux récents : travaux supplémentaires au Work café, mobiliers, remplacements de climatiseurs...

Il est proposé de revoir les AE à hauteur de + 40 K€ et, surtout, les CP d'investissement à hauteur de + 250 K€, passant ainsi les montants d'AE à 690 K€ et de CP à 1,1 M€ pour l'année 2023.

Sur le **fonctionnement**, il n'y a pas de modifications des AE/CP, pour information, sur le suivi des fluides, les chiffres étant pratiquement arrêtés (avec un reliquat de facturation à prévoir début 2024 pour l'exercice 2023), le bilan est le suivant :

CP	2021	2022	BR 2023	Consommation prev 2023
ELECTRICITE	60 568,95 €	79 126 €	135 000 €	115 000 €
GAZ	38 069,90 €	41 397 €	80 000 €	72 000 €
Fluides 2021-2024	98 638,85 €	120 523,00 €	215 000 €	187 000 €
% augmentation / an		18,16%		35,55%

Enfin, le montant total sur l'année 2023 des **amortissements** a été réévalué par les services de l'Agent comptable, il est porté à 860 K€ (contre 800 K€ inscrits au BR n°1).

Analyse sur la soutenabilité du budget présenté

En termes d'agrégat, les éléments présentés sont extrêmement proches de ceux du BR n°1, mais on notera les éléments suivants :

Résultat prévisionnel : BI -54 K€ / BR n°1 -103 K€ / **BR n°2 – 128 K€**, impact de ce qui précède sur le résultat.

Solde budgétaire prévisionnel : BI -270 K€ / BR n°1, -299 K€ / **BR n°2, – 514 K€**

L'augmentation des CP de MS et d'investissement évoquée impacte le niveau du solde budgétaire.

Capacité d'autofinancement : BI 335 K€ / BR n°1 331 K€ / **BR n°2, 366 K€**

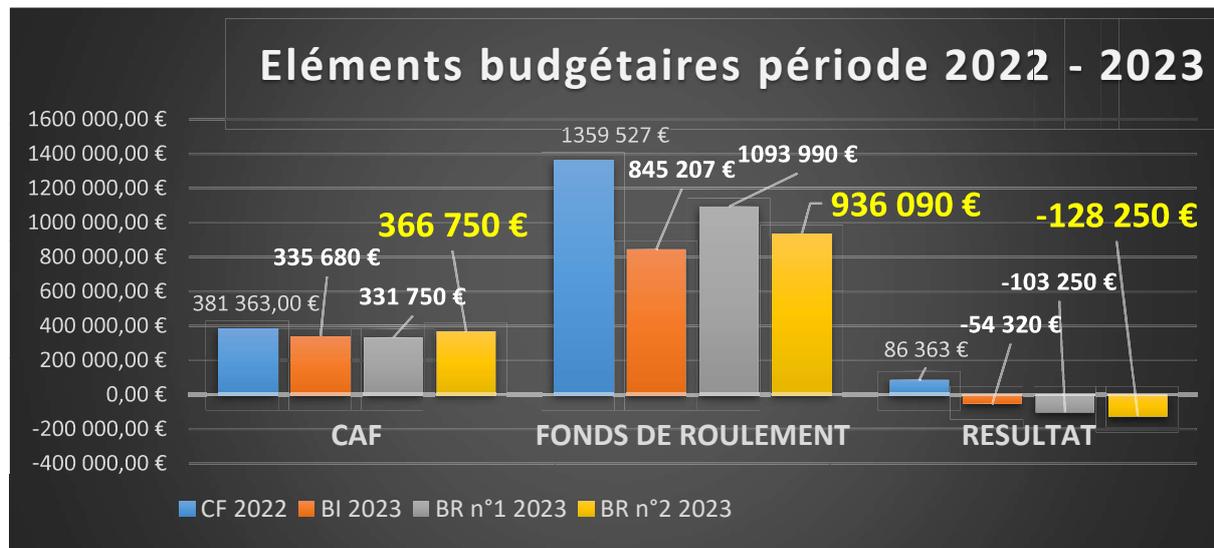
La CAF n'est que marginalement impactée, à la hausse, par les données du BR n°2 : résultat, investissement et revalorisation des amortissements.

Niveau du fonds de roulement prévisionnel : BI 845 K€ / BR n°1, 1,1 M€ / **BR n°2, 936 K€**

Le niveau du FDR est impacté par la revalorisation des crédits d'investissement.

Niveau de trésorerie prévisionnel : BI 1,1 M€ / BR n°1, 1,5 M€ / **BR n°2, 1,3 M€**

De la même manière la prévision de trésorerie est revue.



Les conclusions sur la soutenabilité émises au moment du BR n°1 restent valables (cf ci-dessous), une meilleure anticipation sur les prévisions, de manière générale, dans ce contexte particulier, est souhaitable.

Conclusion sur la soutenabilité

L'établissement analyse que la vigilance sur la soutenabilité de ses budgets porte sur sa capacité à continuer le développement de ses recettes propres, l'exercice 2023 étant sur ce point plutôt positif.

Mais, en parallèle, la gestion des crédits de masse salariale et de fonctionnement doit faire l'objet d'une meilleure prévision et globalement d'une meilleure anticipation. Dans le contexte actuel d'inflation, certains choix nécessitent sans doute d'être ajustés.

Concernant les éléments présentés au titre du présent BR n°2, sa soutenabilité globale semble assurée.

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-18

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 et R. 741-4;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu les articles 172, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les écoles nationales supérieures d'ingénieurs mentionnées à l'article D. 719-186 du code de l'éducation, sur les instituts d'études politiques mentionnés à l'article D. 719-190 du code de l'éducation, sur l'Institut d'administration des entreprises de Paris et sur l'Observatoire de la Côte d'Azur ;

Vu le document de contrôle du 8 mars 2022 relatif à l'IEP d'Aix-en-Provence établi en application de l'article 10 de l'arrêté du 26 décembre 2014 susvisé ;

Vu l'avis du contrôleur budgétaire régional,

Vu les documents comptables présentés au Conseil d'administration

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du budget initial – Exercice 2024

Article 1

Le conseil d'administration vote et autorise les autorisations budgétaires suivantes :

- 37,61 ETPT dont :
 - 32,6 ETPT sous plafond Etat
 - 4,9 ETPT hors plafond
- 6 588 801 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 835 000 € personnel
 - 2 628 801 € fonctionnement
 - 1 125 000 € investissement
- 6 558 801 € de crédits de paiement dont :
 - 2 835 000 € personnel
 - 2 723 801 € fonctionnement
 - 1 000 000 € investissement
- 6 376 790 € de prévisions de recettes
- - 182 011 € de solde budgétaire

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 182 011 € de variation de trésorerie
- 106 127 € de résultat patrimonial
- 378 873 € de capacité d'autofinancement
- 194 127 € de variation du fonds de roulement
- 12 116 € de variation du besoin en fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

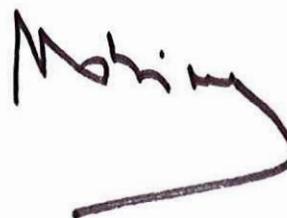
La délibération est mise au vote avec 30 membres en exercice et 19 membres présents (hors représentés). Le quorum est de 10 membres présents.

Suffrages exprimés des présents et représentés : 27
Majorité des suffrages exprimés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 08/01/2024

NOTE DE L'ORDONNATEUR - BUDGET INITIAL 2024

Évolutions majeures depuis le vote des BR 2023

Le budget initial (BI) 2024 fait suite à un budget rectificatif n°2 (BR 2023 n°2) adopté en toute fin d'année.

L'élaboration du BI 2024 se fait dans un contexte très proche de celui de 2023, avec pour principaux constats une augmentation globale des recettes et une diminution des dépenses de fonctionnement (fonctionnement et crédits de personnel) avec des indicateurs globalement très proches de ceux de l'exercice précédent.

Les recettes

On notera que le niveau général des **recettes** est en légère augmentation (6 376 390 € contre 6 257 657 €), cette augmentation vient essentiellement de la prévision d'appels de fonds sur la recette issue du contrat d'avenir (subvention d'investissement), en parallèle certaines recettes spécifiques sur l'année 2023 non reconduites en 2024 sont en baisse.

Sur la partie **subventions**, on note une diminution importante de la SCSP qui intégrait en 2023 un rappel lié aux prises en charge des boursiers sur 2 années (2022 et 2023 soit - 114 K€ pour 2024, pour une seule année) et d'autres crédits revus à la baisse (dotation accessibilité - 50 K€, DSG - 80 K€...).

Surtout, une baisse significative est constatée par rapport à l'exercice précédent sur les **autres financements publics**, elle est liée à l'absence de la recette issue des crédits du Fonds Social Européen (FSE) pour les équipements audiovisuels (348 K€ inscrits en 2023).

En parallèle, les recettes sont extrêmement stables, elles sont essentiellement composées de subventions liées à des dispositifs pédagogiques (prépa talents, ENA, CPAG, égalité des chances...) ou des projets (colloques, évènements...)

Un delta final de - 357 K€ sur ce type de recettes est constaté entre 2023 (703 K€) et la prévision 2024 (346 K€).

Cette baisse n'impacte pas la comptabilité patrimoniale puisque la recette a été inscrite en 2023.

Ce sont les **financements fléchés de l'Etat** qui permettent une augmentation majeure des recettes, avec un appel de fonds à hauteur de 600 K€ sur la subvention d'investissement de 1,9 M€ octroyés pour le projet de rénovation du site EPS.

Les **recettes fléchées** sont légèrement en baisse (480 K€ en 2023 contre 468 K€ pour 2024), essentiellement du fait de la dernière tranche de financement du contrat « cités éducatives » moins importante qu'en 2023.

Les montants des bourses (ERASMUS et UFA) sont stables.

Les dépenses

Les crédits de masse salariale sont fixés à un niveau proche de celui de l'exercice précédent (2 835 000€ contre 2 926 000 €), ils sont en 2024 impactés, à la hausse, par le contexte global de lutte contre l'inflation (effets année pleine de l'ensemble des mesures 2023) mais aussi à la baisse dans le cadre d'une révision des dépenses accessoires (vacations, recours aux contrats étudiants...).

Le montant des **crédits de fonctionnement**, en baisse, est très proche de celui de l'année 2023, certains impacts structurels imposent le maintien d'un niveau élevé de crédits (amortissements, inflation...).

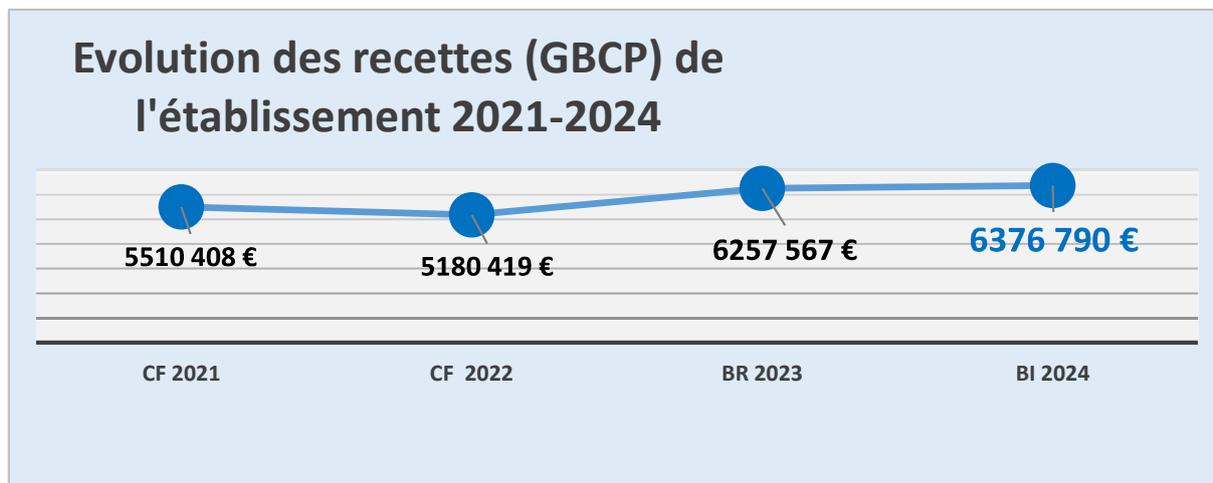
Enfin, **les crédits d'investissement** retrouvent un niveau « habituel » (AE 1,1 M€ et CP 1 M€) dans le cadre du début des opérations PPI sur le site EPS.

1 - Les recettes

Une baisse de certaines recettes compensée par des financements spécifiques

La prévision globale de recettes du BI 2024 (+119 K€ par rapport à 2023) découle de la diminution, ou la disparition, de fortes recettes, en majorité sur les subventions et les autres recettes publiques.

En parallèle, les recettes fléchées augmentent de même que les ressources propres.



Sur les subventions, l'écart entre les montants de la **subvention pour charge de service public** (SCSP) intégrée au BI avec la notification intermédiaire 2023 est notable (- 172 K€), cela est la conséquence de deux éléments majeurs :

- D'une part, sur les crédits relatifs à la compensation des inscriptions des étudiants boursiers versée au titre de 2022 et 2023 sur l'exercice 2023 (114 K€)
- D'autre part, les autres crédits de la SCSP sont en baisse : - 50 K€ sur l'accessibilité (après une dotation de 100 K€ en 2023), - 80 K€ au titre du dialogue de gestion qui n'a pas encore lieu pour 2024
- Enfin, la pré notification intègre une enveloppe de 35 563 € destinée à compenser les mesures annoncées en juin 2023. Si ce montant correspond effectivement à environ 50% des mesures, il ne sera potentiellement plus abondé sur les prochaines notifications 2024.

Le montant global de la SCSP est à évaluer de manière provisoire, les notifications intermédiaires pourraient en effet l'abonder. Rappelons qu'en 2023 la pré-notification s'élevait à 2 359 830 €, contre 2 689 042 € pour l'intermédiaire.

Sur les **autres financements publics**, la recette FSE 2023 liée au projet d'équipements de salles en matériel audiovisuel constitue naturellement l'essentiel de l'écart avec la prévision GBCP de 2024.

Le montant global des autres financements publics (346 K€) constitue un retour à des chiffres proches de ceux de 2021 et 2022 sur cet item.

Sur les **financements fléchés de l'Etat** un premier appel de fonds de 100 K€ pour les études avait été sollicité par l'établissement, il aboutira à un encaissement sur 2024, année où au regard du prévisionnel des dépenses des « versements pourront faire l'objet de paiement par avance » sur la subvention.

L'établissement qui a prévu d'engager (et de décaisser) des crédits en 2024 prévoit d'appeler 500 K€ de fonds (cf le détail dans la partie liée aux dépenses d'investissement).

Sur les **recettes propres**, la dynamique reste correcte, avec près de 80 K€ d'augmentation entre 2023 et 2024, malgré un tassement sur la prévision de TA (quasi similaire à celle du BR 2023). Le passage en alternance du parcours « métiers de l'information » du Master science politique permet de continuer à augmenter les recettes propres en 2024.

Les recettes « socle »

	CF 2022	BR n°2 2023	BI 2024
SCSP	2 458 369 €	2 689 042 €	2 516 277 €
RP	2 013 841 €	2 232 911 €	2 312 266 €
Recettes fléchées	310 036 €	480 114 €	1 068 100 €

Focus RP	CF 2022	BR n°2 2023	BI 2024
Total des recettes propres	2 013 841 €	2 232 911 €	2 312 266 €
<i>Dont TA</i>	106 647 €	50 000 €	60 000 €
<i>Dont droits d'inscription</i>	705 451 €	850 000 €	820 000 €
<i>Dont Formation continue</i>	401 905 €	262 517 €	282 930 €
<i>Dont alternance</i>	241 894 €	315 645 €	400 000 €

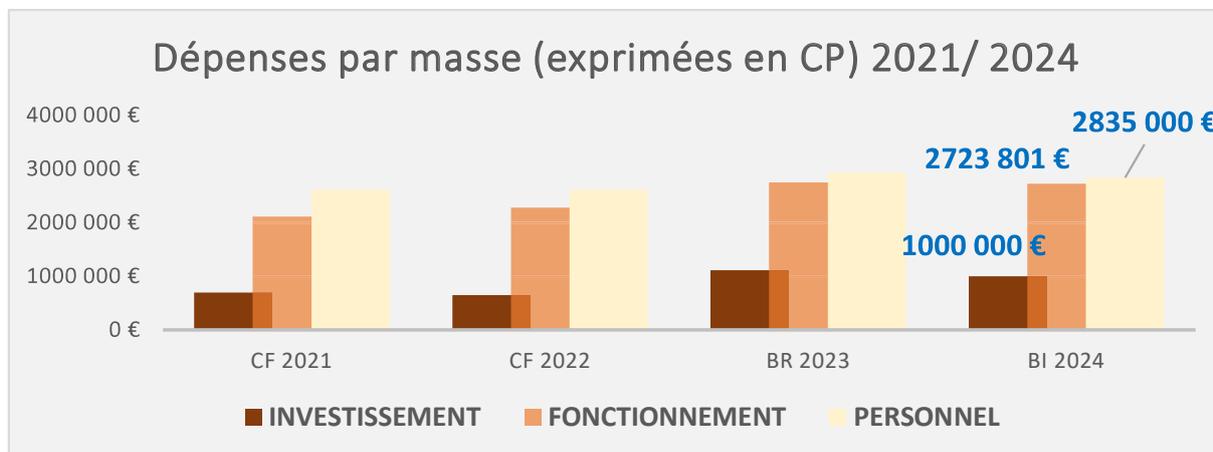
Les financements fléchés : issus pour l'essentiel en 2024 de ressources liées aux dispositifs d'aides aux étudiants (bourses ERASMUS et UFA), d'un projet A*MIDEX et d'un contrat de recherche, leur niveau est en légère baisse dans la prévision de l'exercice.

Pour ERASMUS + 56 K€ (2024 est une année de renouvellement du dispositif, il y a donc un solde 2022-2024 et une avance sur la période 2024-2026), le projet A*MIDEX 30 K€, des montants similaires à 2023 pour UFA (- 7K€), le contrat de recherche sera soldé, le dernier versement étant moindre que les précédents (30 K€ contre 52 K€ en 2022 et 2023).

Sur les recettes prévues à l'exercice 2024, on peut donc considérer que, si elles sont en hausse globalement, par rapport à l'exercice 2023, les RP continuent d'augmenter, les marges de manœuvre pour 2024 (et les exercices suivants) se situent sur une (ou plusieurs) augmentation(s) pérenne(s), mais, aussi, sur une stabilisation et, à termes, une baisse de certaines dépenses de fonctionnement.

2 - LES DEPENSES

Globalement, les dépenses prévisionnelles du BI 2024 sont très proches de celles du dernier BR. Elles diminuent en MS et en fonctionnement et restent stables en investissement :



2 -1 Les dépenses de masse salariale

Exprimées en crédits de paiement (CP)

Compte financier 2022 : 2 612 011 €

Budget rectificatif 2023 : 2 926 000 €

Budget initial 2024 : 2 835 000 €

Les crédits de personnel ont été fortement impactés depuis 2022 par les nombreuses mesures issues de la lutte contre l'inflation.

Ainsi, le niveau des rémunérations de l'ensemble de la population (contractuels, vacataires d'enseignements, surveillants d'examens...) a sensiblement augmenté.

On rappellera les principales mesures qui comportent un effet année pleine (EAP) sur 2024 :

- La valeur du point a augmenté de + 4% entre 2022 et 2023
- L'indice minimum est passé de l'INM 309 (2021) à l'INM 361 (juillet 2023)
- Les revalorisations successives du SMIC (+ 6% sur la période 2022- 2023)

En impact direct : le montant horaire des heures de cours complémentaires (HCC), a été revu passant de 41,41 € à 43,50 €.

- Les divers dispositifs de soutien (prime ou indemnité inflation, indemnités de fin de contrats, prise en charge mutuelles, ...) ont un impact pérenne sur la masse salariale de l'établissement.

Enfin, au 1^{er} janvier 2024, est prévu la revalorisation de 5 points de l'ensemble des grilles de la fonction publique, l'ensemble de ces mesures est évalué comme suit :

Dispositif	Impact MS IEP exercice 2024
Rémunérations + 5 points 1/01/2024	36 496 €
Dont valeur du point (4,92 au 1/07/2023) EAP	7 400 €
Indice plancher (INM 361) EAP	1 889 €
SMIC horaire contrats étudiants EAP	7 200 €
Prime inflation 2023 passage sur 2024	7 500 €
SMIC horaire impact taux horaire HCC EAP	18 139 €
Total prévisionnel impact MS IEP BI 2024	71 224 €

Néanmoins, des marges de manœuvre sont identifiées pour mieux maîtriser les crédits de MS dont les coûts sont générés par l'établissement.

D'une part, un travail plus détaillé sur les dépenses « hors maquettes », c'est-à-dire hors heures de cours, lesquelles sont connues et relativement stables, doit permettre de mieux prévoir et gérer les dépenses induites par les choix pédagogiques.

Le recours plus important aux stages (correction des rapports), les corrections et soutenances des mémoires, l'ouverture de plusieurs sessions de rattrapages au Grand Oral (GO), le nombre de concours blancs, de surveillants d'examen, de copies ... ont un impact sous-estimé sur les crédits de personnel, une meilleure maîtrise de ces flux doit permettre de mieux gérer la dépense.

D'autre part, le recours à des contrats étudiants dans les services, doit être réinterrogé.

Le coût induit par ces dépenses a augmenté de 100% en 3 ans (90 K€ en 2020 contre plus de 180 K€ en 2023). Le nombre d'heures (10h de manière quasi-systématique), de contractuels (nombre de tuteurs en hausse) et l'évolution de la réglementation (rémunérés sur la base du SMIC, avec 10% de primes de précarité et 10% de congés payés) nécessitent de revoir tout le système afin de le rationaliser et, au final, de dégager des marges (70 K€ dès 2024).

Enfin, certains choix organisationnels ont un impact sur le budget propre.

La gestion des outils numériques du réseau ScPo

Aix s'est positionné pour internaliser le travail sur les (nombreux) outils numériques du réseau ScPO qui porte, notamment, le concours commun des 7 IEP en région : application CC1A, site du réseau, plateforme PEI...

Le réseau ScPo financera le poste d'ingénieur en développement dès l'année 2023 (personnel recruté en novembre 2023), générant ainsi une dépense supplémentaire de MS pour Aix (40 K€) mais permettant de réduire les dépenses de fonctionnement liées au réseau qui atteint en 2023 des niveaux très importants (plus de 25 K€ de dépenses par IEP).

Les fonctions d'accueil, sûreté / sécurité et entretien

La fonction accueil a été réinternalisée en novembre dernier, avec un coût neutre (personnel en interne réaffecté), ramenant la partie sous-traitance à un mi-temps, permettant de réduire les dépenses de fonctionnement et d'améliorer la qualité et la fiabilité de cette mission.

Sur les fonctions de sécurité / sûreté, l'Institut a renforcé ses dispositifs depuis le passage du plan Vigipirate en « Alerte attentats » mi-octobre, mais sans étendre le périmètre d'interventions actuellement confié à un prestataire.

Sur ces missions, il paraît souhaitable de maintenir une prestation et de ne pas recruter directement du personnel de sécurité.

Enfin, sur l'entretien, l'augmentation sensible des coûts de sous-traitance à partir de l'été 2024 ouvrirait la porte à une possible ré-internalisation d'une partie des prestations.

Néanmoins, la nature du contrat (le nombre d'heures notamment), la nature des prestations et les coûts induits ((ra)achat de matériel actuellement fournis par les prestataires) n'a pas débouché sur une ligne claire et les crédits de personnel n'ont pas été abondés dans ce sens.

2 - 2 Les dépenses de fonctionnement

Exprimées en autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

Compte financier 2022 : 2 332 623 € / 2 279 967 €

Budget rectificatif n°2 2023 : 2 768 282 € / 2 745 922 €

Budget initial 2024 : 2 628 801 € / 2 723 801 €

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse en AE comme en CP mais restent très proches des niveaux votés en 2023.

Les **dépenses fléchées** sont en légère baisse (321 K€ contre 378 K€ en 2023) :

La prévision de décaissements de bourses ERASMUS est de 145 K€ (contre 194 K€ en 2023) et 110 K€ au titre du parcours franco-allemand (UFA) contre 211 K€ (le montant 2023 intégrant les bourses de fin d'année 2022).

Le reste des dépenses fléchées est constitué de 45 K€ de dépenses sur le programme de recherche et 20 K€ sur A*MIDEX.

Sur le fonctionnement général, la prévision de crédits est revue à la baisse pour les AE (- 3%) et en légère hausse pour les CP (+ 5%).

Concernant les AE l'écart entre les contrats pluriannuels à renouveler, les dépenses courantes et les non renouvellements aboutit à réduire au global les engagements.

Sur la partie décaissements, l'établissement entend stabiliser puis diminuer ses dépenses de fonctionnement dans les années à venir, cela nécessite certaines évolutions.

Le cadre pour fixer l'enveloppe de crédits de fonctionnement est une logique de « socle » (dépenses impératives et inhérentes au fonctionnement de l'établissement – fluides, conventions, loyer...) et de « variable » (dépenses ou projets plus ponctuels).

Sur les principaux services supports (DSISN et DPIL), le ratio socle / variable est assez « déséquilibré » (ce qui est plutôt logique), avec 80% de fixe et 20% de variable.

Néanmoins, sur une enveloppe de près d'1 M€, des marges de manœuvre, à moyen terme, existent.

Sur les services soutiens (essentiellement DFE) il est plus complexe de déterminer les notions de « socle » et de « variable » qui dépendent, en amont, de choix pédagogiques ou organisationnels. Néanmoins, à moyen terme, des marges sur les postes les plus impactant : les missions et déplacements, en très grande majorité des vacataires d'enseignement.

La question des outils numériques et leur usage est liée à la précédente, de nombreuses dépenses actuellement « socle » grèvent le budget pour un usage en baisse par rapport aux années post Covid (2021 et 2022).

Au final, sur le BI 2024, le contexte global inflationniste et le maintien sur des dépenses de fonctionnement, à ce stade, des missions sécurité / sûreté et de l'entretien ne permettent pas de diminuer sensiblement les dépenses.

Focus sur les énergies

L'établissement voit sa prévision 2023 (déjà très élevée) sur les dépenses de gaz dépassée, la consommation d'électricité devrait, elle, ne pas atteindre le niveau prévu au BR.

La prévision 2024 est donc de 215 K€, soit 13% de plus qu'en 2023, sur la base des chiffres actuels.

Depuis 3 ans on notera donc un doublement de ces coûts malgré une consommation totale (sur les 3 sites), moindre, sur la période janvier > octobre :

- 311 323 kWh en 2022
- 281 207 kWh en 2023



2 - 3 Les dépenses d'investissement

L'exercice 2024 intègre des dépenses d'investissement financées en fonds propres par l'établissement mais également la perception d'une partie (600 K€) des crédits alloués via le dispositif Contrat d'avenir (1,9 M€ au total).

Elles comportent les opérations du PPI et des dépenses d'investissement « courant ».

Les opérations de l'exercice 2024 sont les suivantes :

- Au titre du programme pluriannuel d'investissement (PPI) :

Les opérations 2024 se centrent sur le site Philippe Seguin (EPS), après les très nombreuses réalisations sur le site Saporta.

Sur les opérations du site secondaire il faut distinguer :

- Les opérations sur fonds propres, c'est le cas de la mise en œuvre du contrôle d'accès sur le site
- L'opération de restructuration du site financée par le Contrat d'avenir jusqu'en 2027.

Opération rénovation du site Philippe Seguin (EPS)

- **La mise en œuvre du contrôle d'accès sur le site Espace Philippe Seguin (EPS)**

Les sommes engagées en 2023 (60K€) correspondent au lancement du projet, les AE liées aux travaux sont prévues sur l'exercice 2024, de même pour les CP, ils sont respectivement évalués à 373 K€ et 288 K€.

- **L'aménagement de l'amphithéâtre et des salles de cours**

L'exercice 2024 marque le début des « grands » travaux sur le bâtiment EPS.

Comme présenté dans le Schéma Directeur d'Aménagement Immobilier (SDAI), un ensemble de travaux de rénovation et de réhabilitation doit permettre d'ici à 2027, dans un premier temps, d'améliorer les conditions de travail et d'études sur le site secondaire.

Cette opération intégrée au Contrat d'avenir (2021-2027) bénéficie d'un financement à hauteur de 1,9 M€, dont les premiers encaissements sont prévus début 2024.

L'essentiel des dépenses est lié à la désignation de la maîtrise d'œuvre, les CP sont répartis sur des versements dans ce cadre, ainsi que des études et diagnostics.

594 K€ d'AE sont ouvertes, 427 K€ de CP sur l'exercice.

En mars 2024, une mise à jour du PPI sera inscrite à l'ordre du jour afin de décliner le SDAI voté l'an passé et de permettre aux administrateurs de mesurer l'ensemble des opérations, sur les trois sites, à venir pour les dix prochaines années.

Pour le budget 2024 d'investissement PPI s'élève ainsi à 968 125 € au titre des AE et 716 235 € au titre des CP sont inscrits.

- **Les opérations hors PPI :**

Outre les opérations d'investissement courant évaluées forfaitairement sur les trois sites à 106 K€ (en AE et CP), s'ajoutent les dépenses liées aux outils de travail numériques, essentiellement le renouvellement de postes informatique (36 K€) et d'autres dépenses ponctuelles (14 K€).

Hors plan pluriannuel on totalise des AE à hauteur de 156 K€ et des décaissements à hauteur de 110 K€.

Au total la prévision de dépenses d'investissement s'élève pour l'année 2024 à 1 125 000 € d'AE et 1 M€ de CP.

3 - Analyse sur la soutenabilité du budget présenté

Le BI 2024 se traduit par une augmentation des recettes et une baisse des dépenses de masse salariale mais une augmentation des crédits de fonctionnement hors fléchés.

Les AE d'investissement sont à la hausse majoritairement du fait de l'engagement des opérations PPI sur le site EPS, les CP d'investissement sont proches de ceux constatés au BR.

Une diminution de certaines recettes publiques

La diminution des recettes constatée au BI 2024 se concentre sur deux produits : la SCSP (-172 K€) et les autres financements publics (projet FSE - 348 K€).

L'impact est important en GBCP (- 520 K€) mais moindre en comptabilité patrimoniale (- 172 k€), la seconde recette n'ayant fait l'objet d'aucun encaissement en 2023.

Cette baisse est compensée par les recettes fléchées liées aux opérations d'investissement (+ 600 K€ en 2024).

Comme déjà évoqué, certaines ressources, si elles ne sont pas strictement pérennisées, traduisent depuis plusieurs années la capacité de l'établissement à répondre à des appels à projets, obtenir des subventions ... et à recevoir des fonds significatifs.

Les recettes propres augmentent d'ailleurs encore sur l'exercice 2024 (+ 79 K€).

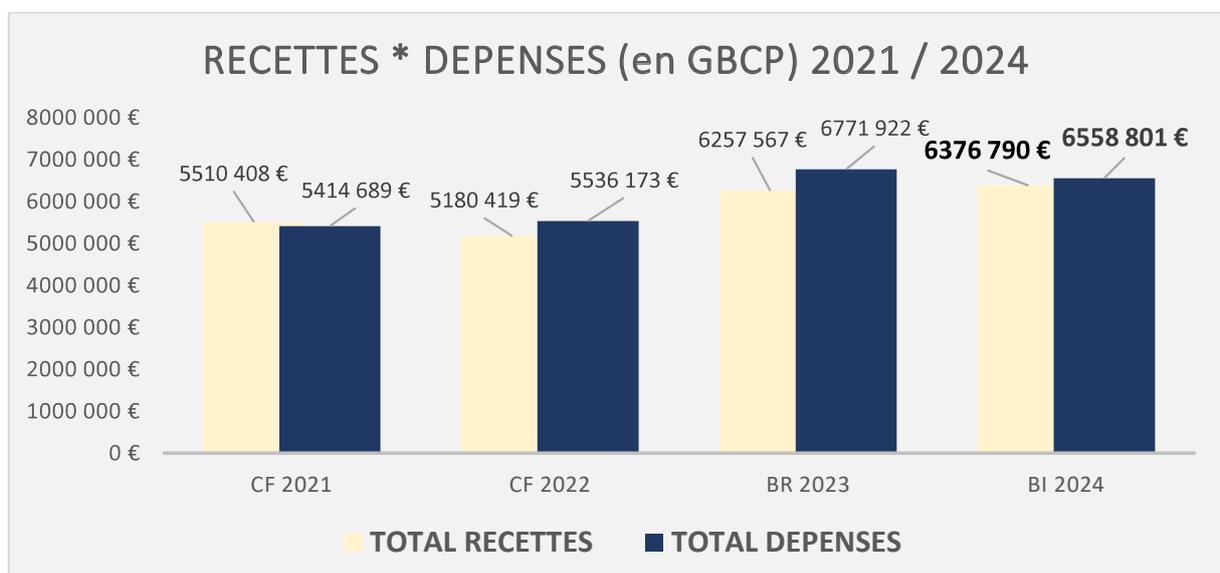
Ainsi, si la nécessité de continuer à augmenter les recettes, propres notamment, les marges de l'établissement pour les années à venir se situent plus sur une diminution de ses dépenses.

Une diminution des dépenses qui doit s'inscrire sur les moyens et longs termes

Si les crédits de fonctionnement et de masse salariale sont globalement en baisse, comme évoqué, il reste un travail de fond sur les premiers à mener, concernant les seconds il n'est pas exclu qu'ils augmentent dans le courant de l'année en fonction des mesures et dispositifs potentiellement déployés au niveau national.

On notera que le niveau des dépenses rapporté au niveau des recettes propres reste satisfaisant et que la possibilité d'atteindre un financement à hauteur de 50% peut demeurer un objectif réaliste pour les années à venir.

	2022	2023	2024
Recettes propres	2 013 841 €	2 232 911 €	2 312 266 €
Dépenses MS + fonctionnement	4 891 978 €	5 671 922 €	5 558 801 €
Ratio RP / Charges	41,17%	39,37%	41,60%



Malgré un contexte relativement dégradé ayant de nombreuses conséquences financières, on note que l'établissement maintient ses principaux indicateurs à des niveaux relativement satisfaisants :

Résultat prévisionnel : -106 127€, le résultat reste déficitaire dans des proportions proches de celles de 2023, la recette d'investissement n'intègre pas le calcul du résultat.

Solde budgétaire prévisionnel : - 182 011 €

Les crédits de paiement dédiés au déploiement du PPI se traduisent par un solde budgétaire légèrement déficitaire.

Capacité d'autofinancement : 378 K€

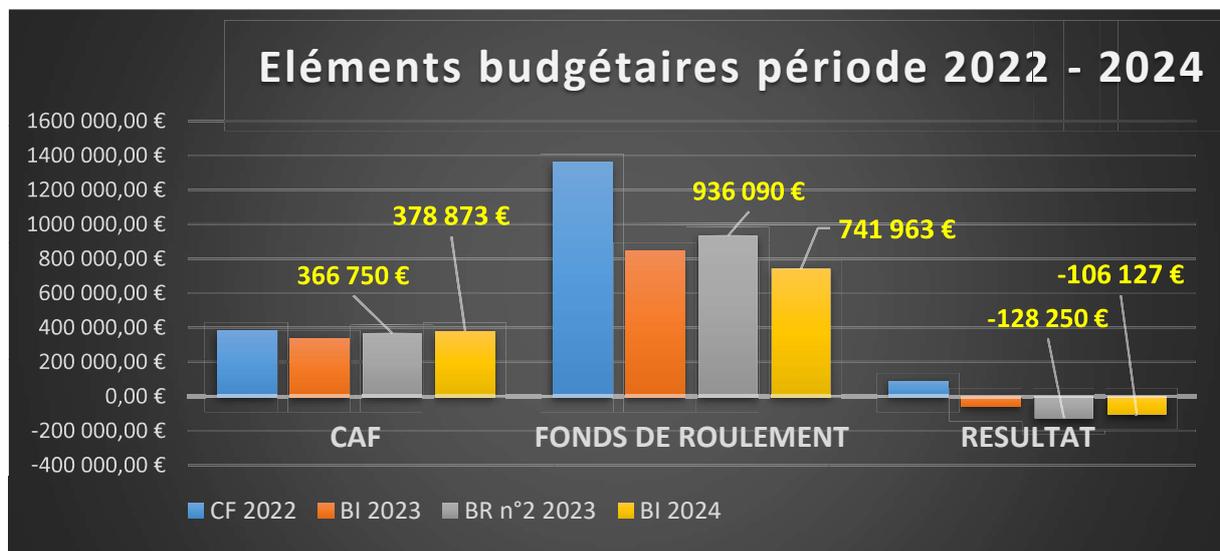
La CAF est quasiment identique à la prévision établie pour le BR n°2 (366 K€).

Niveau du fonds de roulement prévisionnel : 741 943 €

Il est stable par rapport au BR n°2, le résultat négatif et le montant des amortissements relativement élevé (800 K€) sont « compensés » par la partie investissement, recette de 427 K€ en comptabilité patrimoniale, à hauteur des dépenses constatées sur l'exercice.

Niveau de trésorerie prévisionnel : 1 118 871 €

La trésorerie finale au 31/12/2024 reste très proche de celle prévue au BR (1,3 M€).



Ainsi, au regard des éléments qui précèdent, l'établissement analyse que la vigilance sur la soutenabilité de ses budgets porte sur sa capacité à continuer le développement de ses recettes propres et maîtriser ses dépenses de fonctionnement et de MS.

Sur l'investissement le PPI qui sera présenté en mars devra intégrer une nécessaire soutenabilité sur les moyen et long termes.

Concernant les éléments présentés au titre du présent BI, sa soutenabilité globale semble assurée.

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-19

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu la délibération n°2022/03/12-15 du Conseil d'administration en sa séance du 12 mars 2022 relative aux tarifs des certificats et formations en formation continue ;

Vu le règlement des études de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Tarifs de la formation continue

Le conseil d'administration approuve les tarifs de la formation continue qui entreront en vigueur à compter de la rentrée universitaire 2024-2025 tels qu'ils sont fixés dans l'annexe à la présente délibération.

La délibération n°2022/03/12-15 susvisée est abrogée dès l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

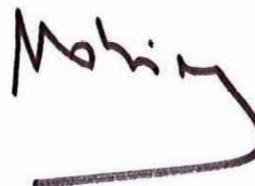
Présents et représentés : 27

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 08/01/2024

TARIFS DE LA FORMATION CONTINUE (CERTIFICATS ET FORMATION)

APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

DIPLÔME ET CERTIFICATS	Tarifs en €
Diplôme (individuel sans financement)	1035
Diplôme (individuel avec financement)	3200
<u>Certificats:</u>	
Communication	3000
Etudes sur le renseignement (étudiants de Sc Po Aix en formation initiale – boursiers)	200
Etudes sur le renseignement (étudiants de Sc Po Aix en formation initiale – non boursiers)	400
Etudes sur le renseignement (Etudiants hors Sc Po Aix en formation initiale)	600
Etudes sur le renseignement (Individuel sans financement autre et ACADRE)	1600
Etudes sur le renseignement (Individuel avec financement)	1800
Expertise judiciaire - Niveau 1	2500
Expertise judiciaire - Niveau 1 - en visio	2800
Expertise judiciaire - Niveau 2 : Perfectionnement expertise	700
Formation des élus (Certificat)	3000
Formation des élus (tarif journée à la carte par élu : communes de moins de 5000 hab.)	400
Formation des élus (tarif journée à la carte par élu : autres communes)	550
Formation des élus (journée en intra)	3500
Gestion des conflits & médiation - Volet 1	2600
Médiation : approfondissement - Volet 2	2000
HR School (tarif unique)	5500
Management des hommes (tarif unique)	2100
Pluralité religieuse (Individuel sans financement)	350
Pluralité religieuse (Individuel avec financement)	800
Prévention et gestion des RPS (Tarif unique)	2000

Formations journée ou ad-hoc	
Formation à la journée (individuel)	500
Groupe à l'IEP (max 12 pers.)	3500
Groupe en intra (max 12 pers.)	4000
Formation des élus (à la journée en intra)	3500

Le tarif "avec financement" s'applique pour tout financement extérieur (employeur, OPCO, CPF, pôle emploi, région, etc.).

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-20

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu la délibération n°2017/12/16-2 du conseil d'administration en sa séance du 16 décembre 2017 approuvant le règlement FSDIE ;

Vu les propositions de la commission FSDIE réunie le jeudi 16 novembre 2023 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Attributions du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) – Volet « projets » - Année 2023-2024

Le conseil approuve les propositions de la commission d'attribution de FSDIE aux projets des associations étudiantes de l'IEP tels que présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 27

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 08/01/2024

N° DOSSIER	ASSOCIATION	PROJET	MONTANT DU PROJET	MONTANT SOLLICITE	SOMMIES PROPOSEES PAR LA COMMISSION	1ER VERSEMENT (4/12ème) 12/2023	2EME VERSEMENT (8/12ème) 09/2024	OBSERVATIONS DE LA COMMISSION
1	Aix'loquence	<p>Notre projet a pour ambition de promouvoir l'art oratoire auprès des étudiants de Sciences Po Aix, de rendre plus accessible l'éloquence et à rhétorique. L'organisation des concours à l'IEP et dans toute la France ainsi qu'à La Haye est une opportunité pour les étudiants de développer des compétences orales, rédactionnelles et comportementales et de rencontrer jurés de renom et étudiants des autres universités. A travers ces concours les orateurs mettent en valeur Sciences Po Aix et la ville. Pour préparer ces événements, nous accompagnons et conseillons les membres de l'association lors de séances pédagogiques au sein de Sciences Po Aix. Le nouveau projet du Grand Forum de l'Eloquence a pour objectif de réunir les acteurs locaux et nationaux de l'éloquence à l'IEP pour une journée de réflexions et de célébrations autour de l'éloquence, mettant en valeur cet art, les étudiants, l'IEP et la ville. Nous développons également l'association sur le plein ce l'humanaire et du caritatif. Les différents concours et événements se déroulent de novembre 2023 à Mai 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ AIMMUN: 24 au 26 novembre 2023, au sein des locaux de SciencesPo Aix ▶ VINJ à l'étranger: 29 février au 4 Mars à Madrid ▶ Conférences: 20 Octobre 2023, avec le secrétaire Général de la COP 21, à la Salle des Mariages de la Mairie. ▶ Février 2024: conférence avec un intervenant d'Interpol ▶ Vini-MUN: au sein de l'IEP, toutes les deux semaines ▶ Simulation avec EMA et OMAF: courant février, au Repère étudiant. 	14 048,15	10 423,16	5 000,00	1 666,67	3 333,33	Sous réserve de la transmission du bilan financier 2022-23
2	AixOnu	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'APNA est une association étudiante pour la protection de la nature et des animaux. Par conséquent, elle vise à la sensibilisation et à la protection des animaux et de l'environnement, mais également à des thématiques plus larges en lien avec l'écologie, par le biais d'actions bénévoles. Elle est divisée en plusieurs pôles : un pôle communicatif et de communication sur nos projets et partage du contenu informatif ; un pôle Eco-IEP pour organiser des projets individuels et collectifs afin de rendre notre quotidien, notre vie étudiante ainsi que notre école plus écologique ; un pôle Event qui anime et fédère des étudiants autour d'événements clés : clean walks, journée de la Terre le 22 avril, Recyc Livres (une collecte de manuels scolaires auprès des étudiants en deuxième année et revente aux première année de leurs livres), conférences, afterworks, ateliers, exposition pour la journée du climat le 7 décembre dans les locaux de l'IEP, et une scifée. 	11 464,57	3 090,57	2 000,00	666,67	1 333,33	
3	APNA	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 paintball d'intégration (15/09/2023) ▶ 6 conférences : Pierre-Henri AUBRY (26/09/2023, amphithéâtre Bruno Etienne) ; Christian HAFBULOT (28/11/2023, amphithéâtre Bruno Etienne) ; Michel FOUDERIAT (février 2024, salle à définir) ; Anne-Laure MICHEL (février 2024, salle à définir) ; Alexandre PIERRERA (mars 2024, salle à définir) ; Jean-Louis THIERIOT (mars 2024, salle à définir). ▶ 8 « OPEK » : rencontres stratégiques de la Méditerranée (Toulon, 10/11/2023) ; Rencontres de l'avenir (Saint Raphael, novembre 2023) ; base aérienne 25 d'Istres (décembre 2023) ; Institution des invalides de la Région étrangère ; Musée des armées, Assemblée Nationale et Sénat (février 2024) ; Centre pénitentiaire d'Aix-Luyens (mars 2024) ; Hôte de police de Marseille (mars 2024) ; Arsenal de Toulon (avril 2023). 	5 340,78	3 452,01	1 200,00	400,00	800,00	
4	Athenaix	<p>Pour la saison 2023-2024, le Bureau Des Arts a prévu nombre d'événements, faisant partie intégrante de la vie de l'IEP, comme la traditionnelle Semaine de l'Art (16-20 Oct), un calendrier d'Avant de Noël, différentes représentations (concerts et spectacles), le Saint-Valentin (14 février), une Semaine de l'émancipation (25 février - 1er mars) avec l'association féministe et intersectionnelle Mauvais Genre, sur laquelle se tiendront le mytheque Sciences Po Go: Talent (28 février), un Carnaval (29 février), et plus tard un Gala d'Art et de Charité (Avril) au profit d'associations luttant pour un accès à la culture et à l'art aux enfants défavorisés sur la région d'Aix-Marseille. Le BDA prend également part à l'organisation du Gala d'été. De plus, chacun des onze clubs réalise ses propres événements, soit en solitaire soit en collaboration avec d'autres clubs ou associations. Les clubs sont : Club Ciné ; Club Théâtre Ham' Aix ; Club Musique Kurt Cobain ; Club Rap X Connexion ; Club Philo Le Banquet ; Club Jeux-de-société ; Club Electro MIZIKO ; Club de Photo ; Club de Mode Le Dressing ; Club Arts Plastiques ; Club Gourmand</p>	8 590,40	8 461,26	2 000,00	665,67	1 333,33	décision prise en tenant compte du reliquat important dont dispose l'association
5	Bureau des Arts	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Intégration ces nouveaux arrivants : Aix-en-Provence et ses environs du 30 août au 05 octobre 2023 ▶ Le week-end d'intégration à la Salvetat-sur-Agout du 22 au 24 septembre 2023 ▶ Le Gala d'Hiver dans un établissement festif privé, à la salle Europa ou un autre établissement le 19 janvier 2023 ▶ La campagne pour le BDS : Aix-en-Provence du 10 mars au 5 avril 2023 ▶ Le Gala d'été au conservatoire d'Aix-en-Provence ou dans un théâtre ou domaine le 31 mai 2023 	26 355,76	11 063,76	5 500,00	1 833,33	3 666,67	
6	Bureau Des Etudiants		70 541,19	15 263,90	8 000,00	2 666,67	5 333,33	

7	Bureau Des Internationaux	<p>Le projet vise à poursuivre l'intégration des étudiants étrangers dans la vie étudiante de l'établissement et de leur faire découvrir la culture française. L'association a prévu une programmation variée d'activités visant à renforcer les liens entre les étudiants internationaux et français. Les événements incluent une excursion dans les calanques le 30 septembre, un afterwork de parrainage le 11 octobre pour jumeler les étudiants étrangers avec des parrains français, des démonstrations de cuisine par des étudiants étrangers en collaboration avec le club gourmand, des visites de vignobles et de fromageries avec le groupe enologie, et une possible collaboration avec l'association Casa latina axée sur la culture hispanique. De plus, un autre afterwork en partenariat avec le bureau des élèves permettra aux étudiants internationaux de discuter des programmes de mobilité et de destinations. Enfin, une collaboration avec Qualisson pour créer des podcasts avec des intervenants internationaux est envisagée.</p> <p>L'objectif global de ces événements est de favoriser l'échange culturel et le partage de connaissances dans un environnement inclusif, complétant d'autres activités telles que des voyages et des visites d'expositions.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Evénements et fournitures de routes, les antennes du BDM. Six antennes associatives sont rattachées au BDM : Saport'actu ; Hertz-en-Provence ; Controverses et Nouveaucontro ; Ouall'Son ; Erreur404 ; L'Aquique ↳ Soirée BDM Saint Valentin le 14 février 2024 ↳ Semaine de la presse à l'IEP du 27 novembre au 1er décembre ↳ Conférences tout au long de l'année ↳ Jeu télévisé sur le plateau télé de l'IEP (avec les antennes du BDM) ↳ Petit déjeuner du BDM au workcafé de Sciences Po Aix ↳ Cérémonie des cigales d'or en mai 2024 	6 208,07	2 120,07	1 500,00	500,00	1 000,00	
8	Bureau Des Medias	<p>Notre projet s'articule autour d'événements collectifs où les étudiants pourront s'épanouir et partager les valeurs du sport, créant ainsi des moments de cohésion avec l'ensemble de la délégation aixoise.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ TACT : 11 novembre à l'Arena du pays d'Aix ↳ Noël du BDS le 5 et 7 décembre respectivement au restaurant Italian Trattoria et au Relais de la Chevallière ↳ WES : semaine du sport du 22 au 26 janvier qui se clôture du 26 au 28 janvier par le WES où la station reste à définir. ↳ Soirée pré-jeux : jeudi 28 mars au Relais de la Chevallière ↳ JISPO : Du 29 au 1er avril ont lieu des JISPO à Saint Germain en laye ↳ D'une manière générale, l'ensemble des mois de l'année scolaire sont dédiés à la pratique sportive rythmée par les entraînements et les matchs (lever de rideaux rugby, derby, tournoi grande école, championnat universitaire...) 	11 417,04	6 760,95	2 000,00	666,67	1 333,33	
9	Bureau Des Sports	<p>Notre projet s'articule autour d'événements collectifs où les étudiants pourront s'épanouir et partager les valeurs du sport, créant ainsi des moments de cohésion avec l'ensemble de la délégation aixoise.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ TACT : 11 novembre à l'Arena du pays d'Aix ↳ Noël du BDS le 5 et 7 décembre respectivement au restaurant Italian Trattoria et au Relais de la Chevallière ↳ WES : semaine du sport du 22 au 26 janvier qui se clôture du 26 au 28 janvier par le WES où la station reste à définir. ↳ Soirée pré-jeux : jeudi 28 mars au Relais de la Chevallière ↳ JISPO : Du 29 au 1er avril ont lieu des JISPO à Saint Germain en laye ↳ D'une manière générale, l'ensemble des mois de l'année scolaire sont dédiés à la pratique sportive rythmée par les entraînements et les matchs (lever de rideaux rugby, derby, tournoi grande école, championnat universitaire...) 	99 220,16	8 100,00	5 000,00	1 666,67	3 333,33	décision prise en tenant compte du reliquat important dont dispose l'association
10	Casa Latina	<p>La Casa Latina est une association visant à la promotion des cultures hispanophones, lusophones auprès des élèves de l'IEP. L'association permet aux élèves d'aller au delà des préjugés qu'ils pourraient avoir concernant ces cultures. Cet objectif pourra être réalisé à travers l'organisation de soirées à thèmes, de projections et de partenariats avec d'autres associations. Pour l'année scolaire 2024/2025, nous souhaitons organiser un voyage à Tarragone en partenariat avec le CEAL.</p> <p>Les projets organisés se dérouleront dans l'enceinte de l'IEP mais aussi à Aix-en-Provence, Marseille et l'aragone (Espagne).</p>	3 039,53	1 703,02	1 000,00	333,33	666,67	
11	Dromad/Aix	<p>Notre association a pour but de participer à un rallye humanitaire dans le désert marocain.</p> <p>Ce rallye est un rassemblement d'étudiants de la France entière, en Renault 4.</p> <p>L'objectif de ce rallye est de soutenir les populations défavorisées du désert Marocain et d'aider à la scolarisation des enfants du désert. Chaque équipage devra donc acheter 2 cartables de fournitures scolaires, 2 sacs d'équipements sportifs. Ils seront remis à l'association finant du désert lors d'une cérémonie de remise des dons dans la ville de Merzouga.</p> <p>De plus, chaque équipage doit apporter 10 kg de denrées non périssables. Cette nourriture collectée est ensuite confiée à la Croix-Rouge française et à la banque alimentaire.</p> <p>L'association lève également des fonds pour aider à la construction d'écoles et autres infrastructures pour la scolarisation des enfants du désert.</p>	11 600,00	1 203,00	500,00	166,67	333,33	
12	EMA AIX	<p>EMA Aix prévoit des nombreux projets, des plus diversifiés pour l'année 2023-2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Des conférences avec la venue d'intervenants : à Sciences Po Aix : le 1er février 2023 et une date en cours de fixation) ↳ Des manifestations culturelles (spectacle association Carnet de Route), dans une salle privatisée ↳ Des activités mobilisant la participation des étudiants (simulation Ligue Arabe, Forum de la Méditerranée à Toulon) : à Sciences Po Aix pour la simulation en novembre/décembre et à Toulon le 9 novembre ↳ Voyage au Maroc (avec l'accompagnement d'un enseignant de Sciences Po Aix) : mars/avril 	7 658,00	6 926,00	500,00	166,67	333,33	
13	Excalibur	<p>Notre association a pour but de promouvoir l'histoire. Nous voulons d'une part mettre en perspective le devoir de mémoire, et d'autre part permettre la découverte de personnages décisifs et méconnus de l'histoire. Notre projet, en plus d'avoir un but pédagogique, est aussi utile dans la construction citoyenne. Connaître son histoire est le meilleur moyen d'en tirer les leçons, et c'est notre objectif dans l'entretien du devoir de mémoire.</p> <p>Churchill disait : « un peuple qui oublie son histoire se condamne à la revivre ».</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ La visite d'Aix-en-Provence : samedi 2 septembre 2023. Lieu : centre-historique d'Aix-en-Provence. ↳ Conférence sur la bataille des Alpes : 21 novembre 2023. Lieu : Sciences Po Aix en Provence ↳ Visite guidée de Cracovie : Mars/Avril 2023. Lieu : Cracovie (Pologne). ↳ Sortie au cinéma : novembre 2023. Lieu : cinéma le Cézanne. ↳ Visite de l'atelier Paul Cézanne : courant novembre. Lieu : atelier Paul Cézanne. ↳ Projection-débat du film documentaire de Alain Resnais : avril 2024. Lieu : Sciences Po Aix. ↳ Visite de Marseille : février 2024. Lieu : Marseille ↳ Conférence semestre 2 : février 2024. Lieu : Sciences Po Aix ↳ La visite du Camp des Milles : mars 2024. Lieu : Camp des Milles 	2 886,33	1 446,34	1 000,00	333,33	666,67	

DL

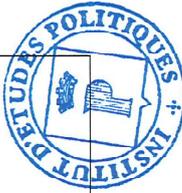
14	Fribalcois	Nos projets ont pour but de permettre le rapprochement des étudiants du cursus franco-allemand avec ceux de l'IEP et de rompre avec une image d'isolement de notre part. Nos souhaits: aussi sensibiliser/faire découvrir aux étudiants les thèmes que partagent et lient la France et l'Allemagne, qu'ils soient de mémoire, ou culturels. Enfin il nous tient à cœur de poursuivre la tradition du repas de fin d'étude permettant d'entretenir le contact inter-promo ainsi que le rapprochement avec de l'univers alumnis. Les projets seront organisés à partir du mois de décembre 2023 et au cours du deuxième semestre.	1.469,00	1.054,00	300,20	100,00	200,00	Sous réserve de la transmission du récépissé de la Préfecture (dépôt de statuts) + il faut clarifier la situation du double bureau qui ne semble pas réglementaire
15	Interface	Interface est l'association solidaire et humanitaire de Sciences Po Aix depuis près de 25 ans. Par sa volonté de défendre la dignité humaine, interface encourage les étudiants à s'engager auprès des plus démunis, en leur proposant de multiples actions locales et internationales tout au long de l'année et à travers son bureau mais également ses sept pôles : le pôle éducation, le pôle hôpital, le pôle précarité, le pôle génération, le pôle droits humains, le pôle LGBTQIA+ et le pôle handicap. Le bureau cette année va mener différents projets tels que la traditionnelle vente des pulls, la « Course Madiama », la semaine des droits humains ou encore la mission Calais, mission humanitaire permettant aux élèves de s'engager dans une cause tout en percevant la réalité du monde associatif. En parallèle, les différents pôles d'interface spécialisés dans des domaines divers mènent de multiples actions où ils invitent les étudiants de l'IEP à se joindre à eux afin de s'engager dans une cause qui leur tient à cœur. Interface agit selon les valeurs qui lui sont chères – l'entraide, l'ouverture aux autres- dans une démarche éthique et engagée à travers de multiples événements.	18 282,16	1.065,68	1.000,00	333,33	666,67	
16	Intersections	► Organisation de réunions et tables-rondes accompagnées de personnalité issues de milieux divers à partir du mois de Janvier. ► Mise en avant des valeurs et du prestige de l'Institut, notamment son intérêt pour la lutte antiraciste. ► Ces événements auront lieu dans les salles de l'Institut en fonction de leur disponibilité.	3 715,80	2 763,33	400,00	133,33	266,67	Sous réserve de la transmission par l'association du bilan financier 2022-23
17	Junior Exoerts	Nous souhaitons mettre en place deux projets : une conférence nommée "la crise écologique : le rôle de la finance" et un forum sur l'économie circulaire. Concernant le forum, nous aimerions faire intervenir plusieurs professionnels issus du monde de la finance à l'espace Philippe Seguin le 25 mars 2024. Cela aurait pour but de faire réfléchir sur les préoccupations environnementales et le rôle de l'économie au sein de celles-ci. Concernant la conférence, nous souhaiterions inviter deux à quatre intervenants dans les locaux de Sciences Po Aix au work caté le 5 février 2024 afin de réfléchir sur le rôle de la finance au sein de la crise écologique.	2 249,69	1 583,53	500,00	166,67	333,33	décision prise en tenant compte du reliquat dont dispose l'association
18	Liberté d'Al'pression	L'association libérée d'Al'pression, représentée par son président Titouan Domenech, est une association de débats d'opinion chaque semaine aux étudiants de Sciences Po Aix la possibilité de s'exprimer et d'échanger autour de sujets d'actualité, de politique nationale ou internationale ou de philosophie. Nous assurons à tous, lors de ces débats, un lieu de libre parole, où chacun peut exprimer son opinion et ses idées, sans jugements ni censures. Il est entendu que l'association : permet la tenue de débats dont les sujets seront pluridisciplinaires, soit l'inségrité de conférences avec des personnalités aux profils variés, soit à l'origine de plusieurs voyages ou visites de lieux emblématiques de débats, et organise des événements relatifs aux élections européennes de 2024.	5 000,00	3640,84	750,00	250,00	500,00	
19	L'intempérant	L'intempérant organise un à deux événements par mois autour de l'écologie. Nous organisons cinq dégustations dans la crypte des Oblats qui sont prévues le 24 octobre, le 5 décembre, le 6 février, le 26 mars et le 9 avril. Nous organisons trois visites de vignoble, la première ayant eu lieu le 14 septembre au domaine de la Gallière et les deux autres, au domaine Terre de Mistral et au château Paradis auront lieu plus tard dans l'année. Nous mettrons aussi en place la soirée Beaujolais le 22 novembre, ainsi que la soirée bière-frites et la Garden party-champagne dont les dates ne sont pas encore définies. Ce projet a pour but d'enrichir la culture œnologique des étudiants, de leur permettre de déguster des vins de qualité à des prix raisonnables, accompagnés de pain, de charcuterie et de fromage, ainsi que de mettre en avant des producteurs locaux et magasins aixois.	9 796,00	4 397,00	1 000,00	333,33	666,67	
20	MAUVAIS GENRE	Le projet de Mauvais Genre inclut 5 événements majeurs, à savoir la journée de prévention des Violences Sexuelles et Sexistes, le prix Marguerite Durant 2e édition en partenariat avec Aikloquence, le UNWomen's Committee du MUN de Sciences Po en partenariat avec AIXORU, la semaine de l'émancipation avec le BDA et les Printemps féministes. Au cours de chacun d'eux, Mauvais Genre espère sensibiliser, ouvrir le dialogue et approfondir des connaissances sur des questions de fond concernant l'égalité de genre sur le plan social, politique, économique et juridique. En parallèle, l'association souhaite pérenniser le dispositif des brasseries roses.	2 928,31	2 011,53	1 100,00	366,67	733,33	attention le montant inclut les frais de formation des brasseries roses pour la rentrée 2024
21	OMAF	OMAF : association de promotion de la culture africaine et des dynamiques liées au continent. ► AFTERWORK (14/11 + 2 au S2) au Kennedy's Pub ► JOURNÉE MARSEILLE (11/2023) au MAFOA ► SPECTACLE "TOUT DÉPEND DU NOMBRE DE VACHES" (04/2024 au Camp des Millies) ► COURS OUVERT : S2 au repère jeunesse ► EXPOSITION BD AFRICAINE : S2, Site de SAPORTA ► JOURNÉE AFRICAINE : S2, Site SAPORTA	2 533,45	1 441,49	550,00	183,33	366,67	
22	Parlement des Etudiants	Événements internes : ► Simulations parlementaires le 02/10/2023, le 27/11/2023, le 19/02/2024, le 19/03/2024 ► Apéritif de rentrée le 13/09/2023 ► Conférence M. Glucksmann le 25/10/2023. Événements externes : ► Visite institutionnelle à Paris du 23/11 au 25/11/2023 ► Rencontre Parlements Sud-Est en Février 2024. // Rencontre nationale le 13/05/2024	2 817,60	1 450,17	1 000,00	333,33	666,67	

DR

23	Réfugi/Aide	<p>L'association humanitaire Réfugi/Aide d'Aix-en-Provence réalise des cours de Français le vendredi de 17h50 à 19h en partenariat avec le CADA à l'AAJT de Marseille. Cette association a pour but d'aider à l'intégration des demandeurs d'asiles et réfugiés de Marseille et à favoriser un échange avec des étudiants de l'IEP.</p> <p>Nous organisons également des sorties culturelles au Musée Granat (les samedis 2 décembre, 20 janvier, 10 février, 16 mars et 13 avril), et sportives les mardis midi, en partenariat avec le collectif Agri d'Aix-en-Provence), tout au long de l'année pour renforcer cette relation et favoriser l'intégration.</p> <p>Pour élargir nos actions, notamment sportives, nous avons planifié d'organiser deux randonnées, l'une à la Sainte Victoire, et l'autre dans les Calanques de Marseille, avec Randonnax. Dans cette même perspective, nous avons contacté les responsables des associations sportives collectives de l'IEP afin d'assister, bénévoles et réfugiés, à des cours de sport diversifiés avec les autres étudiants de l'IEP.</p> <p>Nous souhaitons également mettre en place des activités et soirées d'intégration, pour favoriser l'intégration sociale des réfugiés, l'enrichissement culturel et créer davantage de moments de partage, comme des ateliers de cuisine ou des sorties au cinéma. D'autre part, nous avons prévu de renouveler l'expérience du séjour humanitaire à Calais au mois de juin, en collaboration avec l'association interface de l'IEP.</p>	3 510,48	1 957,06	500,00	166,67	333,33	
TOTAL			331 472,51	97 738,83	42 300,00	14 103,00	28 200,00	

Aix en Provence, le **20 novembre 2023**

La Directrice de la DREVE, Delphine CHAZALON

DÉLIBÉRATION n° 2023-12-16-21

Le conseil d'administration, en sa séance du 16/12/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu la délibération n°2017/12/16-2 du conseil d'administration en sa séance du 16 décembre 2017 approuvant le règlement FSDIE ;

Vu les propositions de la commission FSDIE réunie le lundi 20 novembre 2023 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Attributions du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)
Volet « social » étudiants - Année 2023-2024

Le conseil approuve les propositions de la commission d'attribution de FSDIE du volet « social » aux étudiants telles que présentées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 27

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 16/12/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 19/12/2023

N° DOSSIER	ECHOLON BOURSE	DIPLOME PREPARE	REVENU IMPOSABLE	NBR DE PARTS	QUOTIENT FAMILIAL	RESSOURCES ANNUELLES	DEPENSES ANNUELLES	MONTANT DE L'AIDE DEMANDEE	MONTANT DE L'AIDE ACCORDEE COMMISSION	1ER VERSEMENT 50 % (12/2023)	2EME VERSEMENT 50 % (04/2024)	OBSERVATIONS DE LA COMMISSION
1	6	4A M1 EI	14 004,00 €	6,0	2 334,00 €	5 506,00 €	10 263,20 €	1 287,00 €	1 287,00 €	643,50 €	643,50 €	
2	1	4A M1 EAI	37 231,00 €	4,0	9 307,75 €	2 156,00 €	5 798,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
3	6	3A	0,00 €	1,0	0,00 €	13 500,00 €	17 303,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	600,00 €	600,00 €	
4	1	5A M2 Carrères publiques	42 004,00 €	4,0	10 501,00 €	7 163,00 €	7 278,00 €	500,00 €	500,00 €	250,00 €	250,00 €	
5	-	PEPA Cursus International	11 339,82 €	1,0	11 339,82 €	4 192,56 €	7 387,43 €	1 800,00 €	1 800,00 €	900,00 €	900,00 €	
6	0Bis	CPAG	28 062,00 €	2,0	14 031,00 €	8 230,00 €	10 800,00 €	800,00 €	800,00 €	400,00 €	400,00 €	
7	2	CPAG	33 426,00 €	3,0	11 142,00 €	5 891,00 €	8 226,12 €	800,00 €	800,00 €	400,00 €	400,00 €	
8	3	4A M1 GDSI	29 137,00 €	2,5	11 654,80 €	6 128,00 €	11 797,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
9	-	4A M1 GDSI	54 690,00 €	3,0	18 230,00 €	6 200,00 €	10 625,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
									12 387,00 €	6 193,50 €	6 193,50 €	

Aix en Provence, le 20 Novembre 2023

La Directrice de la DREVE, Delphine CHAZALON